DÉLIBÉRATIONS

COMITÉ SYNDICAL

Mardi 18 décembre 2018





Sommaire

Gouvernance	
Cosy n°123/2018 - Approbation du compte-rendu du comité syndical du 16 octobre 2018	3
Cosy n°124/2018 - Modification de la composition du Bureau	7
Cosy n°125/2018 – Election de trois vice-présidents	11
Budget, finances, fiscalité et patrimoine	
Cosy n°126/2018 - Refacturation des charges du budget principal vers le budget annexe PCRS	15
Cosy n°127/2018 - Projet de décision modificative n° 1	19
Cosy n°128/2018 - Versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe IRVE	26
Cosy n°129/2018 - Avance de trésorerie au budget annexe IRVE	32
Cosy n°130/2018 - Avance de trésorerie au budget annexe GNV	37
Cosy n°131/2018 - Rapport d'orientations budgétaires pour 2019	42
Cosy n°132/2018 - Autorisation de mandatement avant vote du budget primitif	73
Infrastructures et réseaux	
Cosy n°133/2018 - Rapport de contrôle des concessions gazières pour l'exercice 2017	78
Cosy n°134/2018 - Prorogation de la mesure de soutien à la rénovation de l'éclairage public	83
Cosy n°135/2018 - Modification du règlement financier afin de créer une offre alternative de financement de la rénovation de l'éclairage public	88
Cosy n°136/2018 - Divers fonds de concours relatifs aux travaux d'électrification et d'éclairage public	94
Cosy n°137/2018 - Modification de la tarification IRVE	106
MDE EnR	
Cosy n°138/2018 - Subvention au titre du FIPEE 2018	111
Ressources humaines	
Cosy n°139/2018 - Indemnités de fonction des élus : évolution réglementaire de l'indice terminal de référence	117

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE Arrondissement d'Angers



Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Cosy / n°123 / 2018

Délibération du Comité syndical Séance du 18 décembre 2018

Approbation du compte-rendu du comité syndical du 16 octobre 2018

L'an deux mille dix-huit, le 18 décembre à 9 h 30, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maineet-Loire, régulièrement convoqué le 12 décembre 2018, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BADEAU Cyril	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
BOISNEAU Jean-Paul	LA SEGUINIERE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
BOLO Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BROSSELIER Pierre	LOIRE AUBANCE	LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
CAILLEAU Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)	×	
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHUPIN Camille	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAILLEUX-ROMAGON Dominique	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEES)	×	
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
GALON Joseph	SEGRE EN ANJOU BLEU	CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
GELINEAU Jackie	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
GOUBEAULT Jean- Pierre	TERRANJOU	COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
GUEGAN Yann	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	9
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTHE	LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
HONORÉ Marie- Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
HUCHON Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
LEFORT Alain	CC REGION DE DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRÉS	LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		×
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEES)	×	
MARTIN Jean-Pierre	CORZE	LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE	×	
MARY Jean Michel, suppléant LAURENDEAU Christian	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		×
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
MOREAU Jean-Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
PIERROIS Benoît	LYS-HAUT-LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON (CA DU CHOLETAIS)		×
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
POITOU Rémy	ANGERS LOIRE METROPOLE	A DEFENDENT OFFICE BUILD BUILDING YOUR BEAUTIFUL OF STATE SALES AND DESCRIPTION	×	
POT Christophe	CC BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEES)		×
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE (CA DU CHOLETAIS)		×
RENAUD Jacques	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
ROISNE Didier	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
ROUX Jean-Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION POUANCEE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
SAVOIRE Michel	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
VERCHERE Jean-Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
VERNOT Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
VEYER Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×

Jean-Marc VERCHERE, désigné par ANGERS LOIRE METROPOLE à Jean-Luc DAVY, désigné par MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY, circonscription LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE).

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la mise à disposition du procès-verbal de la réunion du 16 octobre 2018 sous forme dématérialisée à partir du 10 octobre 2018 sur le site extranet « Sharepoint » destiné aux membres du comité syndical ;

Considérant qu'aucune observation particulière n'a été reçue au Siéml ;

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- adopte le procès-verbal du comité syndical du 16 octobre 2018.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Le Président du Syndicat, Jean-Luc DAVY

Nombre de délégués en exercice : 54

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 35

Abstention : 0

Avis défavorables : 0

Avis favorables : 35

Objet de l'acte :

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 16 OCTOBRE 2018

Date de transmission de l'acte :

10/01/2019

Date de réception de l'accusé de

10/01/2019

réception :

Numéro de l'acte : DELCOSY123 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte: 049-254901309-20181218-DELCOSY123-DE

Date de décision :

18/12/2018

Acte transmis par : Françoise VINCENT

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique

5.2. Fonctionnement des assemblees

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE Arrondissement d'Angers



Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Cosy / n°124 / 2018

Délibération du Comité syndical Séance du 18 décembre 2018

Modification de la composition du Bureau

L'an deux mille dix-huit, le 18 décembre à 9 h 30, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maineet-Loire, régulièrement convoqué le 12 décembre 2018, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BADEAU Cyril	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
BOISNEAU Jean-Paul	LA SEGUINIERE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
BOLO Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BROSSELIER Pierre	LOIRE AUBANCE	LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
CAILLEAU Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)	×	
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHUPIN Camille	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAILLEUX-ROMAGON Dominique	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEES)	×	
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
GALON Joseph	SEGRE EN ANJOU BLEU	CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
GELINEAU Jackie	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
GOUBEAULT Jean- Pierre	TERRANJOU	COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
GUEGAN Yann	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTHE	LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
HONORÉ Marie- Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
HUCHON Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
LEFORT Alain	CC REGION DE DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRÉS	LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		×
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEES)	×	
MARTIN Jean-Pierre	CORZE	LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE	×	
MARY Jean Michel, suppléant LAURENDEAU Christian	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		×
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
MOREAU Jean-Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
PIERROIS Benoît	LYS-HAUT-LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON (CA DU CHOLETAIS)		×
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
POITOU Rémy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
POT Christophe	CC BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEES)		×
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE (CA DU CHOLETAIS)		×
RENAUD Jacques	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
ROISNE Didier	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
ROUX Jean-Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION POUANCEE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
SAVOIRE Michel	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	<u> </u>
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
VERCHERE Jean-Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
VERNOT Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
VEYER Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×

Jean-Marc VERCHERE, désigné par ANGERS LOIRE METROPOLE à Jean-Luc DAVY, désigné par MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY, circonscription LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE).

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1, L.2122-7 et L.2122-8 ;

Vu la délibération n° 50/2017 du 19 décembre 2017 procédant à la mise en place d'un Bureau élargi composé du président, de sept vice-présidents et de quatre autres élus ;

Considérant le développement des activités du Siéml, la multiplication des projets sur le territoire, et en conséquence un besoin de représentation accrue auprès de nos partenaires et une sollicitation de plus en plus fréquente des vice-président ainsi que des autres membres du Bureau ;

Considérant la nécessité de modifier la composition du Bureau et de transformer trois postes de membre en postes de vice-présidents afin d'équilibrer la représentativité ;

Le comité syndical, à l'unanimité des présents et représentés,

- **approuve** la modification du Bureau et la transformation de trois postes de membre en postes de vice-président, portant le nombre de vice-présidents à 10.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Le Président du Syndicat, Jean-Luc DAVY

Nombre de délégués en exercice : 54

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 35

Abstention : 0

Avis défavorables : 0

Avis favorables : 35

Objet de l'acte : MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU

Date de transmission de l'acte : 10/01/2019

Date de réception de l'accusé de 10/01/2019

réception :

Numéro de l'acte : DELCOSY124 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20181218-DELCOSY124-DE

Date de décision : 18/12/2018

Acte transmis par : Françoise VINCENT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique

5.1. Election executif

10

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE Arrondissement d'Angers



Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Cosy / n°125 / 2018

Délibération du Comité syndical Séance du 18 décembre 2018

Élection de trois vice-présidents

L'an deux mille dix-huit, le 18 décembre à 9 h 30, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maineet-Loire, régulièrement convoqué le 12 décembre 2018, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BADEAU Cyril	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
BOISNEAU Jean-Paul	LA SEGUINIERE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
BOLO Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BROSSELIER Pierre	LOIRE AUBANCE	LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
CAILLEAU Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)	×	
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHUPIN Camille	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAILLEUX-ROMAGON Dominique	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEES)	×	
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
GALON Joseph	SEGRE EN ANJOU BLEU	CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
GELINEAU Jackie	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
GOUBEAULT Jean- Pierre	TERRANJOU	COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
GUEGAN Yann	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTHE	LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
HONORÉ Marie- Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
HUCHON Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
LEFORT Alain	CC REGION DE DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRÉS	LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		×
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEES)	×	
MARTIN Jean-Pierre	CORZE	LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE	×	
MARY Jean Michel, suppléant LAURENDEAU Christian	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		×
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
MOREAU Jean-Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
PIERROIS Benoît	LYS-HAUT-LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON (CA DU CHOLETAIS)		×
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
POITOU Rémy	ANGERS LOIRE METROPOLE	THE SECTION OF THE PARTY OF THE SECTION OF THE SECT	×	
POT Christophe	CC BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEES)		×
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE (CA DU CHOLETAIS)		×
RENAUD Jacques	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
ROISNE Didier	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
ROUX Jean-Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION POUANCEE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
SAVOIRE Michel	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
VERCHERE Jean-Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
VERNOT Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
VEYER Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×

Jean-Marc VERCHERE, désigné par ANGERS LOIRE METROPOLE à Jean-Luc DAVY, désigné par MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY, circonscription LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE).

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-1, L.2122-7 et L.2122-1;

Vu la délibération n° 50/2017 en date du 19 décembre 2017 procédant à la mise en place d'un Bureau composé d'un président, de sept vice-présidents et de quatre autres élus ;

Vu la délibération n° 124/2018 du 18 décembre 2018 visant à modifier le Bureau et à porter le nombre de vice-présidents à 10 ;

Considérant la nécessité de procéder à l'élection de trois nouveaux vice-présidents supplémentaires ;

Considérant que l'ensemble des délégués présents s'accorde afin de procéder à chaque élection ;

Considérant que MM. Eric MIGNOT, Thierry TASTARD et Daniel CHALET sont proposés respectivement et dans l'ordre comme candidat par M. Jean-Luc DAVY, président du Siéml et qu'après appels à candidature, aucun autre élu ne s'est porté candidat ;

Considérant que l'opération de vote se déroule dans les conditions réglementaires ;

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés.

- **se prononce favorablement** sur la candidature de MM. Eric MIGNOT, Thierry TASTARD et Daniel CHALET en tant que 8^{ème}, 9^{ème} et 10^{ème} vice-présidents du Siéml.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Le Président du Syndicat, Jean-Luc DAVY

Nombre de délégués en exercice : 54
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 35
Abstention : 0
Avis défavorables : 0
Avis favorables : 35

Objet de l'acte: ELECTION DE 3 VICE PRESIDENTS

Date de transmission de l'acte : 10/01/2019

Date de réception de l'accusé de 10/01/2019

réception :

Numéro de l'acte : DELCOSY125 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20181218-DELCOSY125-DE

Date de décision : 18/12/2018

Acte transmis par : Françoise VINCENT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique

5.1. Election executif

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE Arrondissement d'Angers



Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Délibération du Comité syndical Séance du 18 décembre 2018

Cosy / n°126 / 2018

Refacturation des charges du budget principal vers le budget annexe PCRS

L'an deux mille dix-huit, le 18 décembre à 9 h 30, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maineet-Loire, régulièrement convoqué le 12 décembre 2018, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BADEAU Cyril	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
BOISNEAU Jean-Paul	LA SEGUINIERE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	4
BOLO Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	13 1	×
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BROSSELIER Pierre	LOIRE AUBANCE	LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
CAILLEAU Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)	×	*
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHUPIN Camille	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAILLEUX-ROMAGON Dominique	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEES)	×	
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	8
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	12
GALON Joseph	SEGRE EN ANJOU BLEU	CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
GELINEAU Jackie	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
GOUBEAULT Jean- Pierre	TERRANJOU	COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)	-	×

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
GUEGAN Yann	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	5
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTHE	LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
HONORÉ Marie- Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
HUCHON Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	, x	
LEFORT Alain	CC REGION DE DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRÉS	LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)	_#: 9	×
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	v
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	e	×
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	(BAUGEOIS VALLEES)	×	
MARTIN Jean-Pierre	CORZE	LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE	×	
MARY Jean Michel, suppléant LAURENDEAU Christian	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×) - *
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		×
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	7-0-	×
MOREAU Jean-Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	en _e	×
PIERROIS Benoît	LYS-HAUT-LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON (CA DU CHOLETAIS)	1	, , x
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
POITOU Rémy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
POT Christophe	CC BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEES)		×
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE (CA DU CHOLETAIS)		×
RENAUD Jacques	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
ROISNE Didier	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	1	×
ROUX Jean-Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION POUANCEE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
SAVOIRE Michel	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)	-	×
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
VERCHERE Jean-Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
VERNOT Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
VEYER Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×

À donné pouvoir de voter en son nom : Jean-Marc VERCHERE, désigné par ANGERS LOIRE METROPOLE à Jean-Luc DAVY, désigné par MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY, circonscription LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE).

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Le rapporteur expose :

L'activité plan corps de rue simplifié (PCRS) constitue un budget annexe du Siéml dans le cadre d'une gestion en régie à seule autonomie financière.

Conformément à l'article R. 2221-81 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le remboursement du personnel mis à la disposition de la régie peut s'effectuer entre budget principal et budget annexe.

Considérant que ce budget annexe étant géré en régie autonome sans personnalité morale, aucune convention de mise à disposition de personnel n'a été conclue.

Considérant toutefois que la version primitive du budget principal et du budget annexe PCRS pour 2018 prévoit, le remboursement des personnels mis à disposition de ce service, selon la quote-part précisée ciaprès, est prévu dans l'exécution budgétaire.

Des crédits à hauteur de 135 000 € sont inscrits en dépense de fonctionnement sur le budget annexe PCRS (compte 6215) et en recettes de fonctionnement du budget principal (compte 70841), matérialisant l'opération de refacturation des charges de personnel du budget principal vers le budget annexe.

Ce budget prévisionnel incluait, en plus des équivalents temps plein dédiés au projet et recrutés initialement sur le budget principal, les possibles recrutements à réaliser dès l'année 2018. Aucun poste n'a été créé cette année.

En revanche, deux créations de postes sont prévues en 2019 dans le cadre du rapport d'orientations budgétaires. Elles seront réalisées sur le budget principal (la régie n'ayant pas de personnalité morale distincte) et donneront lieu au même système de remboursement de charges. Ces recrutements seront opérés en fonction des délibérations de création de postes qui pourront être prises et de l'avancement du projet.

Pour l'année 2018, 1,4 ETP rémunérés sur le budget principal ont été affectés à l'activité PCRS. Les seules charges de personnel du chapitre 012 représentent un coût réel de 85 687 €. Il ne s'agit que du remboursement de la masse salariale réelle, notamment les cotisations, l'assurance et la quote-part des frais de fonctionnement du Siéml.

Afin de calculer le coût environné des agents concernés, les charges à caractère général de l'exercice 2018 sont répercutées au prorata des ETP concernés. Ces charges pourront être ajustées dans le cadre de la procédure de remboursement de l'année 2019, en fonction des résultats définitifs de l'exercice 2018 et après la clôture du compte administratif.

Considérant les propositions du conseil d'exploitation réuni le mardi 4 décembre 2018 ;

Le comité syndical, à l'unanimité des présents et représentés,

autorise le Président à matérialiser le remboursement des charges de personnel supportées initialement par le budget principal, par l'émission d'un titre de recettes sur ce dernier et l'émission d'un mandat sur le budget annexe PCRS correspondant à cette facturation au titre de l'exercice 2018.

> Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Le Président du Syndicat,

Nombre de délégués en exercice : 54
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 35
Abstention : 0
Avis défavorables : 0
Avis favorables : 35

Objet de l'acte :

Refacturation des charges du budget principal vers le budget annexe PCRS

Date de transmission de l'acte : 21/12/2018

Date de réception de l'accusé de 21/12/2018

réception :

Numéro de l'acte : DELCOSY126 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20181218-DELCOSY126-DE

Date de décision : 18/12/2018

Acte transmis par : Françoise VINCENT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte: 7. Finances locales

7.1. Decisions budgetaires

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

Arrondissement d'Angers



Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Délibération du Comité syndical Séance du 18 décembre 2018

Cosy / n°127 / 2018

Décision modificative de clôture pour 2018

L'an deux mille dix-huit, le 18 décembre à 9 h 30, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maineet-Loire, régulièrement convoqué le 12 décembre 2018, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BADEAU Cyril	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
BOISNEAU Jean-Paul	LA SEGUINIERE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
BOLO Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	5
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	- A	×
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BROSSELIER Pierre	LOIRE AUBANCE	LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
CAILLEAU Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)	×	×
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)	1.5	×
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHUPIN Camille	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAILLEUX-ROMAGON Dominique	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEES)	×	
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	×
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
GALON Joseph	SEGRE EN ANJOU BLEU	CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
GELINEAU Jackie	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
GOUBEAULT Jean- Pierre	TERRANJOU	COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
GUEGAN Yann	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTHE	LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
HONORÉ Marie- Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	× ,	
HUCHON Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	_
LEFORT Alain	CC REGION DE DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	н	×
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRÉS	LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)	-	×
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	*	
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	_ =	×
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEES)	×	
MARTIN Jean-Pierre	CORZE	LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE	×	
MARY Jean Michel, suppléant LAURENDEAU Christian	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	•
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	-	×
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	1
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	o	×
MOREAU Jean-Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	- v	×
PIERROIS Benoît	LYS-HAUT-LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON (CA DU CHOLETAIS)		×
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
POITOU Rémy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
POT Christophe	CC BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEES)	-	×
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE (CA DU CHOLETAIS)		×
RENAUD Jacques	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
ROISNE Didier	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
ROUX Jean-Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION POUANCEE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	,
SAVOIRE Michel	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)	T4	×
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	=
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	-
VERCHERE Jean-Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	-	×
VERNOT Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
VEYER Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	^	×

C- RECETTES D'INVESTISSEMENT

Au total les recettes d'investissement représentent - 4 173 000 € dont - 3 668 787 € (opérations réelles) et - 504 213 € (opérations d'ordre) du fait :

- de l'enregistrement du virement de la section de fonctionnement de 66 966 € :
- de la diminution des subventions et fonds de concours liés à l'ajustement à la baisse des programmes de travaux pour 2018 soit 696 138 € ventilés en participations pour travaux d'extensions (- 1 430 104 €), travaux d'effacements (+ 229 174 €) et travaux d'éclairage public (+ 504 792 €) :
- de la baisse de la TVA de 437 247 € ;
- de la baisse du remboursement des travaux pour tiers pour 889 438 € :
- de la réduction des emprunts sur lesdits programmes de travaux pour un montant de 1 700 000 € ;
- de l'inscription en recette du transfert des études PCRS vers le budget annexe pour un montant de 54 036 €.

Il ne restera par conséquent que 3 000 000 € d'inscription budgétaire au titre des emprunts sur l'exercice 2018, ces 3 M€ étant contractualisés sur l'exercice auprès de la banque postale à taux révisable sur index Euribor 3 mois + 0,40 %.

Les opérations d'ordre sont inscrites pour un montant global de - 504 213 € comprenant d'une part le virement à la section de fonctionnement visé ci-dessus et d'autre part les opérations patrimoniales relatives à la baisse de la TVA à reventiler compte tenu de la baisse des travaux envisagés.

D- DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Au total, les dépenses d'investissement s'élèvent à - 4 173 000 € dont - 3 735 753 € (opérations réelles) et - 437 247 € (opérations d'ordre) du fait, notamment :

 des ajustements des programmes 2018 à la baisse pour les travaux de renforcements, sécurisations, extensions, éclairage public et travaux de génie civil télécom mais à la hausse pour les travaux d'effacements, soit un montant global de - 3 652 040 € TTC, comme suit :

o travaux de renforcements : - 1 217 470 €

o travaux de sécurisation : - 226 415 €

o travaux d'extensions : - 1 899 600 €

o travaux d'effacements : + 720 000 €

o travaux d'éclairage public : - 139 117 €

o travaux Génie civil télécom : - 889 438 €

de l'ajustement à la baisse de - 171 800 € de la subvention d'équipement du budget annexe IRVE.

A cela s'ajoutent les opérations d'ordre pour - 437 247 € intégrant comme évoqué ci-dessus les opérations patrimoniales liées à la baisse de la TVA à reventiler compte tenu de la baisse des travaux envisagés.

Le comité syndical est invité à délibérer sur la décision modificative du budget principal 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à - 51 000 € et en dépenses et recettes d'investissement à - 4 173 000 € soit au total à - 4 224 000 €.

2- BUDGET ANNEXE IRVE

A- RECETTES ET DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Considérant que le budget IRVE achève sa phase de déploiement des 10 bornes de recharge rapides pour véhicule électrique et entame l'installation de bornes pour vélos à assistance électrique, la décision modificative de clôture de ce budget annexe est marquée :

- en fonctionnement par l'ajustement de + 5 780 € des crédits de dépenses et de recettes envisagées au titre de l'exercice, savoir :

Jean-Marc VERCHERE, désigné par ANGERS LOIRE METROPOLE à Jean-Luc DAVY, désigné par MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY, circonscription LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE).

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

La décision modificative présentée au comité syndical pour le budget principal, le budget annexe IRVE, le budget annexe GNV et le budget annexe PCRS permet des ajustements de chapitres en section de fonctionnement et d'investissement.

1- BUDGET PRINCIPAL

A- RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Il est prévu une inscription de - 51 000 € comprenant notamment :

- 100 000 € au titre du produit de TCCFE compte tenu des encaissements à la baisse constatés pour les 3 premiers trimestres de l'exercice par rapport à 2017, étant précisé que l'atterrissage en brut pour 2018 hors reversement aux communes de Baugé-en-Anjou et Segré-en-Anjou Bleu est estimé aux alentours de 12,2 M€ pour une inscription globale de 12,3 M€; l'atterrissage en net devrait se situer aux alentours des 11,8 M€ pour une estimation initiale de 11,9 M€;
- 83 873 € au titre des subventions ADEME initialement inscrites dans le cadre des expertises thermiques ; L'encaissement effectif ne devant intervenir qu'en 2019 ;
- + 57 200 € représentant l'ajustement des produits de participation notamment au titre de la quotepart des dividendes de la société Sorégies perçue pour un montant de 61 K€ ;
- + 27 700 € en ajustement du produit de cession des CEE ;
- + 25 000 € au titre des remboursements de frais des CEP par les collectivités adhérentes ;
- + 10 000 € en ajustement du produit de redevance Lactalis au titre de la dorsale gazière des mauges ;
- + 20 000 € de remboursement par les assurances de candélabres accidentés.

B- DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement au titre de la présente décision modificative s'élevant à la somme de - 51 000 € s'établissent comme suit :

- charges à caractère général : + 15 966 € : ajustement du crédit de formation (+ 14 000 €), du crédit entretien de bâtiments (+ 25 000 €), des prestations informatiques (+ 11 000 €), prestations géo référencement (- 25 000 €) et réduction du crédit diagnostic coopération Céréma (- 9 000 €), le projet se réalisant principalement sur 2019. Les autres ajustements de postes se faisant à enveloppe constante au niveau du chapitre budgétaire pour les missions, les fournitures de petit équipement et prestations DT DICT notamment ;
- autres charges de gestion : il est prévu une inscription de + 500 € en subvention au COS en vue d'un troisième départ à la retraite d'un agent sur l'exercice. Ce montant sera couvert par un prélèvement sur la ligne de reversement de la quote-part de R1 gaz à la communauté urbaine d'Angers Loire Métropole (- 500 €) ;
- ainsi, le montant du prélèvement à la section d'investissement s'élève par conséquent à 66 966 €.

- dépenses d'investissement :
 - frais d'études, transfert et ajustement AMO, ...: + 62 900 €
 - logiciels, marché SIG : + 24 000 €
 - acquisition et réalisation PCRS : 294 770 €
 - opérations patrimoniales d'intégration des études en travaux :

+ 85 000 €

- recettes d'investissement :
 - annulation des emprunts :

- 207 870 €

opérations patrimoniales d'intégration des études en travaux :

+ 85 000 €

Le comité syndical est invité à délibérer sur la décision modificative du budget annexe PCRS 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes d'investissement à - 122 870 € sachant que la section de fonctionnement s'équilibre au travers des virements de crédits par désaffectation des charges financières pour alimenter les charges à caractère général.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-11;

Vu la nécessité d'établir des ajustements de chapitres en section de fonctionnement et d'investissement, donnant lieu au présent rapport budgétaire ;

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

- arrête la décision modificative de clôture consolidée 2018 en dépenses et en recettes à 39 220 € en fonctionnement et à 4 327 670 € en investissement soit globalement à 4 366 890 € ;
- ajuste la prévision de subvention d'équilibre au budget annexe IRVE de 171 800 € en investissement ;
- vote une subvention au COS de 500 € ;
- **réduit** le montant de l'emprunt inscrit pour les programmes 2018 de 1 700 000 € soit un montant 2018 de 3 000 000 € au titre desdits programmes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Le Président du Syndicat, Jean-Luc DAVY

Nombre de délégués en exercice : 54

Nombre de présents : 34

Nombre de votants : 35

Abstention: 0

Avis défavorables : 0

Avis favorables: 35

Département du

Siège:

MAINE-ET-LOIRE

Perception :

TRESORERIE PRINCIPALE D'ANGERS MUNICIPALE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIES DE MAINE-ET-LOIRE

DECISION

MODIFICATIVE

DE CLOTURE 2018

Arrêté - Signatures

Présenté par le PRESIDENT

A ECOUFLANT, le 18 DECEMBRE 2018

LE PRESIDENT DU SYNDICAT,

Jean-Luc DAVY

Délibéré par le Comité réuni en Session Ordinaire

A ECOUFLANT, le 18 DECEMBRE 2018 LES VICE-PRESIDENTS,

Christian MAILLET

Jean-Marc VERCHERE

(Excusé)

Eric TOURON

Adrien DENIS

Pierre VERNOT

(Ven

Jean-Louis ROUX

Jean-Paul BOISNEAU

Certifié exécutoire par le Président du Comité, compte tenu de la réception en Préfecture le et de la publication le

A ECOUFLANT, le 18 DECEMBRE 2018

LE PRESIDENT DU SYNDICAT,

Jean-Luc DAVY

Objet de l'acte: DECISION MODIFICATIVE DE CLOTURE POUR 2018

Date de transmission de l'acte : 10/01/2019

Date de réception de l'accusé de 10/01/2019

réception :

Numéro de l'acte : DELCOSY127BIS (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20181218-DELCOSY127BIS-DE

Date de décision : 18/12/2018

Acte transmis par : Françoise VINCENT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales

7.1. Decisions budgetaires

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

Arrondissement d'Angers



Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Cosy / n°128 / 2018

Délibération du Comité syndical Séance du 18 décembre 2018

Subvention du budget principal au budget annexe relatif aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) pour l'exercice 2018

L'an deux mille dix-huit, le 18 décembre à 9 h 30, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maineet-Loire, régulièrement convoqué le 12 décembre 2018, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BADEAU Cyril	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
BOISNEAU Jean-Paul	LA SEGUINIERE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
BOLO Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	2
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BROSSELIER Pierre	LOIRE AUBANCE	LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
CAILLEAU Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)	×	3
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHUPIN Camille	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAILLEUX-ROMAGON Dominique	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEES)	×	
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	. × ,	
GALON Joseph	SEGRE EN ANJOU BLEU	CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	a
GELINEAU Jackie	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	-	×
GOUBEAULT Jean- Pierre	TERRANJOU	COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)	,	x ;

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
GUEGAN Yann	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTHE	LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
HONORÉ Marie- Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)		*.
HUCHON Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE X		
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
LEFORT Alain	CC REGION DE DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	1, ,	×
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRÉS	LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)	T.	×
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		×
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	(BAUGEOIS VALLEES)	×	
MARTIN Jean-Pierre	CORZE	LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE	×	-4
MARY Jean Michel, suppléant LAURENDEAU Christian	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		×
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	-	×
MOREAU Jean-Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
PIERROIS Benoît	LYS-HAUT-LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON (CA DU CHOLETAIS)		×
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
POITOU Rémy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	77
POT Christophe	CC BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEES)		×
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE (CA DU CHOLETAIS)		×
RENAUD Jacques	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
ROISNE Didier	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	.*	×
ROUX Jean-Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION POUANCEE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
SAVOIRE Michel	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
VERCHERE Jean-Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
VERNOT Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
VEYER Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×

Jean-Marc VERCHERE, désigné par ANGERS LOIRE METROPOLE à Jean-Luc DAVY, désigné par MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY, circonscription LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE).

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Par délibération n° 45 du 16 décembre 2014, il a été créé au sein du Sieml, le budget annexe IRVE relatif au déploiement et gestion d'un réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables sur le département de Maine-et-Loire.

En l'application de l'article L. 2224-2 du CGCT, le comité syndical lors de la création de ce budget annexe a approuvé le principe de subvention tant en fonctionnement qu'en investissement provenant du budget principal au titre du démarrage de cette activité.

Par décision n° 24 du bureau du syndicat du 10 novembre 2015, ont été votées la tarification des bornes ainsi que la modification du financement des investissements :

- tarification à l'usager des bornes, soit :
 - o avec abonnement (TTC):
 - coût de l'abonnement : 24 € TTC/an ;
 - coût à la connexion : 0,50 € TTC ;
 - coût à l'heure de connexion facturée à la minute : 3,45 €/ TTC heure ou 0,0575 €/minute (en cas de recharge de 20 mn, l'usager ne paie que 1,65 €).

sans abonnement:

- prix forfaitaire de 5,95 € TTC ;
- modification du financement des investissements, à savoir :
 - État / ADEME : 50 % dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) ;
 - ⊙ Siéml : 50 % soit une suppression de la contribution communale justifiée par le fait que le marché global confié à la société Bouygues énergies et services pour un montant de 2 300 K€ TTC est 40 % moins élevé que l'estimation initiale. Considérant que ce marché a fait émerger des marges de manœuvre par rapport aux prévisions initiales, il a été proposé et acté la suppression des participations demandées aux communes.

Par délibération du comité syndical n° 81 du 25 octobre 2016, a été voté la modification de la tarification des IRVE, à savoir l'adoption de la gratuité de l'abonnement jusqu'au 31 décembre 2018 et l'acquisition du badge à hauteur de 12 € TTC.

Le déploiement des 186 bornes initié à compter de l'exercice 2016 s'est achevé au cours du premier semestre 2018 avec en complément l'installation de 10 nouvelles bornes plus puissantes.

Sur l'exercice 2018 a été budgétée l'installation de 30 bornes pour vélos à assistance électrique pour un montant de 240 000 € HT.

Le financement des bornes rapides est complété par l'ADEME et la Région par voie de subvention.

Le financement des bornes pour vélos à assistance électrique est assuré par la Région à hauteur de 60 000 €, les collectivités à hauteur de 80 000 € et le solde par le syndicat.

Les résultats budgétaires de chacun des exercices 2015 à 2017 ont été les suivants et la projection d'atterrissage pour 2018 est envisagée comme indiqué en annexe 1.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique ;

Considérant la mise en œuvre du déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques rechargeables et l'installation de 30 bornes pour vélos à assistance électrique sur le département ;

Considérant l'article L. 2224-2 du CGCT, alinéa 2, qui permet aux collectivités de financer les dépenses d'un SPIC par le budget principal lorsque le fonctionnement du service exige la réalisation d'investissement qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs ;

Considérant qu'il a été perçu de l'ADEME, 32 945,21 € en 2016, 297 357,39 € en 2017, 144 625.93 € sur l'exercice 2018 et qu'un versement de 96 000 € est susceptible d'être encaissé d'ici la fin de l'exercice ;

Considérant que la Région a versé un premier acompte à hauteur de 76 950 € et qu'un versement complémentaire ne devrait pas intervenir sur l'exercice ;

Considérant que le financement des bornes vélos a été appelé auprès des collectivités pour un montant de 15 751.96 € sur 2018 susceptible d'être encaissé sur l'exercice ;

Considérant que pour les premiers exercices, il a été privilégié le versement de subventions importantes d'investissement du budget général vers le budget annexe compte tenu du décalage dans la perception des subventions en provenance de l'ADEME et de la Région notamment;

Considérant l'évolution des redevances aux usagers, à savoir 622 connexions en 2016, 1982 en 2017 et 2967 de janvier à septembre 2018 ;

Considérant qu'en l'absence de subventions du budget principal au titre du fonctionnement et pour parfaire l'équilibre, le coût moyen de connexion aurait dû être de 178 € pour 2016, de 76 € pour 2017 et de 62 € pour 2018.

Considérant que le caractère disproportionné de ce coût moyen justifie l'utilisation du deuxième alinéa de l'article L. 2224 du CGCT

Le comité syndical, à l'unanimité des présents et représentés,

- approuve le versement, au titre de l'exercice 2018, d'une subvention du budget principal vers le budget annexe IRVE, d'un montant de 183 000 € en fonctionnement ;
- prend acte que les participations du budget principal ayant été majoritairement appelées, la section d'investissement du budget annexe IRVE affichera fin 2018 un déficit dans l'attente de la perception des recettes globales attendues de l'ADEME, de la Région et des communes qui feront l'objet des reports de crédits d'investissement.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Le Président du Syndicat, Jean-Luc DAVY

Nombre de délégués en exercice : 54
Nombre de présents : 34

Nombre de votants : 35

Abstention: 0

Avis défavorables : 0

Avis favorables : 35

Annexe 1

	EXERCICE 2015	EXERCICE 2016	EXERCICE 2017	EXERCICE 2018
	/			(Extrapolation à fin 2018)
INVESTISSEMENT	(×			
DEPENSES	96 849,40	729 853,82	587 157,69	709 861,7
Tx installations bornes + avance	32 249,40	601 682,02	587 157,69	580 000,0
Transfert des frais d'etudes	64 600,00			
Opérations patrimoniales (op. ordre)		95 922,40		
Amortissements				105 075,2
résultat investissement reporté		32 249,40		24 786,5
RECETTES HORS SUBV EQUIL	64 600,00	128 867,61	297 371,18	436 191,9
Subvention ADEME	,	32 945,21	297 357,39	240 625,9
Subvention REGION				76 950,0
Subvention COMMUNES				15 751,9
Couverture transfert frais études	64 600,00			10 101,0
Opérations patrimoniales (op. ordre)	0 / 000,00	95 922,40		
Amortissements		30 322,30		102 864.0
résultat investissement reporté			13,79	102 864,0
resultat investigaentent reporte	, ×		13,79	
SUBVENTION D'EQUILIBRE		601 000,00	265 000,00	
SOLDE DE CLOTURE INVEST. Hors RAR	-32 249,40	13,79	-24 786,51	-273 669,8
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	128 055,69	174 138,60	341 728,8
Abonnement électrique + coût de l'énergie		30 706,28	45 908,71	47 000,0
Abonnement mensuels supervision compteur		13 225,68	47 710,08	71 280,0
Abonnement et connexion des usagers		916,67	4 824,29	11 461,0
Locations mobilières				14 311,9
Maintenance		4 500,00	4 684,10	30 370,0
Prestations de services d'exploitation		946,09	2 019,60	2 838,0
Rémunération exploitation des bornes			i	1 100,0
Diverses communication marketing		77 640,97	68 811,82	56 200,00
Réceptions		*		3 503,5
Frais de gardiennage	*: **:			738,9
Subvention usagers changement de cordon		120,00	180,00	61,4
Amortissements				102 864,0
RECETTES HORS SUBV EQUIL	0,00	22 705,63	28 810,56	165 251,13
Prestations de services usagers		2 454,99	12 828,86	25 629,00
Rembt frais - partenaires marketing		20 250,00	10 600,00	18 600,00
Rembt de frais - véhicules B. Principal				1 800,00
Divers produits de gestion (régul TVA)		0,64		
Dédits pénalités perçus			231,76	9 474.95
résultat fonctionnement reporté			5 149,94	4 671,96
Amortissements				105 075, 22
SUBVENTION D'EQUILIBRE		110 500,00	150 000,00	183 000,00
SOLDE DE CLOTURE FONCT	0,00	5 149,94	4 671,96	6 522,30
RESULTAT DE CLOTURE IRVE hors RAR	-32 249,40	5 163,73	-20 114,55	-267 147,53

Objet de l'acte : Budget annexe IRVE - subvention d'équilibre 2018

Date de transmission de l'acte : 21/12/2018

Date de réception de l'accusé de 21/12/2018

réception :

Numéro de l'acte : DELCOSY128BIS (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20181218-DELCOSY128BIS-DE

Date de décision : 18/12/2018

Acte transmis par : Françoise VINCENT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales

7.1. Decisions budgetaires

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE Arrondissement d'Angers



Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Cosy / n°129 / 2018

Délibération du Comité syndical
Séance du 18 décembre 2018

Avance de trésorerie du budget principal au budget annexe IRVE

L'an deux mille dix-huit, le 18 décembre à 9 h 30, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maineet-Loire, régulièrement convoqué le 12 décembre 2018, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BADEAU Cyril	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
BOISNEAU Jean-Paul	LA SEGUINIERE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
BOLO Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	ja
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BROSSELIER Pierre	LOIRE AUBANCE	LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
CAILLEAU Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)	×	
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHUPIN Camille	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAILLEUX-ROMAGON Dominique	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEES)	×	
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
GALON Joseph	SEGRE EN ANJOU BLEU	CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
GELINEAU Jackie	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
GOUBEAULT Jean- Pierre	TERRANJOU	COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
GUEGAN Yann	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTHE	LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
HONORÉ Marie- Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	Y	
HUCHON Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
LEFORT Alain	CC REGION DE DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRÉS	LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		×
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEES)	×	
MARTIN Jean-Pierre	CORZE	LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE	×	
MARY Jean Michel, suppléant LAURENDEAU Christian	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		×
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
MOREAU Jean-Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
PIERROIS Benoît	LYS-HAUT-LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON (CA DU CHOLETAIS)		×
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
POITOU Rémy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
POT Christophe	CC BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEES)		×
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE (CA DU CHOLETAIS)		×
RENAUD Jacques	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
ROISNE Didier	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
ROUX Jean-Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION POUANCEE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
SAVOIRE Michel	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
VERCHERE Jean-Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
VERNOT Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
VEYER Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×

Jean-Marc VERCHERE, désigné par ANGERS LOIRE METROPOLE à Jean-Luc DAVY, désigné par MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY, circonscription LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE).

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Par délibération n° 45 du 16 décembre 2014, il a été créé au sein du Siéml, le budget annexe IRVE relatif au déploiement et gestion d'un réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables sur le département de Maine-et-Loire.

Ce budget annexe a été ouvert au 1^{er} janvier 2015 pour permettre de suivre l'exploitation directe de ce service public industriel et commercial. Il a été identifié sous la nomenclature M4 et a été assujetti à la TVA. Il a été acté le principe de subvention tant en fonctionnement qu'en investissement provenant du budget principal au titre du démarrage de cette activité. Cet arbitrage a été pris en considération de l'article L. 2224-2 du CGCT, alinéa 2, qui permet aux collectivités de financer les dépenses d'un SPIC par le budget principal lorsque le fonctionnement du service exige la réalisation d'investissement qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs.

Par délibération n° 115 du 16 octobre 2018, il a été acté la transformation de ce budget en régie autonome à compter du 1^{er} janvier 2019. Il sera doté de l'autonomie financière mais pas de la personnalité morale et disposera d'un compte de disponibilité de trésorerie (515) distinct du budget principal du syndicat.

Actuellement géré en compte de liaison au travers de la trésorerie du budget principal, ce compte sera transformé en compte de trésorerie distinct au 1^{er} janvier 2019. Ce dernier doit obligatoirement être débiteur ou nul à cette date.

Afin de ne pas bloquer cette transformation et la gestion de ce budget, et compte tenu que ce compte se trouvera vraisemblablement créditeur au 31 décembre 2018 dans la mesure où toutes les subventions attendues de l'ADEME, de la Région et des collectivités n'ont pas fait l'objet d'un encaissement total, une avance de trésorerie doit être effectuée du budget principal vers le budget IRVE afin de ne pas retarder le paiement des premières factures.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 et M4;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique ;

Vu la délibération n° 45 du 16 décembre 2014 du comité syndical portant création de ce budget annexe ;

Vu la délibération n° 115 du 16 octobre 2018 du comité syndical portant transformation du budget annexe en régie autonome ;

Considérant la gestion du budget annexe IRVE;

Considérant que ce budget sera doté de l'autonomie financière qui a pour conséquence l'individualisation de la trésorerie ;

Considérant la nécessité de faire face à des dépenses sur ce budget dès le début de l'année 2019 avant la perception des recettes ;

Considérant que l'avance de trésorerie est une opération non budgétaire ;

Considérant que cette avance de trésorerie pourra être versée en plusieurs fois, dans la limite du montant maximum délibéré ;

Considérant que cette avance sera remboursée lorsque les subventions ADEME, Région et collectivités seront encaissées et le fonds de roulement du budget annexe le permettra ;

Le comité syndical, à l'unanimité des présents et représentés,

- autorise le versement d'une avance de trésorerie du budget principal vers le budget annexe IRVE d'un montant maximum de 500 000 €. L'avance sera effectuée au gré des besoins dans la limite de 500 000 €. Cette avance consentie sans intérêt, sera remboursable au fur et à mesure des encaissements des recettes attendues et au plus tard le 31 décembre 2019 ;
- habilite le Président à engager toutes les démarches relatives à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Le Président du Syndicat, Jean-Luc DAVY

Nombre de délégués en exercice : 54
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 35
Abstention : 0
Avis défavorables : 0
Avis favorables : 35

Objet de l'acte : Avance de trésorerie du budget principal au budget annexe IRVE

Date de transmission de l'acte : 21/12/2018

Date de réception de l'accusé de 21/12/2018

réception :

Numéro de l'acte : DELCOSY129 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20181218-DELCOSY129-DE

Date de décision : 18/12/2018

Acte transmis par : Françoise VINCENT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales

7.1. Decisions budgetaires

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE Arrondissement d'Angers



Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Cosy / n°130 / 2018

Délibération du Comité syndical Séance du 18 décembre 2018

Avance de trésorerie du budget principal au budget annexe GNV

L'an deux mille dix-huit, le 18 décembre à 9 h 30, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maineet-Loire, régulièrement convoqué le 12 décembre 2018, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 34 membres, à savoir :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BADEAU Cyril	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
BOISNEAU Jean-Paul	LA SEGUINIERE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
BOLO Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BROSSELIER Pierre	LOIRE AUBANCE	LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
CAILLEAU Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)	×	
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHUPIN Camille	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAILLEUX-ROMAGON Dominique	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEES)	×	
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
GALON Joseph	SEGRE EN ANJOU BLEU	CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
GELINEAU Jackie	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
GOUBEAULT Jean- Pierre	TERRANJOU	COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
GUEGAN Yann	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTHE	LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
HONORÉ Marie- Christine	CANDE	(ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
HUCHON Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
LEFORT Alain	CC REGION DE DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRÉS	LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		×
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEES)	×	
MARTIN Jean-Pierre	CORZE	LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE	×	
MARY Jean Michel, suppléant LAURENDEAU Christian	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		×
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
MOREAU Jean-Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
PIERROIS Benoît	LYS-HAUT-LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON (CA DU CHOLETAIS)		×
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
POITOU Rémy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
POT Christophe	CC BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEES)		×
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE (CA DU CHOLETAIS)		×
RENAUD Jacques	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
ROISNE Didier	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
ROUX Jean-Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION POUANCEE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
SAVOIRE Michel	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
VERCHERE Jean-Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
VERNOT Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
VEYER Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×

À donné pouvoir de voter en son nom :

Jean-Marc VERCHERE, désigné par ANGERS LOIRE METROPOLE à Jean-Luc DAVY, désigné par MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY, circonscription LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE).

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Par délibération n° 73 du 25 octobre 2016, il a été créé au sein du Siéml, le budget annexe GNV relatif à l'installation et la gestion d'une station d'avitaillement gaz naturel véhicules au siège du syndicat.

Ce budget annexe a été ouvert au 1er janvier 2017 pour permettre de suivre l'exploitation directe de ce service. Il a été identifié sous la nomenclature M4 et a été assujetti à la TVA. Il a été acté le principe de subvention tant en fonctionnement qu'en investissement provenant du budget principal au titre du démarrage de cette activité. Cet arbitrage a été pris en considération de l'article L. 2224-2 du CGCT, alinéa 2, qui permet aux collectivités de financer les dépenses d'un SPIC par le budget principal lorsque le fonctionnement du service exige la réalisation d'investissement qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs.

Par délibération n° 116 du 16 octobre 2018, il a été acté la transformation de ce budget en régie autonome à compter du 1^{er} janvier 2019. Il sera doté de l'autonomie financière mais pas de la personnalité morale et disposera d'un compte de disponibilité de trésorerie (515) distinct du budget principal du syndicat.

Actuellement géré en compte de liaison au travers de la trésorerie du budget principal, ce compte sera transformé en compte de trésorerie distinct au 1^{er} janvier 2019. Ce dernier doit obligatoirement être débiteur ou nul à cette date.

Afin de ne pas bloquer cette transformation et la gestion de ce budget, dans l'hypothèse où se compte se trouverait créditeur au 31 décembre 2018, une avance de trésorerie peut être effectuée du budget principal vers le budget GNV afin de ne pas retarder le paiement des premières factures.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 et M4;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique ;

Vu la délibération n° 73 du 25 octobre 2016 du comité syndical portant création de ce budget annexe ;

Vu la délibération n° 116 du 16 octobre 2018 du comité syndical portant transformation du budget annexe en régie autonome ;

Considérant la gestion du budget annexe GNV;

Considérant que ce budget sera doté de l'autonomie financière qui a pour conséquence l'individualisation de la trésorerie ;

Considérant la nécessité de faire face à des dépenses sur ce budget dès le début de l'année 2019 avant la perception des recettes ;

Considérant que l'avance de trésorerie est une opération non budgétaire ;

Considérant que cette avance de trésorerie pourra être versée en plusieurs fois, dans la limite du montant maximum délibéré ;

Considérant que cette avance sera remboursée lorsque le fonds de roulement du budget annexe le permettra ;

Le comité syndical, à l'unanimité des présents et représentés,

- autorise le versement d'une avance de trésorerie du budget principal vers le budget annexe GNV d'un montant maximum de 20 000 €. L'avance sera effectuée au gré des besoins dans la limite de 20 000 €. Cette avance consentie sans intérêt, sera remboursable au fur et à mesure des encaissements des recettes attendues et au plus tard le 31 décembre 2019 ;
- habilite le Président à engager toutes les démarches relatives à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Le Président du Syndicat, Jean-Luc DAVY

Nombre de délégués en exercice : 54
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 35
Abstention : 0
Avis défavorables : 0
Avis favorables : 35

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Avance de trésorerie du budget principal au budget annexe GNV

Date de transmission de l'acte : 21/12/2018

Date de réception de l'accusé de 21/12/2018

réception :

Numéro de l'acte : DELCOSY130 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20181218-DELCOSY130-DE

Date de décision : 18/12/2018

Acte transmis par : Françoise VINCENT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales

7.1. Decisions budgetaires

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE Arrondissement d'Angers



Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Cosy / n°131 / 2018

Délibération du Comité syndical Séance du 18 décembre 2018

Rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2019

L'an deux mille dix-huit, le 18 décembre à 9 h 30, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maineet-Loire, régulièrement convoqué le 12 décembre 2018, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 34 membres, à savoir :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BADEAU Cyril	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
BOISNEAU Jean-Paul	LA SEGUINIERE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
BOLO Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	*
BROSSELIER Pierre	LOIRE AUBANCE	LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
CAILLEAU Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	le
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)	×	
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHUPIN Camille	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAILLEUX-ROMAGON Dominique	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEES)	×	
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
GALON Joseph	SEGRE EN ANJOU BLEU	CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
GELINEAU Jackie	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
GOUBEAULT Jean- Pierre	TERRANJOU	COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
GUEGAN Yann	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTHE	LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
HONORÉ Marie- Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
HUCHON Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
LEFORT Alain	CC REGION DE DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRÉS	LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		×
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	(BAUGEOIS VALLEES)	×	
MARTIN Jean-Pierre	CORZE	LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE	×	
MARY Jean Michel, suppléant LAURENDEAU Christian	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		×
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
MOREAU Jean-Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
PIERROIS Benoît	LYS-HAUT-LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON (CA DU CHOLETAIS)		×
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
POITOU Rémy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
POT Christophe	CC BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEES)		×
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE (CA DU CHOLETAIS)		×
RENAUD Jacques	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
ROISNE Didier	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
ROUX Jean-Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION POUANCEE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
SAVOIRE Michel	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
VERCHERE Jean-Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
VERNOT Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
VEYER Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×

À donné pouvoir de voter en son nom :

Jean-Marc VERCHERE, désigné par ANGERS LOIRE METROPOLE à Jean-Luc DAVY, désigné par MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY, circonscription LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE).

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du CGCT;

Vu les dispositions de l'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) imposant désormais aux collectivités locales une délibération spécifique relative au rapport présenté par la collectivité sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette ainsi qu'une présentation de la structure et l'évolution des dépenses et des effectifs en matière de personnel ;

Vu le décret n° 2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du rapport d'orientations budgétaires ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2312-1 qui prévoit que le rapport d'orientations budgétaires doit présenter l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail de la collectivité;

Considérant la présentation du rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2019 faite au comité syndical ; Après en avoir débattu,

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- prend acte de l'intégralité de ce rapport joint en annexe et tel que soumis au comité syndical.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Le Président du Syndicat, Jean-Luc DAVY

Nombre de délégués en exercice : 54
Nombre de présents : 34
Nombre de votants : 35
Abstention(s) : 0
Avis défavorable(s) : 0
Avis favorable(s) : 35

Rapporteur: MM. Jean-Paul BOISNEAU et Pierre VERNOT

Objet : Rapport d'orientations budgétaires pour l'année 2019

PREMIÈRE PARTIE: ORIENTATIONS RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES

Le Code général des collectivités territoriales, en son article L. 2312-1, prévoit que le rapport d'orientations budgétaires comporte une partie dédiée aux ressources humaines et traite notamment de l'évolution prévisionnelle et de l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail de la collectivité.

Ce rapport liminaire sur les ressources humaines sera suivi de la présentation des données d'exécution et de prospective budgétaires pour chacun des quatre budgets du Siéml. Cet exercice de simulation des résultats prévisionnels est particulièrement important cette année car les projets de création de nouveaux emplois nécessitent d'anticiper l'impact global de l'augmentation des dépenses de personnel sur les deux sections du budget principal.

L'année 2018 ne prévoyait aucune création de poste. Elle était annoncée, d'un point de vue RH, comme une année de stabilisation des effectifs et de consolidation des nouvelles compétences, avec néanmoins un plan de formation particulièrement ambitieux pour les fonctions support et une attention portée à l'accompagnement du changement dans un contexte d'évolution démographique des effectifs et de modification culturelle des métiers.

En effet, après une précédente vague de création de postes en 2016, cette année de réflexion a permis de détecter, de façon concertée, les carences en compétences et les risques associés, et d'identifier les besoins de ressources nouvelles en lien direct avec le développement de nouveaux projets.

Ont été analysés ainsi les situations dites « sensibles », les emplois associés notamment à une pénurie de compétences ou d'effectifs, puis les emplois émergents et à forte valeur ajoutée dans ce contexte de transition énergétique, dits « stratégiques ».

Cette situation est d'ailleurs partagée avec les autres syndicats d'énergies, dont certains, proches de nous, ont vu leurs effectifs augmenter de plus de 40 % depuis le début de la mandature.

Cette démarche prévisionnelle des besoins donne lieu, comme nous allons le voir, à un plan de recrutement ambitieux alliant réflexion sur les recrutements démographiques (7 départs prévisionnels à la retraite) et créations d'emplois pour faire face à une charge de travail croissante et complexe.

Ces hypothèses de développement ont bien évidemment été confrontées aux marges de manœuvre financières possibles : l'exercice de prospective présent dans la dernière partie démontre les marges de manœuvre qui permettent au Siéml d'envisager différents recrutements.

Ces opportunités de développement n'effacent pas pour autant la logique appliquée au cours des cinq dernières années consistant à suivre au plus près l'évolution des activités, historiques notamment, dans une logique potentielle de « destruction créatrice ». Le principe de non remplacement systématique des postes tels qu'il s'exerce se poursuit : 3 postes n'ont pas été remplacés en 4 ans, les missions ayant été redéployées lorsque cela était possible. Des réajustements de certains niveaux de recrutement (requalification de postes B en C) sont également mis en œuvre, dans la filière administrative notamment.

Dans ce contexte mouvant (transition culturelle, organisationnelle et démographique...), il est nécessaire de prendre en considération les risques systémiques, et d'y adapter les enjeux RH. Donner du sens dans ce contexte d'innovation, maintenir la qualité de vie au travail et éviter la perte de repères et de motivation. Accompagner également l'équipe encadrante, dont le management peut être mis en difficulté dans un contexte de développement rapide et parfois difficilement maîtrisable.

En cela, les élections professionnelles 2018 et l'instauration des instances en 2019 (cf. informations diverses et résultats des élections professionnelles du 6 décembre 2018) constituent une réelle opportunité, le dialogue social pouvant largement contribuer à accompagner le changement.

1- LES RESSOURCES HUMAINES EN 2018

A- LES EFFECTIFS

Au 31 décembre 2018, le Siéml compte 53 agents physiquement présents, dont 51 agents sur emplois permanents répartis de la manière suivante :

Répartition par filière, sexe et catégorie des agents du Siéml

FILIÈRE ADMINISTRATIVE		FIL				
Catánaria	Se	xe	Catánaria	Se	exe	
Catégorie	Hommes	Femmes	Catégorie	Hommes	Femmes	
Α	2	3	Α	6	2	13
В	0	6	В	14	4	24
С	1	7	С	6	0	14
	3	16		26	6	51

On note, de façon classique, une surreprésentation des femmes dans la filière administrative et des hommes dans la filière technique. Cependant, dans les vagues de recrutement initiées en 2015, quatre femmes ont été recrutées sur le grade de technicien.

L'effectif moyen payé, en prenant en considération les agents temporaires ainsi que les périodes de « tuilage » des postes remplacés, est de **52,33**, soit 51 agents sur emplois permanents et 1 ETP sur emploi non permanent.

De 2015 à 2018, 7 postes ont été créés, dans le cadre du développement des projets du Siéml. En parallèle, 3 postes n'ont pas été remplacés à la suite de départs à la retraite, ce qui constitue une création nette de 4 postes.

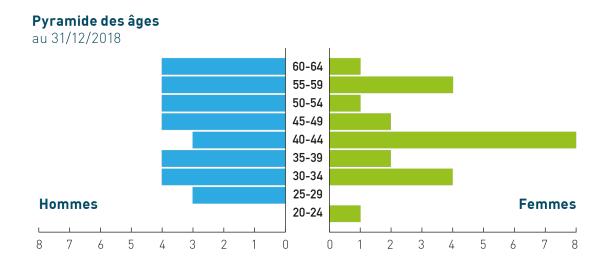
En matière de quotité de temps de travail, tous les emplois permanents du Siéml sont à temps complet. Un agent temporaire est recruté sur un poste à temps non complet pour une quotité de travail de 70 %.

L'effectif physique du Siéml au 31 décembre 2018 est de 53, soit 51,15 en équivalent temps plein. 9 agents sont à temps partiel, dont 7 sur autorisation.

B- INDICATEURS D'AGE, D'ANCIENNETE ET DE SEXE

Les effectifs permanents du Siéml comptent, au 31 décembre 2018, 22 femmes et 29 hommes. Le recrutement se féminise progressivement malgré la prédominance masculine dans la filière technique. Le Siéml comptait 17 femmes en 2017.

L'âge moyen des personnels est de 44,9 ans à la fin de l'année 2018 (45,7 ans en 2017, 47,7 en 2016 et 49 en 2015). Le renouvellement des générations dans le cadre des recrutements démographiques mais également des créations de poste est bien visible.



La forme de la pyramide des âges, dite « en champignon » tend à s'équilibrer au gré des nouveaux recrutements. Elle se modifie vers une forme de « toupie » ; la base s'élargit, signe d'une population qui a tendance à rajeunir. Alors qu'une population « vieillissante » est un signe de consolidation de compétences, elle est néanmoins associée à une masse salariale importante.

Le rajeunissement en cours de nos effectifs nécessite une vigilance accrue en matière de pertes de certains savoir-faire, de conflits générationnels ou d'opposition de cultures professionnelles. Il s'accompagne souvent d'un effort de formation accru mais d'une meilleure adaptabilité au changement. En outre, à effectif constant, le salaire moyen d'un agent devrait globalement avoir tendance à baisser dans les années à venir, indicateur à mettre en perspective avec le glissement-vieillesse-technicité (GVT).

Concernant **l'ancienneté moyenne** des agents au Siéml, elle est passée de 32,3 ans en 2016 à 17,8 ans en 2017 puis à **13,2 ans** actuellement. Comme nous le verrons plus tard, 7 départs à la retraite sont envisagés en 2019, l'impact sera particulièrement prégnant sur cet indicateur à la fin de l'année 2019.

C- MOUVEMENTS DE PERSONNEL EN 2018 - LES DÉPARTS

En 2018, trois agents ont été admis à la retraite (6 en 2017) :

- deux techniciens chargé d'affaires ;
- un agent de maîtrise en charge des CU/PC.

L'âge moyen du départ à la retraite est de 61 ans.

Aucun agent n'est parti pour mutation en 2018. Le taux de départ sur emploi permanent est de 5,84 %. Le taux de turn-over global (contrats temporaires) est de 7,64 %.

Notons que **le taux de remplacement des agents sur emplois permanents est de 66,66 % en 2018**, un poste n'ayant pas été remplacé.

De manière prévisionnelle, sept départs à la retraite sont envisagés en 2019, dont 4 dans la filière technique.

L'année 2019 sera particulièrement sensible en matière de renouvellement des effectifs, d'autant que des créations de postes sont également à mettre en perspective.

D- MOUVEMENTS DE PERSONNELS EN 2018 - LES RECRUTEMENTS

Les recrutements opérés en 2018 sont les suivants :

- deux remplacements permanents de chargés d'affaires ;
- un agent temporaire technicien EnR thermique;
- un contrat temporaire archiviste ;
- un agent temporaire en alternance (sciences-po Rennes) dans le cadre de la renégociation du contrat de concession ;
- un agent saisonnier accueil/gestion administrative.

7 stagiaires ont été accueillis en 2018, en particulier sur des stages courts, ce qui contribue à favoriser la notoriété du Siéml. Le stage le plus long était de 4 mois au service éclairage public, sur la thématique de la gestion connectée des armoires.

Typologie des recrutements en 2018

utement rect	Par voie de mutation	Contractuels 1 an sur emplois permanents article 3-2 loi n°84-53	Contractuel 3 ans absence de cadre d'emplois article 3-1 loi n°84-53	Contractuel pour remplacements d'agents indisponibles article 3-3 1°	Contractuels accroissement temporaire ou saisonnier d'activités article 3, 1°, 2° et 3° loi 84-53	Stagiaires
0	0	2	0	0	4	7

E- LES ABSENCES

La part des agents arrêtés au moins une fois a diminué en 2018. On comptabilise 17 agents arrêtés au moins une fois (32 % des effectifs) contre 19 agents en 2017 (36,30 %).

En revanche, le nombre moyen de jours d'arrêt pour maladie ordinaire par agent a nettement augmenté : 17,94 jours en 2018 contre 3,88 en 2017. Ainsi, le nombre de jours d'absences cumulés pour maladie ordinaire est passé de 232 jours en 2017 à 305 jours en 2018.

On dénombre moins d'arrêts en 2018 (26 contre 40 en 2017) mais les agents ont été arrêtés plus longtemps. **27** % des arrêts pour maladie ordinaire ont duré plus de 15 jours.

Le taux d'absentéisme compressible (maladie ordinaire et accident du travail) est de 1,70 % en 2018 (1,34 % en 2017 et 1,14 % en 2016). Cette augmentation ne doit pas avoir pour effet de tirer des conclusions hâtives. Il conviendra d'être vigilant sur la période 2019. Le Siéml dispose d'un taux d'absentéisme loin d'être alarmant, et se situe assez loin de la moyenne nationale dans la fonction publique territoriale (9,5 % environ).

→ Taux d'absentéisme total (y compris longue maladie, longue durée, maternité, paternité et congés exceptionnels) : 2,05 % en 2018 (2,33 % en 2017 et 3,11 % en 2016). Aucun arrêt de longue durée ou pour longue maladie en 2018, ce qui a été le cas les deux années précédentes.

F- SANTÉ ET SECURITÉ

Dans cette catégorie d'indicateurs, peu de difficulté à signaler. Les postes ne présentent que très peu de risques professionnels physiques, mis à part les déplacements en voiture, nombreux. Contrairement à l'année 2017 au cours de laquelle 5 accidents de la circulation étaient dénombrés, il y en a eu aucun cette année.

Un seul accident de service, dû à une chute de plain-pied est à signaler. Trois chutes dans des circonstances similaires ont eu lieu en 2017 et en 2016. Des actions correctives vont être menées en lien avec le conseiller de prévention.

Des sessions de formation à l'écoconduite et à la conduite en sécurité ont été organisées en 2017, elles pourront être poursuivies en 2019, notamment dans le cadre du renouvellement des personnels. En parallèle, des formations de prévention des troubles musculo-squelettiques seront proposées aux personnels sédentaires pour lesquels la dématérialisation modifie sensiblement l'organisation de leur travail (travail de plus en plus prolongé devant les écrans, intégration d'un deuxième écran...).

Enfin, dans ce contexte d'importants changements, sur lesquels nous reviendrons plus tard, l'étude des risques psycho-sociaux, conformément aux orientations 2018, est lancée en cette fin d'année.

G- FORMATION

Déjà très important en 2017, l'effort de formation en 2018 doit être souligné. D'un point de vue budgétaire, il s'agissait d'une année ambitieuse puisque 49 000 € de crédits ont été alloués et consommés sur le compte 6184 (frais de formation directs).

- Frais pédagogiques directs de formation : 48 469 € (34 162,40 € en 2017).
- Frais indirects : 56 091 € (cotisation CNFPT, déplacements et coûts engendrés par l'absence des agents) ; 52 582 € en 2017.
- **Effort de formation** (% masse salariale) : **5,5** % (4,6 % en 2017).
- Nombre moyen de journées de formations par agent : **5,7** (5,9 en 2017).
- Taux de départ en formation : 99,3 % (86 % en 2017 et 56 % en 2016).

C'est surtout en direction des fonctions « support » que l'effort de formation a été orienté : dématérialisation budgétaire et des marchés publics, budgets annexes et régime de la TVA, prélèvement à la source, élections professionnelles...

Le service éclairage public a également disposé de formations techniques sur les nouvelles normes d'éclairage, les habilitations électriques ont été renouvelées, les agents contractuels venant du secteur privé ont bénéficié d'une formation à l'environnement juridique et institutionnel des collectivités, facteur d'intégration et d'acculturation territoriale.

49

Thématiques des actions de formation 2018

	Nombre d'actions	Part (%)	Nombre de départs	Part (%)
Ressources humaines	6	13%	18	9%
Marchés	5	11%	15	8%
Infrastructures et réseaux	5	11%	6	3%
Développement personnel	4	9%	4	2%
Hygiène, sécurité, santé et vie au travail	4	9%	30	16%
Informatique	4	9 %	41	22%
Affaires juridiques	2	4 %	24	13%
Finances	2	4 %	9	5%
Management	2	4 %	7	4%
Concessions	2	4%	4	2%
Éclairage public	2	4%	7	4%
Efficacité énergétique des bâtiments	2	4%	5	3%
EnR	2	4%	2	1%
SIG cartographie	1	2%	5	3%
Environnement territorial	1	2%	8	4%
Préparations concours	1	2%	5	3%
Total	45		190	

Le plan de formation 2018 a été co-construit par les services RH des quatre syndicats d'énergies du pôle régional. Cette mutualisation de moyens a permis de définir des programmes communs et adaptés aux problématiques partagées des contextes professionnels. 6 actions de formation ont donc été mutualisées, dont 5 organisées par le Siéml :

- stratégies de recrutement ;
- télétravail;
- régime de TVA;
- exécution administrative et financière des marchés ;
- environnement institutionnel et juridique des collectivités territoriales (intégration des agents contractuels) ;
- étude photométrique des projets en éclairage public.

Outre une adaptation des programmes aux sujets prégnants des syndicats d'énergies, cette mutualisation permet de faire des économies sur les frais pédagogiques, de faciliter l'accès aux formations CNFPT, la participation par inscription individuelle étant aléatoire, mais surtout de favoriser échanges de pratiques et réflexion commune sur les évolutions des métiers et des compétences.

Pour 2019, les services techniques seront particulièrement sollicités pour développer leurs axes de formation, dans le contexte de restructuration des secteurs et de montée en puissance des chefs de zone, tant dans leur expertise technique que dans leur fonction managériale.

H- TEMPS DE TRAVAIL

Les horaires variables ainsi que le système de pointage restent inchangés en 2018. Les droits à RTT sont de 12 par an, pour une durée hebdomadaire partagée par tous les postes de 37h30. La formalisation d'un nouveau règlement intérieur, avec l'intégration d'un règlement du temps de travail, fait partie des objectifs 2019.

Les agents du Siéml de catégorie B et C bénéficient de récupérations pour les heures travaillées en dehors des cycles horaires normaux de travail : réunions tardives après 18h30, conformément aux règles statutaires. Sur demande expresse et justifiée du chef de service, des indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) peuvent être appliquées.

I- BUDGET DU PERSONNEL ET PILOTAGE DE LA MASSE SALARIALE

Le budget du personnel en 2018 ne prévoyait aucune création de poste permanent. Au cours du 1er semestre, le plan stratégique EnR a été adopté, décision a donc été prise d'accélérer la procédure de recrutement d'un chef de projet EnR. Le poste budgétaire a été créé au moment du vote du budget supplémentaire, faisant évoluer le budget primitif de 2 921 k€ à 2 956 € k€.

En 2018, les recettes liées aux charges de personnel ont été mises en exergue, au travers notamment des composantes suivantes :

- subventions ADEME pour 3 postes de CEP;
- cotisations des collectivités adhérant au dispositif de conseil en énergies partagé ;
- remboursement des charges de personnel supportées par le budget principal pour le compte de l'activité PCRS (budget annexe en régie avec autonomie financière).

Le budget du personnel pouvait donc afficher un montant brut à hauteur de 2956 k€ et un montant net de 2689 k€, au titre de la perception de 231,8 k€ de recettes. En 2018, deux postes de CEP et 1,4 ETP pour le PCRS sont financés par les subventions et contributions. Précisons toutefois que sur les 135 k€ budgétisés en recettes PCRS, 85 k€ vont être réellement perçues, les crédits ouverts prévoyaient le possible recrutement d'un autre agent.

Budget primitif 2018 + BS 2018 : 2 956 000 €

- masse salariale : 1,97 M€ ;
- masse salariale chargée : 2,76 M€ ;
- part du régime indemnitaire dans la masse salariale chargée : 17,76 %;
- charges périphériques (assurance statutaire, médecine professionnelle, CNAS etc.) : 180 k€;
- dont indemnités horaires pour travaux supplémentaires : **2765** € (astreintes et heures supplémentaires pour événements spécifiques) et GVT à 15 k€.

Au 31 décembre 2018, l'effet de Noria (écart de rémunération entre entrants et sortants) est de - 1,61 %, calculé sur la base de 2 départs et 2 arrivées sur emploi permanent. Précisons d'ailleurs que l'un des postes « départ » n'a pas été remplacé et que le deuxième recrutement intervient en 2018 dans le cadre du tuilage d'un agent qui quitte ses fonctions le 1er janvier 2019.

Un effet de Noria négatif est le signe d'une bonne optimisation de la masse salariale et il est logique dans le cadre de remplacements de seniors par des recrues plus jeunes. Cet indicateur, avec 7 départs démographiques envisagés en 2019, sera particulièrement intéressant à analyser.

Il est établi que la masse salariale, même à effectif constant, continue d'augmenter avec le temps, c'est le phénomène du Glissement Vieillesse Technicité - GVT (avancements de grades, d'échelons, changements de cadres d'emplois et réajustement des régimes indemnitaires notamment au vu de qualifications supplémentaires et d'acquisition de nouvelles compétences).

Même si les niveaux de rémunération, à emploi identique, ont tendance à diminuer du fait du rajeunissement des recrutements, le GVT au Siéml, reste important. Il représente chaque année de 10 à 15 000 €. À cela s'ajoute les précédentes créations de poste sur des niveaux de responsabilité importants (majorité de cadres A et B).

Afin de veiller à contenir la masse salariale, nonobstant ce principe d'augmentation inéluctable par l'ancienneté et par les projets de créations de postes, que nous traiterons plus loin, l'enjeu est de poursuivre la démarche de requalification des niveaux de recrutement. Des emplois de catégories B ont en effet été requalifiés, au gré des départs, en des emplois de catégorie C. C'est une opportunité dans la filière administrative notamment. Le travail se complexifie toutefois et le niveau d'exigence des compétences attendues augmente, tant en interne qu'auprès de nos adhérents, qui ont besoin de niveaux d'expertise à la hauteur du service proposé.

Enfin, la logique de redéploiement de certaines missions permet de supprimer certains postes et d'alléger l'impact budgétaire des créations.

Indicateurs salaires mensuels 2018 (€ bruts)

	Salaire minimum	Salaire moyen	Salaire médian	Régime indemnitaire moyen
2018	1789,04 €	3042,81 €	2855 €	734€
2017	1703,59 €	2924€	2757,55 €	730 €

Indicateurs masse salariale 2018

	Masse salariale (brut annuel)	Salaire brut moyen annuel d'un agent	Coût moyen annuel d'un agent (brut chargé)	Coût moyen annuel d'un agent (brut chargé + charges périphériques - assurance statutaire, médecine profesionnelle etc.)
2018	1,89 k€	36 157,26 €	50 251,26 €	52726,98€
2017	1,84 k€	35435,17€	49861,87€	52 102,04 €

Le salaire moyen est relativement élevé au Siéml, la majorité des agents exerçant sur des cadres d'emplois de catégorie B et dans la filière technique. Notons également le lien avec la situation démographique, la majorité des agents étant en fin de carrière. Le salaire moyen augmente avec l'effet GVT, il augmente aussi du fait du recrutement d'agents A ou B de façon temporaire, dans le cadre de besoins ponctuels (technicien EnR thermique, attaché contractuel pour la renégociation du contrat de concession) ou de périodes de « tuilage » relativement longues.

Avec les renouvellements importants des effectifs en 2019 (plus de 13 %), il sera intéressant de comparer ces indicateurs, nonobstant les effets des créations de postes.

J- LES AVANTAGES EN NATURE

Les agents bénéficiant d'un véhicule de service affecté, avec autorisation de remisage à domicile, se voient appliquer des avantages en nature. Même s'il n'est pas établi que des avantages en nature ont à s'appliquer lorsque l'utilisation du véhicule à des fins personnelles est formellement interdite, ce principe est retenu au Siéml car :

- d'autres syndicats d'énergies ont fait le choix d'une gestion en pool de l'ensemble de leur flotte de véhicules professionnels avec un système de réservation, solution qu'il semble possible d'appliquer;
- certains agents disposant d'un véhicule de service n'occupent pas une fonction qui le justifie absolument.

Les avantages en nature pour véhicule affecté concernent 26 agents et représentent un montant annuel de cotisation à hauteur de 2200 €.

Ces avantages en nature seront susceptibles de disparaître avec le système d'autopartage prévu en 2019, permettant de facturer les déplacements personnels au réel.

2- LES ORIENTATIONS 2019

A- RISQUES ET OPPORTUNITES

Les principaux risques RH ont été présentés en introduction, dans ce contexte de fort renouvellement des effectifs, d'intensification et de complexification des missions mais surtout d'incertitudes conjoncturelles et structurelles.

La transition énergétique rend indispensable le positionnement incontournable des syndicats dans ce domaine - efficacité énergétique, planification énergétique, développement des filières EnR, mobilité... Les grands réseaux d'approvisionnement énergétique doivent eux aussi envisager les modernisations indispensables.

On constate:

- une intensification de la charge de travail (facteurs de risques exogènes);
- des incertitudes sur le rythme de la diversification des activités et des compétences : rôle de chef de file des syndicats ? Mais des besoins en nouvelles compétences pour anticiper les projets et préparer « demain » ;
- des incertitudes sur l'évolution de l'activité historique, mais un nécessaire renforcement de notre expertise technique ;
- des emplois sensibles et des métiers en recomposition ;
- des risques de conflits générationnels et d'opposition de cultures professionnelles;
- des risques de perte de savoir-faire, avec, au centre, la question de la transmission ;
- des organisations du travail à repenser ;
- des risques psycho-sociaux (sens donné au travail, difficulté à identifier les perspectives d'évolution, baisse de la motivation, mal-être...);
- un besoin de formalisation de règles claires et partagées : règlements, chartes, procédures... démarche qualité...

L'enjeu RH est d'accompagner ce changement en profitant des opportunités présentes et à venir, et en prévenant dès à présent les risques d'anomie associés aux mutations professionnelles.

Évoquer des créations de postes alors que l'on subit une période d'incertitudes peut sembler contradictoire. A contrario une position attentiste conduirait le Siéml dans une impasse dont les conséquences seraient encore plus difficiles à gérer. La posture d'engagement est celle qui est donc retenue.

Les opportunités envisagées sont :

- une restructuration des services par des niveaux de management et de délégation renforcés ;
- l'animation d'instances de dialogue social ;
- la poursuite d'un plan de formation ambitieux ;
- l'anticipation des risques psychosociaux, dont l'étude a été lancée fin 2018 ;
- le renforcement de la communication interne via un SIRH;
- une démarche qualité;
- des créations d'emplois pour pallier les manques et anticiper les besoins.

B- AXES DU PLAN DE FORMATION 2019

Les orientations générales données au plan de formation 2019 visent quatre grandes thématiques transversales. Le service RH poursuivra la logique du développement des actions en intra mutualisées avec le pôle énergie, système qui permet d'établir des programmes sur-mesure d'une part, et de favoriser les échanges de pratiques d'autre part.

Après un effort de formation particulièrement important en 2018 (coûts directs à hauteur de 49 000 €), il est proposé de revenir, en 2019, au niveau du budget habituellement alloué sur le compte 6184, soit 35 000 €.

a) Développer et harmoniser les pratiques managériales dans un contexte de changement

Un plan de formation spécifique aux fonctions d'encadrement sera décliné : management intermédiaire, management stratégique et management par objectifs.

b) Favoriser l'intégration des nouveaux arrivants

Nous envisageons, pour les nouvelles recrues (jusqu'à 14 en 2019) un parcours d'intégration afin de présenter notamment la spécificité du syndicat d'énergies en tant qu'autorité organisatrice de la distribution d'énergies (AODE). Ce programme sera décliné et dispensé en partie par les cadres du Siéml. Cette formation interne sera complétée par un module du CNFPT sur l'environnement territorial en fonction des profils retenus.

c) Accompagner la transition numérique

Deux audits informatiques, l'un sur la partie sécurité, l'autre sur la partie fonctionnelle (gestion documentaire) ont donné lieu à différentes préconisations sur la partie architecture informatique, gestion des sauvegardes, adaptation du matériel, politique de gestion des mots de passe etc. Les agents bénéficieront d'actions de formation en lien avec l'accès aux nouveaux outils collaboratifs de la suite Office 365 : OneDrive, OneNote, Planner, Teams etc. Une formation « administrateur » spécifique au service informatique est également prévue.

Dans le domaine de la dématérialisation, des sessions de formation à l'utilisation d'un parapheur électronique seront organisées pour les cadres disposant de délégations de signature.

d) Poursuivre la prévention des risques

Le programme de formation a été défini avec le conseiller de prévention. En complément de l'étude des risques psychosociaux lancée en cette fin d'année, des actions de prévention doivent également être menées afin de prévenir les troubles musculo-squelettiques. L'ergonomie des postes de travail est modifiée par les effets de la dématérialisation notamment : temps de travail prolongé devant l'écran, système de double-écran... Des sessions de formation à la Prévention des Risques liés à l'Activité Physique (PRAP) agréée par l'INRS et dispensée par un ergonome diplômé sont prévues cette année.

e) Contrôle de gestion et programmation budgétaire pluriannuelle

Le contexte d'augmentation des charges de personnel en 2019 a nécessité un travail de prospective financière pour anticiper l'impact sur les résultats. Ce travail a mis en exergue la nécessité de définir plus finement les crédits sur les programmes d'investissement pluriannuels. La direction générale souhaite ainsi organiser une formation rassemblant la direction des finances et les directions opérationnelles sur la programmation et le pilotage des crédits.

C- NOUVEAUX POSTES ET ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

Les départs à la retraite en 2019 sont estimés au chiffre de 7. C'est-à-dire qu'il pourrait y avoir autant de recrutements liés à des remplacements pour raisons démographiques que de création de postes :

- filière technique : 2 responsables de secteur, 1 chargés d'affaires, 1 opérateur cartographie, 1 directeur des infrastructures ;
- filière administrative : 1 assistante de secteur, 1 directrice des finances.

Sur la période 2020-2026, 6 départs sont prévus.

L'année 2019 est donc particulièrement exigeante en matière de recrutements. Il convient d'éviter les pertes de savoir-faire, tout en anticipant les nouvelles compétences. Une stratégie est à bâtir, afin de favoriser les mobilités internes et de sécuriser les recrutements externes : quel profil, quel positionnement, quelle organisation nouvelle ? A la fois risque et opportunité, le plan de remplacement doit être mis en œuvre avec minutie.

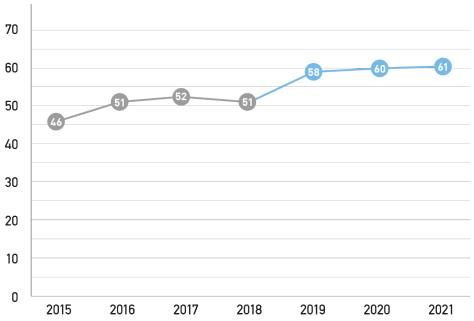
En parallèle, la perspective de dix créations de postes à l'horizon 2021 émane d'une démarche d'analyse prévisionnelle des emplois et des compétences : emplois sensibles, en recomposition, en effectifs insuffisants et emplois stratégiques, émergents, pour poursuivre la diversification de nos activités de développement énergétique, en pleine transition.

Avant de préciser les contextes et domaines de création et leur impact budgétaire, commençons par l'évolution des effectifs.

Le Siéml passerait donc d'un effectif de **51 agents permanents à 58 agents permanents dès 2019**. Puis, à 61 agents en 2021.

Soit, entre BP 2018 et BP 2019, un taux de croissance prévisionnel de 14 % des effectifs.





Pour les créations de poste, deux axes de justification sont retenus :

Axe 1 - renforcer les prérogatives des fonctions "support" et cœur de métier : compétences et ressources insuffisantes

Poste n° 1 : un juriste en droit des affaires publiques, spécialisé dans les contrats et la commande publique en particulier (attaché ou rédacteur).

- Constat : aucun juriste territorial au sein du Siéml. Nécessité de sécuriser les procédures aboutissant à la signature d'un contrat ou d'une convention, en particulier dans le domaine de la commande publique.
- Finalité de l'emploi : apporter aide et conseils juridiques aux élus et aux services dans les domaines stratégiques et opérationnels (gestion de projet et processus décisionnel quotidien). Disposer d'une expertise juridique en droit public dans le domaine des contrats (achat, conventionnement...).
- Principales missions: supervision des procédures de marchés et planification de la politique d'achat, conception des contrats de droit public et des dossiers de consultation des entreprises, conseil et expertise juridique en amont de tout projet, contrôle préalable des actes juridiques, rédaction des actes et des contrats complexes. Gestion des pré-contentieux et des contentieux. Veille juridique.

Poste n° 2: un agent en charge du contrôle des concessions (ingénieur ou attaché).

- Constat : aucun agent dédié à temps complet à cette mission ; des difficultés pour assurer le contrôle approfondi des activités de la concession électrique, mission actuellement portée par le DGA ressources et un constat presque identique pour le contrôle des concessions gazières malgré un investissement important d'un agent à ce sujet.
- Finalité de l'emploi : assurer la mission obligatoire de contrôle des concessionnaires en tant qu'autorité concédante, disposer d'un agent spécifiquement dédié à cette mission « cœur de métier » des syndicats d'énergies.

- Principales missions : analyse des données des concessions d'électricité et de gaz, suivi des tableaux de bord d'activités, rédaction des rapports annuels, analyse des comptes-rendus annuels d'activités des concessionnaires, suivi et contrôle des flux financiers liés aux contrats de concession.

Axe 2 - poursuivre notre développement et notre diversification

Postes n° 3, 4, 5 et 6 : quatre conseillers en énergies partagés (techniciens territoriaux)

- Constat: un groupe de travail a permis de définir, en fonction des objectifs de maillage du territoire, les besoins en nouvelles ressources pour couvrir le territoire départemental; quatre recrutements sont nécessaires pour les territoires d'Angers Loire Métropole, Anjou Loir et Sarthe, agglomération du Choletais et Baugeois Vallée.
- Finalité de l'emploi : poursuivre les actions de conseil en efficacité énergétique du patrimoine bâti auprès des adhérents, déployer cette mission sur de nouveaux territoires.
- Principales missions : sensibiliser, former et informer les équipes communales, les services techniques et les élus aux usages de leur patrimoine et à la maîtrise énergétique ; gérer et analyser les données énergétiques du patrimoine de chaque commune adhérente ; accompagner les collectivités sur l'ensemble de leurs projets relatifs à l'énergie : nouveau bâtiment et rénovation, développement des énergies renouvelables...

Poste n° 7 : un chargé d'affaires éclairage public sur le géoréférencement des réseaux (technicien territorial).

- Constat : dans le cadre de la réforme anti-endommagement des réseaux, des marchés de prestation de géolocalisation des réseaux souterrains d'éclairage public ont été lancés. Afin d'organiser et de contrôler ces opérations, il convient de recruter un technicien en charge de ce projet.
- Finalité de l'emploi : mise en œuvre et contrôle des opérations de géoréférencement des réseaux d'éclairage public dans le cadre de l'exécution du marché.
- Principales missions: organisation et planification des opérations de géoréférencement, suivi des entreprises en charge de l'exécution du marché, contrôle des rendus, analyse des rapports de relevés terrain, coordination des opérations avec les autres syndicats, gestion des investigations complémentaires.

La création d'un tel poste permettrait de dégager du temps agent au sein du service EPu qui pourrait être réinvesti sur d'autres priorités (recherche et développement, politique qualité, innovations contractuelles...).

Poste n° 8 : un chef de projet en mobilité durable (ingénieur ou attaché territorial).

- Constat : le Siéml ne dispose pas de poste exclusivement dédié aux problématiques de mobilité pour assurer une plus grande cohérence dans la conduite des projets. Une expertise globale est recherchée à la fois sur le déploiement d'infrastructures et la partie conseil.
- Finalité de l'emploi : promouvoir la mise en place de projets de mobilité alternative.
- Principales missions: analyse de la demande de mobilité sur un territoire, promouvoir et accompagner les démarches de plans de déplacements, développer des partenariats, piloter des projets permettant la diffusion de solutions et de modes alternatifs de déplacement, conseiller sur les choix de flotte à carburation alternative, déployer des solutions de recharge.

Postes n° 9 et 10 : un technicien géomaticien et un opérateur en géomatique pour la mise en œuvre du PCRS (postes financés) – agent de maîtrise et technicien.

- Constat : la réalisation du PCRS va prochainement entrer dans une phase de mise en œuvre concrète. Il faut anticiper le processus continu de mise à jour des données.

- Finalité de l'emploi : assurer la gestion des intégrations et des extractions des données d'information géographique, résoudre les dysfonctionnements éventuels des outils SIG, accompagner les utilisateurs.
- Principales missions : gestion du processus de mise à jour du PCRS, assurer une relation permanente avec les entreprises de travaux afin de faciliter l'intégration des plans de récolement (soutien technique et suivi des affaires).

Rythme de recrutement envisagé :

- 2019 = 7 postes
 - → 2 CEP, 1 juriste, 1 chargé du contrôle des concessions, 1 chargé d'affaires EP géoréférencement, 2 géomaticiens PCRS
- 2020 = 2 postes
 - → 1 CEP, 1 chef de projet en mobilité
- 2021 = 1 poste
- → 1 CEP, soit in fine, un service de conseil en énergies partagé, à 8 agents.

D- BUDGET PREVISIONNEL 2019

Sur la base des hypothèses précédemment évoquées, les charges de personnel en 2019 s'élèveraient à 3 381 k€, soit une augmentation de plus de 14 %.

Ce budget prévisionnel intègre :

- la création de 7 postes supplémentaires estimés à 340 k€;
- le recrutement du chef de projet EnR sur 12 mois ;
- un agent non remplacé à la fin de l'année 2018 : un ETP en moins soit 54 k€ ;
- la possibilité de recourir à des agents temporaires (remplacement ou accroissement ponctuel d'activités) => 24 mois ainsi que 18 mois d'un stagiaire école ainsi que des périodes de tuilage avant départ (80 k€) ;
- Un GVT estimé à hauteur de 15 k€ (13 avancements d'échelons, 2 éventuels avancements de grade et 6 éventuelles promotions internes ainsi que des possibilités de réajustement des RI) soit 0,44 % de la MS chargée;
- le report du protocole PPCR en 2019 estimé à 10 k€.

La part des subventions et des participations contribuant au financement des charges de personnel est estimée à 285 k€ :

- 40 k€ au titre des subventions ADEME pour les CEP et le contrat EnR thermiques ;
- 60 k€ au titre des cotisations des adhérents au service CEP ;
- 185 k€ au titre du remboursement des charges de personnels du budget PCRS vers le budget principal :
 - o 1 ETP chef de projet PCRS,
 - o 0,4 ETP du poste technicien géomatique et informatique métier,
 - 2 ETP opérateur géomatique et technicien géomaticien (cf. création de postes).

Le tableau ci-après montre l'évolution prévisionnelle des dépenses du chapitre 12. Les recettes prévisionnelles liées aux charges de personnel sont également mises en exergue dans la colonne budget net.

Le versement des subventions de l'ADEME pour le financement des premiers postes de conseillers en énergies prend fin en 2021. À horizon 2022, la cotisation prévisionnelle annuelle des adhérents permet de financer environ 30 % des 8 postes envisagés.

Les recettes prévisionnelles au titre du remboursement de charges par le budget PCRS permettent de financer la totalité des dépenses de personnel ad'hoc. A noter : 0,4 ETP d'un poste historique du Siéml est dédié au projet PCRS à partir de 2018.

Budgets prévisionnels 2019-2022 - chapitre 12 - dépenses de personnel

	Dépenses	Recettes	Part des recettes dans le BP	Budget net	Postes budgétaires permanents
BP + BS 2018	2 956 k € (2873 k€ BP 2017)	231,8 k€ (84.6 k€ BP 2017) cotisations CEP : 48.8 k€ subventions ADEME CEP : 48 k€ remboursement PCRS : 135 k€	7,8 %	2 724,2 k € (2788 k€ BP 2017)	1 poste supprimé 1 création de poste : - 1 chef de projet EnR
Variation BP 2017 / BP 2018	+ 3 %	+ 174 %		- 2,3 %	,
BP 2019	3 381 k€	285 k€ cotisations CEP : 60 k€ subventions CEP : 40 k€ remboursement PCRS : 185 k€	8,4 %	3 096 k€	1 poste supprimé 7 créations de postes : - 2 CEP - 1 chargé d'affaires géoréférencement EP - 2 opérateurs PCRS - 1 juriste droit des
Variation BP-BS 2018 / BP 2019	+ 14,4 %	+ 23 %		+ 13,6 %	affaires publiques - 1 chargé de contrôle des concessions
Prévision BP2020	3 491 k€	358 k€ cotisations CEP : 92 k€ subventions CEP : 30 k€ subventions contrat EnR thermique : 51 k€	10,3%	3 133 k€	2 créations de postes : - 1 CEP - 1 chef de projet
Variation BP 2019 / BP 2020	+ 3.25 %	+ 25,6 %		+ 1.2 %	en mobilité durable
Prévision BP 2021	3 526 k€	297 k€ cotisations CEP : 112 k€ remboursement PCRS : 185 k€	8,4%	3 229 k€	1 création de poste : - 1 CEP (NB : fin du CDD de 2 ans technicien
Variation BP 2020 / BP 2021	+ 1 %	- 17 %		+ 3 %	contrat EnR thermique)
Prévision BP 2022	3 562 k€	314 k€ cotisations CEP : 129 k€ remboursement PCRS : 185 k€	8,8%	3 248 k€	
Variation BP 2021/ BP 2022	+ 1 %	+ 5,7 %		+ 0,6 %	

L'impact de la hausse des charges de personnel sur l'évolution globale du budget principal est développé dans la suite du rapport.

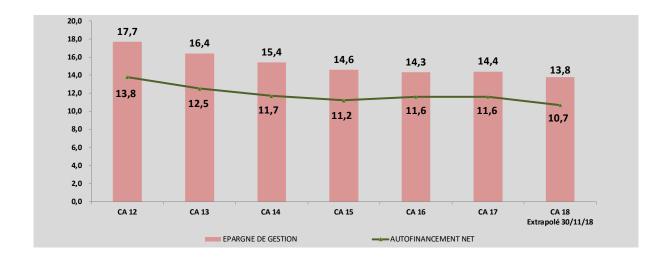
DEUXIÈME PARTIE: ORIENTATIONS FINANCIÈRES

Le rapport d'orientations budgétaires (ROB) pour 2019 est l'occasion de revenir longuement sur les perspectives d'évolution pluriannuelle des principales sources de financement du syndicat, ainsi que les enjeux stratégiques de développement et de diversification des activités du syndicat.

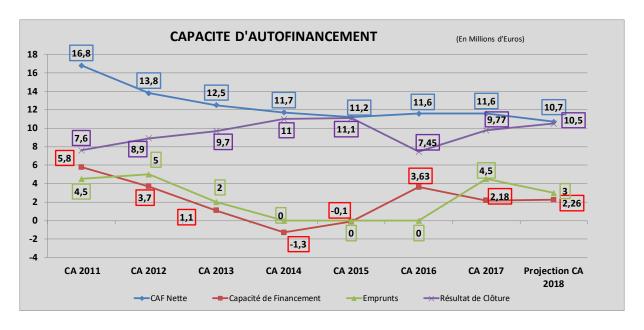
Après avoir analysé les besoins d'évolution des ressources humaines afin d'accompagner la croissance du syndicat et afin d'envisager les orientations budgétaires pour l'exercice 2019, je partirai donc du constat de la situation financière du syndicat à ce jour pour vous proposer des axes de décisions politiques pour les années à venir.

1- SITUATION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE DU SIÉML

La projection du compte administratif de l'année 2018 pour le budget principal devrait nous permettre de dégager une capacité d'autofinancement nette de 10,7 M€, supérieure d'environ 1,9 M€ à celle initialement prévue au budget primitif 2018 (8,8 M€) mais en légère diminution par rapport à l'exercice 2017 de l'ordre de 0,9 M€.



	RESULTATS	RESULTATS	RESULTATS		EXERCICE 2018	1	
	FINANCIERS	FINANCIERS	FINANCIERS		Projection CA 2018	% CA 2018 / BP 2018	% CA 2018 / CA 2017
(En millions d'Euro	2015	2016	2017		2018		
Recettes Réelles de Fonctionnement	19,16	19,41 1%	19,88	2% 18,64	19,90	7%	0%
Charges Réelles de Fonctionnement (hors dette)	4,56	5,09 12%	5,44	7% 6,35	6,12	-4%	13%
EPARGNE DE GESTION	14,60	14,32 -2%	14,44	1% 12,29	13,78	12%	-5%
ANNUITE DETTE dont	3,40	2,75 -19%	2,79	1% 3,52	3,11	-12%	12%
Intérêts	0.82	0,73 -11%		10%			-14%
Capital (Hors OCLT)	2,58	2,02 -22%		5% 2,82			21%
A = Capacité d'Autofinancement Nette	11,20	11,57 3%	11,65	1% 8,77	10,67	22%	-8%
Recettes Réelles d'Investissement (hors 1068)et (hors Emprunts)	31,55	27,62 -129		1% 36,76			1%
Dépenses Réelles d'Investissement (1)	42,67	42,82 0%	,	-3% 55,60			-1%
B = Besoin de Financement	11,12	15,20 37%	13,83	-9% 18,84	12,93	-31%	-6%
A - B = Capacité de Financement	0,08	-3,63 -4638	-2,18 -	40% -10,07	-2,26	-78%	2%
Emprunts sur Travau:	0.00	0.00	4,50	5,00	3.00		
Ep	u	.,	,,,,,	2,20	1		
Autres Inves	st			2,87	,		
PCR	s						
Soit au compte de gestion							
Résultat de Clôture sur état A14	11,08	7,45	9,77	7,45	10,51		
= Réserves au 31/12 HORS RAR							
(1) dont Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements:	0,39	0,47	0,47	0,50	0,42		



Je vous rappelle que la capacité d'autofinancement nette d'un établissement public se définit par le résultat des produits réels de fonctionnement diminués des charges réelles de fonctionnement, réduit de l'amortissement du capital des emprunts en cours.

Bien évidemment, pour obtenir une progression constante de cette capacité d'autofinancement, il faut avoir un taux de progression des ressources supérieur à celui des charges, afin d'éviter ce qui est communément appelé "l'effet de ciseaux".

Pour l'exercice 2018, cette évolution d'autofinancement nette de + 1,9 M€ par rapport au budget primitif 2018 est due principalement :

<u>Au titre des recettes</u> : (+ 1 313 K€) par la prudence dans l'inscription des prévisions notamment de :

Les redevances R1 et R2 Electricité et Gaz

Inscription Budget Primitif : HORS LISSAGE 3 521 K€

Réalisation : AVEC LISSAGE 4 669 K€

Soit : +1 148 K€

Etant précisé qu'une partie de la redevance R1 Gaz est reversé à la communauté urbaine d'Angers – pour 2018 le montant s'est élevé à 53 K€.

Les contributions Epu : ajustement en BS 2018 contributions communes percevant la TCCFE au titre des travaux Epu

Inscription Budget Primitif : 1 242 K€

Réalisation envisagée : 1 522 K€

Soit: + 280 K€

Par ailleurs, le syndicat a perçu le produit des cessions des CEE (68 K€) ainsi que les dividendes sur produits des participations à hauteur de 99 K€.

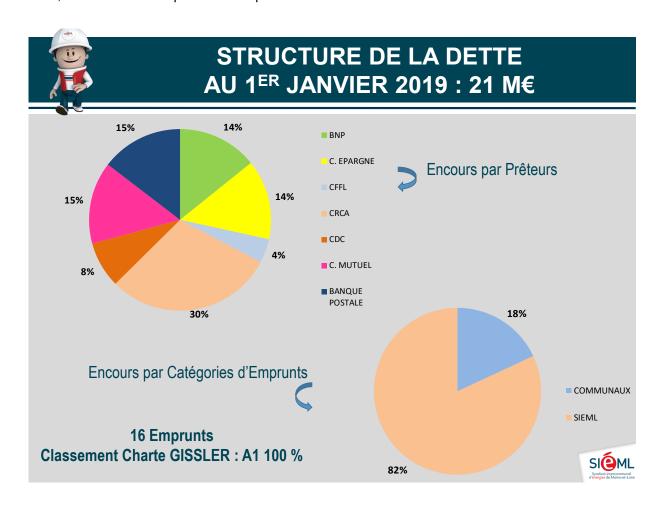
Quant à la TCCFE, elle devrait s'afficher avec une baisse nette de 100 K€ par rapport aux inscriptions budgétaires.

Au titre des dépenses (- 575 K€)

- S'agissant des charges de fonctionnement, le poste maintenance éclairage public devrait atteindre 1 432 K€ pour une prévision initiale de 1 374 K€ (+ 4 %). Le poste des expertises thermiques (125 K€) devrait être en deçà des prévisions (175 K€). Les charges de personnel quant à elles devraient atteindre 2 800 K€ pour une inscription initiale de 2 921 K€ et globale de 2 956 K€ soit une économie de 121 K€. Enfin les charges à caractère général devraient afficher une baisse globale de l'ordre de 84 K€ en raison notamment des dépenses liées aux études énergétiques à la baisse par rapport aux inscriptions budgétaires.
- Parallèlement une gestion rigoureuse de la trésorerie et de la gestion de dette permet une économie substantielle de l'annuité de l'ordre de 400 K€ par rapport au BP 2018.
 - ⊙ En matière de gestion de dette, il est important de souligner que pour faire face aux financements de ses investissements, le syndicat a mobilisé un emprunt au cours de l'exercice 2018 d'un montant de 3 M€ sur 15 ans auprès de la banque postale à taux révisable sur index Euribor 3 mois avec marge de 0,40 % et échéance trimestrielle. Cet emprunt n'a pas d'incidence sur l'exercice 2018 hormis les ICNE, la première annuité étant fixée au 1er mars 2019.
 - Le taux moyen de la dette du Sieml ressort au 1^{er} janvier 2019 à 2,58 % contre 2,97 % en 2018 et 3,88 % en 2017.

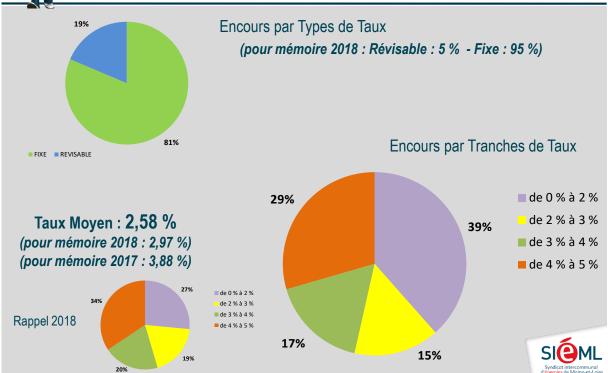
2- STRUCTURE DE LA DETTE AU 1^{ER} JANVIER 2019 DU SIÉML

Ainsi, l'encours de dette pour 2019 se présente comme suit :



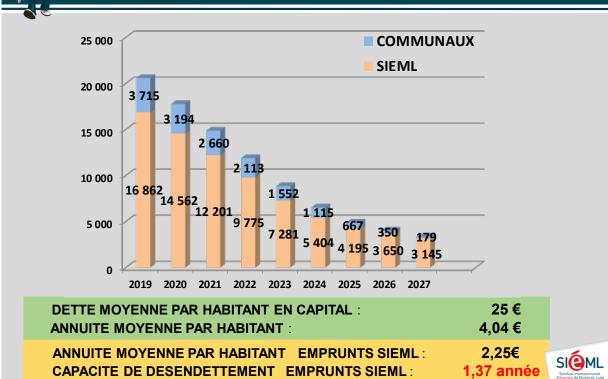


STRUCTURE DE LA DETTE AU 1^{ER} JANVIER 2019 : 21 M€





EVOLUTION A LONG TERME DE L'ENCOURS (sans intégration de nouveaux emprunts)



3- LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES ET ENGAGEMENTS PLURI-ANNUELS

A- RECETTES 2019

<u>Côté recettes</u>, s'agissant des recettes provenant du **FACE** elles ont été, d'une part, ajustées pour tenir compte d'une projection de baisse des aides à l'électrification rurale sur les travaux de renforcement de l'ordre de 15 % (faisant suite à une baisse de 17 % enregistrée en 2018) et, d'autre part, maintenues sur les aides relatives aux travaux d'effacement et sécurisation.

S'agissant des recettes provenant de la **TCCFE**, elles ont été inscrites à hauteur des réalisations envisagées au titre de l'exercice 2018 soit 11 800 K€ (en solde net) actualisées à 1,1 % en tenant compte d'une part de l'encaissement de la TCCFE (estimée 2018 à 12 140 K€) et d'autre part du reversement de cette même TCCFE aux communes nouvelles de Baugé en Anjou sur le périmètre de Baugé-en-Anjou 1 et Segré-en-Anjou Bleu (pour une estimation globale de 340 K€) ; ces dispositions ayant été entérinées lors du comité syndical du 17 octobre 2017.

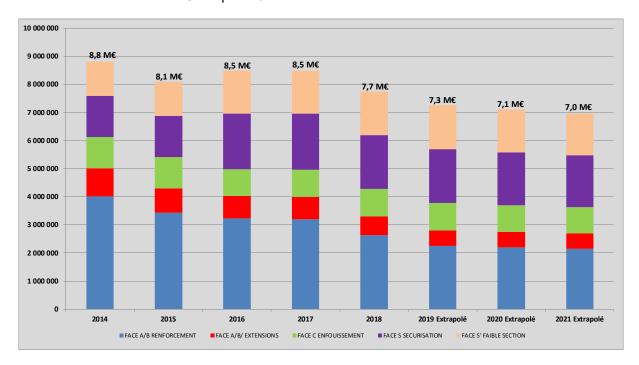
Quant aux redevances versées par Enedis et plus particulièrement la **R2 électricité**, elle a été inscrite en tenant compte du lissage dont le dispositif a été prorogé jusqu'au renouvellement du contrat de concession envisagé pour le 1^{er} janvier 2020.

Enfin, les orientations budgétaires qui vous sont proposées tiennent compte également de l'inscription en investissement des fonds de concours reçus des communes en ce qui concerne les travaux réalisés par le syndicat sur les réseaux basse tension et d'éclairage public.

Ci-dessous une représentation de l'évolution des principales recettes :

a) FACE

Notification des aides du FACE depuis 2014 :

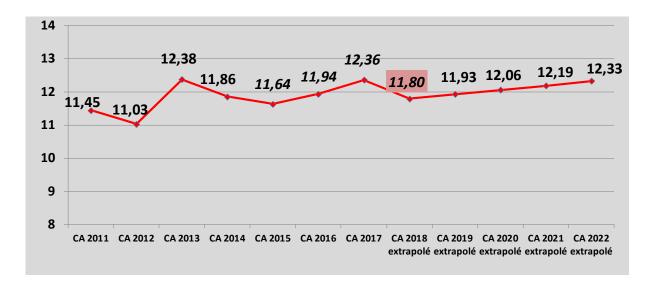


Projection de 2019 avec une baisse de 15 % sur les programmes de renforcement et maintien des aides sur les programmes de sécurisation et effacement.

Pour les années suivantes, l'extrapolation intègre une hypothèse de baisse de 2 % à compter de 2019.

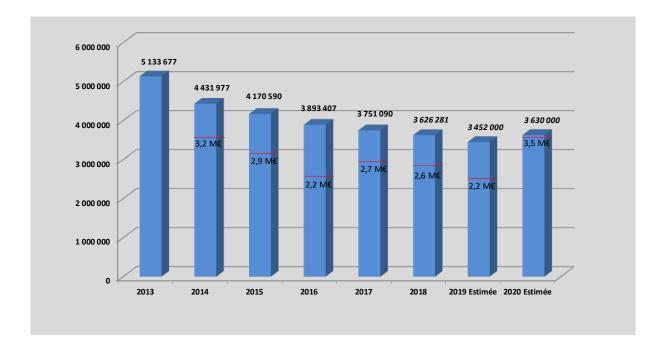
b) Taxe sur la consommation finale d'électricité (TCCFE)

Pour 2019, l'affichage est présenté en net. L'inscription en recette est estimée pour 2019 à 12 270 K€ et en dépense de 340 K€ afin d'intégrer le reversement de la TCCFE aux communes nouvelles de Baugé-en-Anjou (périmètre de Baugé-en-Anjou 1) (55 %) et Segré-en-Anjou Bleu (42 %) (cf. comité syndical du 17/10/2017). Ainsi, nous pourrions projeter une évolution de 1,1 % à compter de 2019.



c) Redevance R2 notifiée

Pour les exercices 2014 et suivants : l'histogramme ci-dessous informe sur la R2 calculée (trait rouge) et la R2 notifiée ou prévisionnelle faisant suite au lissage consécutif au protocole de Montpellier ; il est toutefois précisé que le protocole lié au lissage a été reconduit jusqu'au renouvellement du contrat de concession envisagé pour le 1^{er} janvier 2020. Le futur contrat de concession devrait lui aussi intégrer une formule de lissage, basée sur la R2 perçue au titre des 4 années précédentes.



B- DÉPENSES 2019

Pour 2019, le Bureau, concernant les travaux sur réseaux propres au syndicat, et compte tenu du volume importants des travaux envisagés au titre de 2019, propose d'afficher un emprunt de l'ordre de 4,8 M€, soit une enveloppe légèrement inférieure à 2018 (5 M€), avec une durée d'amortissement pouvant aller de 10 à 15 ans. Ainsi, tout en limitant et contrôlant l'endettement du syndicat, nous pourrions continuer à programmer sur chaque exercice un volume d'investissement relativement constant sur les prochains exercices.

D'autre part, en 2018 le programme de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques se contentera d'installer 7 bornes pour vélos à assistance électrique, complémentaires aux 30 bornes initialement prévues sur l'exercice 2018.

Enfin, le budget annexe relatif au PCRS (plan corps de rue simplifié) entre dans sa phase opérationnelle en 2019 avec un volume de travaux à hauteur de 2 M€ TTC.

Afin de financer ces investissements, le volume d'emprunt prévisionnel serait donc de 4,8 M€ au titre des travaux sur réseaux, de 1,4 M€ au titre du PCRS et de 1,7 M€, pour assurer l'équilibre budgétaire, au titre des autres projets du Siéml notamment les projets liés à la transition énergétique.

Orientations budgétaires 2019 :

(En millions d'Euros)	BP 2019 PRINCIPAL	BP 2019 CONSOLIDE
Recettes Réelles de Fonctionnement	19,93	
Charges Réelles de Fonctionnement (hors dette)	7,01	7,56
EPARGNE DE GESTION	12,92	
ANNUITE DETTE dont	3,69	3,70
Intérêts	0,63	0,64
Capital (Hors OCLT)	3,06	3,06
A = Capacité d'Autofinancement Nette	9,23	9,23
Recettes Réelles d'Investissement (hors 1068)et (hors Emprunts)	34,62	35,39
Dépenses Réelles d'Investissement (1) Hors chap. dépenses imprévu	52,65	54,78
B = Besoin de Financement	18,03	19,39
A - B = Capacité de Financement	-8,80	-10,16
Emprunts sur Travaux	4,80	4,80
Ери	2,30	2,30
Autres Invest	1,70	1,70
PCRS		1,36

Les prévisions pluriannuelles 2019 - 2021, des programmes de travaux ci-dessous, font état de la charge résiduelle pour le syndicat au titre de ces travaux.

Côté dépenses, ces orientations budgétaires 2019 prennent en compte une enveloppe de 0,8 M€ pour alimenter le FIPEE 21 qui depuis 2009 soutient activement les communes dans leurs actions visant à permettre de réaliser des économies d'énergies. Les crédits de paiements seront ouverts à hauteur de 500 K€ dès le budget primitif pour 2019, le solde de l'enveloppe étant libéré en budget supplémentaire selon le rythme des dossiers. Pour mémoire, nous affichons pour 2018 une enveloppe de 1 M€.

Votre rapporteur fait observer que cette année, le taux de consommation des crédits du FIPEE 21 est très éloigné des 100 %. C'est la raison pour laquelle les membres du Bureau ont souhaité réviser à la

baisse de 20 % l'engagement budgétaire annuel en faveur du FIPEE 21, dans un souci à la fois d'afficher une plus grande sincérité budgétaire et de dégager des marges de manœuvres pour le développement des services.

	Prévisions Pluriannuelles 2018 - 2	2021 (M€) - H	I.T.			
Dépenses BUDGET PRINCIPAL TOTAL TRAVAUX RESEAUX		2018 BP	2018 BP + BS + DM	2019	2020	2021
		46,55	44,37	44,74	42,60	42,60
		44,42	41,60	42,70	40,98	40,98
Renforcements		6,60	5,36	4,76	5,18	5,18
Sécurisation		4,60	4,35	4,35	4,40	4,40
Effacements	BT	10,04	10,65	11,83	10,00	10,00
Effacements	EP	3,72	3,79	4,21	4,20	4,20
Rénovation EP		4,20	4,00	4,20	4,00	4,00
Extensions	BT	6,73	5,14	5,09	5,00	5,00
EXTENSIONS	EP	4,39	4,58	4,23	4,20	4,20
GC Telecom		4,14	3,73	4,03	4,00	4,00
FIPEE 21		0,50	0,80	0,50	0,50	0,50
PLAN GAZ		0,01	0,01	0,32	-	-
TRANSITION ENERGETIQUE - FONDS R	EGION	0,50	0,50	-	-	-
GEO REFERENCEMENT		0,44	0,44	0,35	0,42	0,42
SUBVENTION du BUDGET PRINCIPAL au	IX BUDGETS ANNEXES IRVE ET GNV	0.27	0.29	0.19	0.20	0.20
EQUIPT et TRAVAUX du SIEML (Logiciels	Informatique, travaux sur bâtiments)	0,41	0,73	0,68	0,50	0,50
BUDGET ANNEXE IRVE		0,27	0,24	0,06	0,10	0,10
TRAVAUX BORNES		0,27	0,24	0,06	0,10	0,10
BUDGET ANNEXE GNV		-	-	-	-	-
TRAVAUX STATION GAZ		-	-	-	-	-
BUDGET ANNEXE PCRS		0,87	0,50	1,72	1,75	1,75
ACQUISITION PCRS + MARCHE SIG + AI	MO	0,87	0,50	1,72	1,75	1,75
TOTAL GENERAL		47,69	45,11	46,52	44,45	44,45
Rece	ttes	2018 BP	2018 BP + BS + DM	2019	2020	2021
BUDGET PRINCIPAL		28,58	27,07	26,81	26,03	25,93
TOTAL SUBVENTIONS ET FONDS DE C	ONCOLIRS SUR RESEALIX	28,58	27,07	26,75	25,96	25,86
Renforcements (FACE)		3,60	3,30	2,80	2,70	2,60
Sécurisation (FACE)		3,52	3,48	3,48	3,51	3,51
Effacements (FACE, ENEDIS, Communes)	BT	4,82	5,06	5,48	5,00	5,00
	EP	1,24	1,34	1,49	1,45	1,45
Rénovation EP (Communes)		2,10	2,40	2,52	2,40	2,40
Extensions (Communes, ENEDIS)	ВТ	5,68	4,25	4,22	4,20	4,20
	EP	3,48	3,51	2,73	2,70	2,70
GC Telecom		4,14	3,73	4,03	4,00	4,00
		-	-	0,06	0,07	0,07
GEO REFERENCEMENT						
			0.24	0.06	0.10	0.10
BUDGET ANNEXE IRVE	MUNES	0,27	0,24 0.14	0,06	0,10	0,10
BUDGET ANNEXE IRVE SUBVENTION ADEME -REGION et COMM	MUNES	0,27	0,14	0,02		
BUDGET ANNEXE IRVE SUBVENTION ADEME -REGION et COMM SUBVENTION du BUDGET PRINCIPAL	MUNES	0,27 - 0,27	0,14 0,10	0,02 0,04	0,10	0,10
BUDGET ANNEXE IRVE SUBVENTION ADEME -REGION et COMM SUBVENTION du BUDGET PRINCIPAL BUDGET ANNEXE GNV	MUNES	0,27 - 0,27 0,10	0,14	0,02 0,04		
BUDGET ANNEXE IRVE SUBVENTION ADEME -REGION et COMM SUBVENTION du BUDGET PRINCIPAL BUDGET ANNEXE GNV SUBVENTION du BUDGET PRINCIPAL	MUNES	0,27 - 0,27 0,10	0,14 0,10 -	0,02 0,04 -	0,10	0,10
BUDGET ANNEXE IRVE SUBVENTION ADEME -REGION et COMM SUBVENTION du BUDGET PRINCIPAL BUDGET ANNEXE GNV		0,27 - 0,27 0,10	0,14 0,10	0,02 0,04	0,10	0,10
BUDGET ANNEXE IRVE SUBVENTION ADEME -REGION et COMM SUBVENTION du BUDGET PRINCIPAL BUDGET ANNEXE GNV SUBVENTION du BUDGET PRINCIPAL BUDGET ANNEXE PCRS SUBVENTION ENEDIS EPCI VILLES et SI		0,27 - 0,27 0,10 - 0,32 0,32	0,14 0,10 - - 0,60 0,60	0,02 0,04 - - 0,71 0,71	0,10 - - 0,70 0,70	0,10 - - 0,70 0,70
SUBVENTION ADEME -REGION et COMN SUBVENTION du BUDGET PRINCIPAL BUDGET ANNEXE GNV SUBVENTION du BUDGET PRINCIPAL BUDGET ANNEXE PCRS	EML	0,27 - 0,27 0,10 - 0,32	0,14 0,10 - - 0,60	0,02 0,04 - - - 0,71	0,10 - - 0,70	0,10 - - 0,70

S'agissant des travaux, pour 2019, au vu des financements évoqués ci-dessus, il est toutefois possible de proposer des travaux de distribution publique sur les différents programmes tels qu'ils figurent sur l'état ci-dessous soit :

	Montants HT	dont financé par le Siéml		
Renforcement des réseaux	4,763 M€	1,961 M€		
Effacement des réseaux	11,827 M€	6,349 M€		
Sécurisation	4,346 M€	0,869 M€		
Extensions	<u>5,087 M€</u>	<u>0,862 M€</u>		
Soit	26,023 M€	10,041 M€ (38 %) (*)		

^(*) Soit un autofinancement du syndicat légèrement supérieur à celui de 2018 sur la partie distribution publique (37 %).

		A	NNEE 2019)			
PROGRAMMES DE TRAVAUX HORS TAXES			FINANCEMENTS				
DISTRIBUTION PUBLIQUE et HORS DP		S 2019 dans le lu BP 2019	FACE	ENEDIS	Particip. / Fonds de Concours	SYNDICAT Autofinan. Emprunt	
Renforcements :	11%	4 762 500 €	2 802 000 €			320 500 €	1 640 000 €
Renforcements Listés		3 302 500 €	2 242 000 €			320 500 €	740 000 €
Renforcements Urgents		300 000 €				- €	300 000 €
Renforcements annexes aux extensions		460 000 €				- €	460 000 €
Renforcements et Augmentation Puissance		700 000 €	560 000 €			- €	140 000 €
Effacements des réseaux	28%	11 827 000 €	976 000 €	500 000 €	4 001 819 €	4 549 181 €	1 800 000 €
Sécurisation	10%	4 346 250 €	3 477 000 €	- €	- €	9 250 €	860 000 €
Sécurisation des réseaux S		2 400 000 €	1 920 000 €			- €	480 000 €
Sécurisation des réseaux SF		1 946 250 €	1 557 000 €			9 250 €	380 000 €
Sécurisation Progr. Spécial						- €	
Extensions :	12%	5 087 000 €	- €	2 030 000 €	2 194 666 €	362 334 €	500 000 €
Extensions < 36kVA		1 680 000 €		672 000 €	455 477 €	202 523 €	350 000 €
Extensions > 36kVA		430 000 €		172 000 €	65 004 €	42 996 €	150 000 €
Extensions HTA		200 000 €		80 000 €	62 028 €	57 972 €	
Desserte intérieure des lotissements		2 620 000 €		1 048 000 €	1 572 000 €		
Desserte extérieure des lotissement	s	157 000 €		58 000 €	40 157 €	58 843 €	
Travaux Hors DP	39%	16 679 180 €			10 771 151 €	5 908 029 €	
Eclairage Public		11 856 664 €			5 948 635€	5 908 029 €	
Génies civils et divers EP		4 822 516 €			4 822 516 €		
TOTAL TRAVAUX HT		42 701 930 €	7 255 000 €	2 530 000 €	16 967 636 €	11 149 294 €	4 800 000 €
			17%	6%	40%	37'	%
POUR MÉMOIRE BP 2018		44 417 060 €	8 091 000 €	3 185 993 €	17 305 725 €	10 834 342 €	5 000 000€
		18%	7%	39%	36%		

Par rapport au budget primitif 2018, le programme des renforcements sera en nette diminution de - 1,8 M€ tout comme celui des extensions (-1,6 M€). Celui des effacements connaîtra une forte progression de + 1,8 M€. Quant aux programmes de sécurisation ils enregistreront une légère diminution de - 0,2 M€.

A ces **26,023 M€ HT** de travaux de distribution publique, viendront se rajouter **16,679 M€** de travaux communaux et pour tiers susceptibles d'être confiés au syndicat en éclairage public, génie civil télécommunications et divers, dont une charge du syndicat de 5,908 M€.

S'agissant du budget annexe IRVE, 2019 verra l'implantation complémentaire de 7 bornes pour vélos à assistance électrique. L'investissement prévu est de 0,056 M€ financé d'une part par les communes (0,014 M€) et d'autre part le syndicat (0,042 M€).

Quant au budget annexe GNV, il n'est pas prévu d'investissement sur 2019. Les crédits ouverts porteront sur les charges de gestion de la station ainsi que les dotations aux amortissements y afférents pour un montant total de 41 K€. Le financement étant assuré par les redevances des usagers.

Concernant le budget annexe PCRS, un volume de 2,070 M€ TTC sera inscrit en investissement pour assurer l'acquisition du PCRS, les frais d'études AMO ainsi que du matériel informatique. Quant aux charges de fonctionnement une enveloppe de 0,275 M€ TTC sera ouverte pour couvrir les charges de personnel, la maintenance du logiciel SIG et licences ainsi que l'hébergement web. Le financement sera assuré par les redevances et participations des EPCI, d'ENEDIS et du syndicat. Pour parfaire l'équilibre il sera inscrit un montant global d'emprunt de 1,365 M€ dont 1,033 M€ au titre du financement du PCRS et 0,332 M€ dans l'attente de la perception du FCTVA.

Vous constaterez à nouveau que le niveau des investissements envisagés par le Siéml au titre des programmes de travaux 2019 reste encore très important (près de 45 M€ HT).

En effet le Siéml, en tant que l'un des premiers donneurs d'ordres en Maine-et-Loire, doit continuer à donner un signe fort auprès des collectivités adhérentes mais aussi auprès des entreprises qui travaillent pour lui.

Au global ce nouveau budget d'investissement, y compris les crédits réservés au chapitre des dépenses imprévues de 1 M€, et les subventions d'équipement, serait ainsi en légère diminution de 1,1 M€ TTC sur celui initial de 2018.

Il faut toutefois rester vigilant et prudent : ce programme ambitieux des investissements tant au niveau des travaux sur réseaux de distribution publique et éclairage public qu'au titre de la transition énergétique ainsi que l'élaboration du PCRS, nécessite un affichage de recours à l'emprunt significatif impactant notre autofinancement.

4- PROSPECTIVE SUR L'ÉPARGNE DE GESTION ET L'AUTOFINANCEMENT NET

Dans le cadre de la réflexion stratégique sur l'évolution du syndicat, il a été mené depuis cet été une étude sur la situation financière du syndicat et sa capacité à financer ses investissements. Dans cette prospective financière, a été analysée particulièrement l'évolution de l'épargne de gestion ainsi que l'autofinancement net. Cet autofinancement permettant à la collectivité de financer une partie de ses investissements avec des ressources qui sont issues de son propre fonctionnement. Il permet de limiter ainsi le recours à l'emprunt.

Pour mémoire :

- L'épargne de gestion est la différence entre le total des recettes réelles de fonctionnement et le total des dépenses réelles de fonctionnement (hors charges financières).
- <u>L'épargne brute</u> ou <u>l'autofinancement brut</u> est la différence entre le total des recettes réelles de fonctionnement et le total des dépenses réelles de fonctionnement.
- <u>L'épargne nette</u> ou <u>l'autofinancement net</u> est le résultat de l'épargne brute moins les dépenses de remboursement du capital de la dette.

L'autofinancement permet d'assurer le remboursement de l'annuité de la dette (obligation règlementaire) et, pour le surplus, de financer les dépenses d'équipement propres et les subventions d'équipement versées. Il permet d'analyser la santé financière de la collectivité.

La prospective financière réalisée permet d'élaborer une vision budgétaire à moyen terme (5 à 6 ans).

S'agissant des recettes de fonctionnement, la prospective a été établie à partir des évolutions envisagées de TCCFE, R2 et Facé évoquées précédemment. Il en résulte que le **Sié**ml devrait conserver un niveau de recettes aux alentours de 20 M€ par an. Pour mémoire, la TCCFE ayant été projetée avec une évolution de 1,1 % à compter de 2019 et les redevances R1 et R2 devraient être bonifiées avec le renouvellement du contrat de concession à l'horizon 2020.

S'agissant des dépenses de fonctionnement, et plus particulièrement des charges de personnel en fonction des orientations de la première partie de ce rapport d'orientations budgétaires, la prospective financière intègre un volume de recrutement significatif de 10 postes (soit 8 postes en net) sur la période dont 4 CEP, 1 contrôleur concessions, 1 juriste contrats publics, 1 chef de projet mobilité durable, 1 chargé d'affaires éclairage public géoréférencement, 1 géomaticien et 1 opérateur PCRS/SIG (ces 2 derniers postes faisant l'objet d'un financement spécifique dans le cadre du budget annexe PCRS).

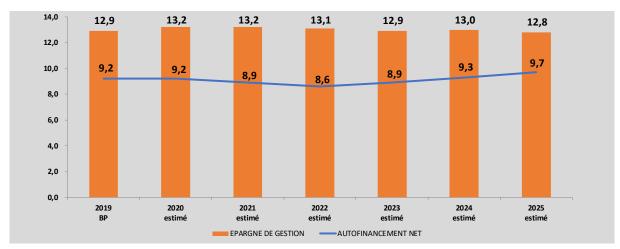
Par ailleurs les charges à caractère général de fonctionnement pour 2019 ont été inscrites sans évolution par rapport au BS 2018, et à compter de 2020 elles ont été projetées avec une évolution de 2 %.

Quant à la dette, elle a été projetée en intégrant annuellement la contractualisation d'un emprunt à hauteur de 4 M€ à 1,5 % sur 15 ans pour les 2 premières années (2019 et 2020) et à 2 % à compter de 2021.

Il en ressort que l'autofinancement net affiché à 9,2 M€ en 2019 accuse une baisse jusqu'en 2022 pour se fixer à 8,6 M€ mais se reconstitue progressivement dès 2023 pour atteindre 9,7 M€ à l'horizon 2025.

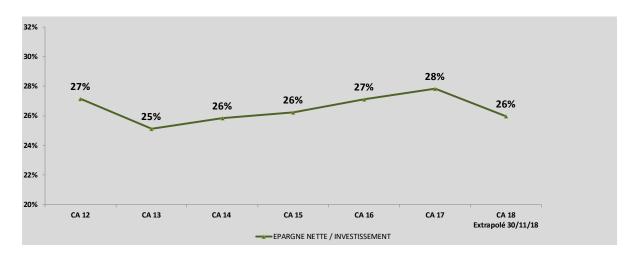
Il est à noter que 4 emprunts se terminent prochainement dont 2 en 2022 dont l'annuité est de 818 K€ et les 2 autres en 2023 dont l'annuité globale est de 613 K€.

Prospective de l'épargne de gestion et de l'autofinancement net



Par ailleurs, pour vérifier que le niveau d'investissement est en adéquation avec les capacités financières de la collectivité, il est intéressant de rapporter le montant de cette épargne nette aux investissements projetés. Ce ratio du taux d'autofinancement des dépenses d'équipement permet de mesurer la capacité de la collectivité à financer par son épargne une partie de ses investissements. Plus le ratio est élevé, plus la part autofinancée des investissements est importante, et plus le recours à l'emprunt est limité. A l'inverse, un faible taux d'autofinancement des dépenses d'équipement signifie que la collectivité à davantage recours à l'emprunt pour financer ses équipements.

Ratio du taux d'autofinancement des dépenses d'investissement



En rétrospective, on constate que le montant de l'épargne nette affecté aux investissements se situe entre 25 et 28 % selon les exercices. Dans la prospective financière ce ratio se situe entre 20 et 22 % pour un volume d'investissement annuel projeté en réalisation de 44 M€. il faudra rester vigilant sur l'évolution de notre autofinancement net en rapport avec le volume d'investissement projetés de manière à ne pas détériorer ce ratio.

Ainsi en maintenant ce ratio supérieur à 20 %, nous conserverions une possibilité de résultat net de clôture supérieur à 3,5 M€ à l'horizon 2025.

Pour conclure, la situation budgétaire et financière du syndicat est saine et maîtrisée. Sa structure de dette basée essentiellement sur du taux fixe (81 %) ne comporte aucun risque. L'extinction naturelle de la dette devrait intervenir en 2030 mais dès 2022 elle aura quasiment diminué de moitié permettant une reconstitution progressive de notre autofinancement net. Les orientations budgétaires qui vous sont proposées sur les programmes de travaux 2019 notamment reflètent un niveau d'investissement toujours très élevé (+ 44 M€ HT). Le Siéml est un investisseur local important.

Par ailleurs, le syndicat affiche une politique volontariste forte en matière de RH afin d'accompagner la transition énergétique tout en ayant présent à l'esprit la maîtrise des équilibres financiers et budgétaires.

Toutefois cet équilibre reste fragile et est conditionné au volume de travaux envisagés ainsi qu'à l'évolution de nos sources de financement : TCCFE d'une part et redevance R2 d'autre part, notamment compte tenu du renouvellement du contrat de concession.

Globalement la capacité d'autofinancement nette apparaît en projection en diminution à l'horizon 2022 mais se reconstitue progressivement à partir de 2023 en raison de l'extinction de 4 emprunts dont 2 en 2022 et 2 en 2023.

En conclusion, il vous est demandé de bien vouloir vous prononcer sur l'intégralité de ce rapport, qui permettra de préparer le projet de budget primitif pour 2019 en conséquence.

Le Président du Syndicat, Jean-Luc DAVY Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Rapport d'orientations budgétaires 2019

Date de transmission de l'acte : 21/12/2018

Date de réception de l'accusé de 21/12/2018

réception :

Numéro de l'acte : DELCOSY131 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20181218-DELCOSY131-DE

Date de décision : 18/12/2018

Acte transmis par : Françoise VINCENT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales

7.1. Decisions budgetaires



Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Cosy / n°132 / 2017

Délibération du Comité syndical Séance du 18 décembre 2018

Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2019

L'an deux mille dix-huit, le 18 décembre à 9 h 30, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maineet-Loire, régulièrement convoqué le 12 décembre 2018, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BADEAU Cyril	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
BOISNEAU Jean-Paul	LA SEGUINIERE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
BOLO Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BROSSELIER Pierre	LOIRE AUBANCE	LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
CAILLEAU Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)	×	
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHUPIN Camille	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAILLEUX-ROMAGON Dominique	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEES)	×	
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
GALON Joseph	SEGRE EN ANJOU BLEU	CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
GELINEAU Jackie	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
GOUBEAULT Jean- Pierre	TERRANJOU	COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
GUEGAN Yann	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTHE	LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
HONORÉ Marie- Christine	CANDE	(ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
HUCHON Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
LEFORT Alain	CC REGION DE DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRÉS	LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		×
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEES)	×	
MARTIN Jean-Pierre	CORZE	LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE	×	
MARY Jean Michel, suppléant LAURENDEAU Christian	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		×
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
MOREAU Jean-Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
PIERROIS Benoît	LYS-HAUT-LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON (CA DU CHOLETAIS)		×
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
POITOU Rémy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
POT Christophe	CC BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEES)		×
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE (CA DU CHOLETAIS)		×
RENAUD Jacques	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
ROISNE Didier	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
ROUX Jean-Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION POUANCEE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
SAVOIRE Michel	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
VERCHERE Jean-Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
VERNOT Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
VEYER Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×

Jean-Marc VERCHERE, désigné par ANGERS LOIRE METROPOLE à Jean-Luc DAVY, désigné par MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY, circonscription LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE).

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Conformément au Code général des collectivités territoriales en son article L. 1612-1, dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, le président est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'exercice précédent.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, le président peut, sur autorisation du comité syndical, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférant au remboursement de la dette.

Cette autorisation du comité syndical doit être précise quant au montant et à l'affectation de ces crédits. Le tableau figurant en annexe propose l'affectation et le montant des crédits pouvant être engagés et mandatés avant le vote du budget primitif 2019.

Il est précisé que cette autorisation ne signifie évidemment pas que les crédits concernés seront effectivement engagés.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1612-1 et L. 2121-29 ;

Vu l'article L. 232-1 du code des juridictions financières ;

Afin d'assurer une continuité de fonctionnement des services :

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

 autorise le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2019 avant le vote du budget primitif 2019 dans la limite des crédits et représentant 25 % maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2018, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

> Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Le Président du Syndicat, Jean-Luc DAVY

Nombre de délégués en exercice : 54

Nombre de présents : 34

Nombre de votants : 35

Abstention : 0

Avis défavorables : 0

Avis favorables:

35

Affectation et Montant des crédits pouvant être engagés et mandatés avant le vote du budget primitif 2019

		-	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
BUDG	SET PRINCIPAL		
	CHAPITRES - LIBELLE NATURE	CREDITS OUVERTS en 2018 (BP + BS + DM)	MONTANT AUTORISE AVANT LE VOTE DU BP 2019
20	Immobilisations Incorporelles	290 000,00	72 500,00
204	Subventions d'Equipements versées	2 317 810,00	579 000,00
21	Immobilisations Corporelles	179 491,64	44 800,00
23	Immobilisations en cours	71 298 071,55	17 824 100,00
TOTAL DE	S DEPENSES D'EQUIPEMENT	74 085 373,19	18 520 400,00
13	Subventions d'Investissement	2 649,00	600,00
26	Participations et créances	2 461 000,00	615 000,00
27	Autres immobilisations financières	34 200,00	8 500,00
TOTAL DE	S DEPENSES FINANCIERES HORS EMPRUNTS	2 497 849,00	624 100,00
45	Travaux pour compte de tiers	8 798 012,19	2 199 500,00
TOTAL DE	S DEPENSES d'INVESTISSEMENT HORS DETTE	85 381 234,38	21 344 000,00
BUDG	ET ANNEXE I.R.V.E.		
	CHAPITRES - LIBELLE NATURE	CREDITS OUVERTS en 2018 (BP + BS + DM)	MONTANT AUTORISE AVANT LE VOTE DU BP 2019
23	Immobilisations en cours	918 704,89	200 000,00
TOTAL DE	S DEPENSES D'EQUIPEMENT	918 704,89	200 000,00
TOTAL DE	S DEPENSES d'INVESTISSEMENT HORS DETTE	918 704,89	200 000,00
BUDG	GET PCRS		
	CHAPITRES - LIBELLE NATURE	CREDITS OUVERTS en 2018 (BP + BS + DM)	MONTANT AUTORISE AVANT LE VOTE DU BP 2019
20	Immobilisations Incorporelles	288 100,00	72 000,00
21	Immobilisations Corporelles	12 000,00	3 000,00
23	Immobilisations en cours	298 030,00	74 000,00
TOTAL DE	S DEPENSES D'EQUIPEMENT	598 130,00	149 000,00
TOTAL DE	S DEPENSES d'INVESTISSEMENT HORS DETTE	598 130,00	149 000,00

Acte à classer

DELCOSY132

1

2

3

4

En préparation

En attente retour Préfecture > AR reçu <

Classé

Identifiant FAST:

ASCL_2_2018-12-21T12-38-27.02 (MI214458164)

Identifiant unique de l'acte :

049-254901309-20181218-DELCOSY132-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte :

Autorisation d'engager, liquider et mandater les d'

d'investissement avant le vote du budget primitif

Date de décision : 18/12/2018

Certifié Conforme

EJEIÉ.

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.1. Decisions budgetaires

Acte:

DEL132 - Autorisation dépenses

d'investissement avant vote BP

2019.PDF

Classer

Annuler

Préparé Transmis

Date 21/12/18 à 12:38

Par VINCENT Françoise
Par VINCENT Françoise

Multicanal: Non

Date 21/12/18 à 12:38

Accusé de réception

Date 21/12/18 à 12:45



Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Cosy / n°133 / 2018 Délibération du Comité syndical Séance du 18 décembre 2018

Rapport de contrôle des concessions gazières 2017

L'an deux mille dix-huit, le 18 décembre à 9 h 30, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maineet-Loire, régulièrement convoqué le 12 décembre 2018, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BADEAU Cyril	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
BOISNEAU Jean-Paul	LA SEGUINIERE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
BOLO Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BROSSELIER Pierre	LOIRE AUBANCE	LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
CAILLEAU Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)	×	
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHUPIN Camille	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAILLEUX-ROMAGON Dominique	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEES)	×	
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
GALON Joseph	SEGRE EN ANJOU BLEU	CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
GELINEAU Jackie	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
GOUBEAULT Jean- Pierre	TERRANJOU	COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
GUEGAN Yann	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTHE	LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
HONORÉ Marie- Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
HUCHON Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
LEFORT Alain	CC REGION DE DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRÉS	LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	-	×
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEES)	×	
MARTIN Jean-Pierre	CORZE	LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE	×	
MARY Jean Michel, suppléant LAURENDEAU Christian	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		×
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
MOREAU Jean-Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
PIERROIS Benoît	LYS-HAUT-LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON (CA DU CHOLETAIS)		×
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
POITOU Rémy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
POT Christophe	CC BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEES)		×
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE (CA DU CHOLETAIS)		×
RENAUD Jacques	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
ROISNE Didier	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
ROUX Jean-Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION POUANCEE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
SAVOIRE Michel	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
VERCHERE Jean-Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
VERNOT Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
VEYER Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×

Jean-Marc VERCHERE, désigné par ANGERS LOIRE METROPOLE à Jean-Luc DAVY, désigné par MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY, circonscription LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE).

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales :

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Le rapport de contrôle de concession pour le service public de la distribution du gaz effectué par l'autorité concédante a été présenté au comité syndical.

Pour l'exercice 2017, le rapport de contrôle porte sur :

- 8 concessions déléguées à GrDF comprenant 45 communes ;
- 5 concessions déléguées à Sorégies constituées de 22 communes ;
- 9 concessions déléguées à Antargaz-Finagaz comprenant 39 communes.

Le rapport de contrôle ci-après se décline en trois parties :

- l'état des concessions et leurs évolutions :
- les questions d'actualité ayant trait à la vie des concessions :
 - à la suite des incidents gaz particulièrement marquants en 2007 et 2008 et la réforme antiendommagement qui en a découlé :
 - quel est le niveau actuel des incidents gaz sur les territoires desservis ?
 - comment GRDF se prépare-t-il à la mise en œuvre de cette réforme ?
 - o dans le cadre des réflexions menées sur l'avenir des concessions propane :
 - quelle est l'évolution de la facture propane depuis 2010 et quel va être l'impact de la contribution énergie climat appliquée depuis cette année ?
 - quel sera l'équilibre économique des concessions propane déléguées à Antargaz-Finagaz à l'échéance des contrats et les conséquences financières pour le Siéml ?
- le droit de réponse des concessionnaires à la suite du rapport de contrôle de l'exercice précédent 2016.

Certaines thématiques ont été examinées en interne, d'autres avec l'appui du cabinet AEC.

Vu la présentation du rapport de contrôle susmentionné ;

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- prend acte de ce rapport ;
- constate que le service public a été exécuté dans de bonnes conditions par chacun des concessionnaires;
- souligne
 - la forte implication de Sorégies dans la réalisation de la dorsale biogazière et le respect de son engagement dans la construction en cours des réseaux de premier établissement sur la commune de Candé,
 - l'engagement des équipes de GRDF dans le développement de la méthanisation et l'injection de biométhane dans les réseaux;

- demande

- à l'ensemble des concessionnaires de bien vouloir prendre acte des observations ou interrogations soulevées, s'agissant notamment de l'amélioration de la qualité des données afin d'assurer une meilleure représentation du service concédé, et de l'apport de réponses formalisées au Siéml,
- o au concessionnaire Antargaz-Finagaz de poursuivre les travaux engagés pour stabiliser et compléter à court terme l'inventaire du patrimoine qui lui a été concédé ;

s'engage à poursuivre les réflexions sur les perspectives d'évolution des concessions propane existantes et à entamer un dialogue avec les concessionnaires à ce sujet.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Le Président du Syndicat, Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice : 54
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 35
Abstention : 0
Avis défavorables : 0
Avis favorables : 35

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte: RAPPORT DE CONTROLE DE CONCESSION GAZIERE 2017

Date de transmission de l'acte : 10/01/2019

Date de réception de l'accusé de 10/01/2019

réception :

Numéro de l'acte : DELCOSY133 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20181218-DELCOSY133-DE

Date de décision : 18/12/2018

Acte transmis par : Françoise VINCENT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte: 1. Commande Publique

1.2. Délégation de service public



Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Délibération du Comité syndical Séance du 18 décembre 2018

Cosy / n°134 / 2018

Prorogation de la mesure de soutien à la rénovation de l'éclairage public

L'an deux mille dix-huit, le 18 décembre à 9 h 30, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maineet-Loire, régulièrement convoqué le 12 décembre 2018, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BADEAU Cyril	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
BOISNEAU Jean-Paul	LA SEGUINIERE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
BOLO Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BROSSELIER Pierre	LOIRE AUBANCE	LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
CAILLEAU Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)	×	
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHUPIN Camille	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAILLEUX-ROMAGON Dominique	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEES)	×	
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
GALON Joseph	SEGRE EN ANJOU BLEU	CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
GELINEAU Jackie	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
GOUBEAULT Jean- Pierre	TERRANJOU	COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
GUEGAN Yann	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTHE	LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
HONORÉ Marie- Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
HUCHON Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
LEFORT Alain	CC REGION DE DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRÉS	LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		×
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	(BAUGEOIS VALLEES)	×	
MARTIN Jean-Pierre	CORZE	LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE	×	
MARY Jean Michel, suppléant LAURENDEAU Christian	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		×
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
MOREAU Jean-Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
PIERROIS Benoît	LYS-HAUT-LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON (CA DU CHOLETAIS)		×
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
POITOU Rémy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
POT Christophe	CC BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEES)		×
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE (CA DU CHOLETAIS)		×
RENAUD Jacques	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
ROISNE Didier	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
ROUX Jean-Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION POUANCEE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
SAVOIRE Michel	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
VERCHERE Jean-Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
VERNOT Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
VEYER Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×

Jean-Marc VERCHERE, désigné par ANGERS LOIRE METROPOLE à Jean-Luc DAVY, désigné par MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY, circonscription LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE).

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Le rapporteur rappelle que le plan stratégique éclairage public 2015-2020 du Siéml a ciblé le renouvellement des lanternes équipées de lampes ballon fluorescent comme une des priorités, étant précisé que les lanternes de type boule sont également très énergivores et causent de fortes nuisances sonores.

Considérant qu'un soutien à hauteur de 50 % des rénovations ciblées sur les lanternes équipées de lampes ballon fluorescent et sur les lanternes de type « boule » a été voté en budget supplémentaire dès juin 2015 et prorogé en 2016 et 2017 ;

Considérant qu'à ce jour, le patrimoine du parc éclairage public fait état de 8 800 points lumineux équipés de lampes ballon fluorescent et de 3000 lanternes type « boule » équipées de lampes sodium ou iodure sur l'ensemble des 100 000 points lumineux exploités par le Siéml ;

Considérant qu'à partir de 2020, le Siéml ne pourra plus assurer, avec des coûts maîtrisés, le remplacement des lampes ballon fluorescent usagées ; étant précisé que ces dernières sont interdites depuis avril 2015 à la commercialisation ;

Vu la délibération du comité syndical n°19/2015 du 16 juin 2015, adoptant le plan stratégique éclairage 2015-2020 et la modification du règlement financier afférent ;

Vu la délibération n° 38/2016 du 26 avril 2016 relative à la modification des règlements financiers du Siéml ;

Vu la délibération n° 89/2016 du 20 décembre 2016 prorogeant la mesure de soutien à l'éclairage public jusque fin 2017 ;

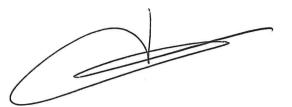
Vu la délibération n° 61/2017 du 19 décembre 2017 prorogeant la mesure de soutien à l'éclairage public jusque fin 2018 ;

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- décide de maintenir l'effort de rénovation du parc d'éclairage public géré pour le compte des collectivités adhérentes sur l'année 2019 :
- **décide** de proroger le soutien du Siéml à hauteur de 50 %, en dérogation du règlement financier validé le 26 avril 2016 ;
- décide d'appliquer aux travaux de rénovation du réseau éclairage public, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, les fonds de concours suivants :

Types d'opération	Fonds de concours demandé à la collectivité	Modalités particulières
 4 - Travaux de rénovation du réseau d'éclairage public remplissant les conditions suivantes : Les lanternes existantes à remplacer sont équipées de lampes de type « ballon fluo » ou sont de type « boule » Les nouvelles lanternes seront choisies parmi une liste de lanternes classées « vertueuses » selon le barème d'évaluation du Siéml Le Siéml sera le bénéficiaire des certificats d'économies d'énergies liés à ces travaux de rénovation 	50 % du montant HT des travaux 75 % pour collectivités percevant directement la TCCFE*	Demande de versement d'un premier versement de 30 % sur présentation d'un certificat d'engagement des travaux (démarrage des travaux) Demande de versement d'un deuxième acompte de 80 % (déduction faite du premier acompte de 30 %) sur présentation d'un certificat d'achèvement physique des travaux à hauteur de 80 %) Demande de versement du
5 - Autres travaux de rénovation du réseau d'éclairage public	75 % du montant HT des travaux	solde sur présentation d'un certificat d'achèvement des travaux

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Le Président du Syndicat, Jean-Luc DAVY



Nombre de délégués en exercice :	54
Nombre de présents :	28
Nombre de votants :	35
Abstention :	0
Avis défavorables :	0
Avis favorables :	35

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : PROROGTION DE LA MESURE DE SOUTIEN A LA RENOVATION EP

Date de transmission de l'acte : 10/01/2019

Date de réception de l'accusé de 10/01/2019

réception :

Numéro de l'acte : DELCOSY134 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20181218-DELCOSY134-DE

Date de décision : 18/12/2018

Acte transmis par : Françoise VINCENT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales

7.1. Decisions budgetaires



Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Cosy / n°135 / 2018

Délibération du Comité syndical Séance du 18 décembre 2018

Modification du règlement financier pour prendre en compte l'offre alternative de financement des travaux de rénovation de l'éclairage public sans apport initial des collectivités

L'an deux mille dix-huit, le 18 décembre à 9 h 30, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maineet-Loire, régulièrement convoqué le 12 décembre 2018, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BADEAU Cyril	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
BOISNEAU Jean-Paul	LA SEGUINIERE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
BOLO Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BROSSELIER Pierre	LOIRE AUBANCE	LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
CAILLEAU Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)	×	
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHUPIN Camille	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAILLEUX-ROMAGON Dominique	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEES)	×	
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
GALON Joseph	SEGRE EN ANJOU BLEU	CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
GELINEAU Jackie	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
GOUBEAULT Jean- Pierre	TERRANJOU	COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
GUEGAN Yann	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTHE	LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
HONORÉ Marie- Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
HUCHON Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
LEFORT Alain	CC REGION DE DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRÉS	LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		×
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEES)	×	
MARTIN Jean-Pierre	CORZE	LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE	×	
MARY Jean Michel, suppléant LAURENDEAU Christian	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		×
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
MOREAU Jean-Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
PIERROIS Benoît	LYS-HAUT-LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON (CA DU CHOLETAIS)		×
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
POITOU Rémy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
POT Christophe	CC BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEES)		×
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE (CA DU CHOLETAIS)		×
RENAUD Jacques	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
ROISNE Didier	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
ROUX Jean-Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION POUANCEE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
SAVOIRE Michel	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
VERCHERE Jean-Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
VERNOT Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
VEYER Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×

Jean-Marc VERCHERE, désigné par ANGERS LOIRE METROPOLE à Jean-Luc DAVY, désigné par MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY, circonscription LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE).

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales :

Le rapporteur rappelle que dans l'objectif d'achever l'élimination des lanternes équipées de lampes BF avant la fin de la mandature, la prolongation de la participation à 50 % du Siéml aux travaux de rénovation de l'éclairage public pour 2019 via la technique du fonds de concours ne suffira sans doute pas pour certaines collectivités qui ne seront pas en mesure d'investir sur 2019.

Pour autant, il apparait primordial d'éradiquer au plus tôt ces lanternes vétustes et énergivores, afin de permettre la transition vers une consommation plus juste de l'éclairage public.

Le Siéml a donc imaginé la mise en place d'un service de tiers-financement innovant appelé « intracting » en collaboration avec la Banque des territoires (Caisse des dépôts).

La procédure d « intracting » envisagée consistait à mettre en place une avance qui aurait permis de financer une partie des travaux de changement des lanternes, l'autre moitié étant prise en charge par le Siéml. Cette avance aurait été remboursée sur 10 ans au travers des économies d'énergie dégagées par les nouvelles installations.

En effet, la rénovation par des lanternes leds moins consommatrices en énergie permet de réaliser des économies financières sur les postes de la consommation et de la maintenance à hauteur de 32 € par an et par lanterne rénovée, soit 320 euros c'est-à-dire un peu plus de 50 % du montant de la rénovation d'une lanterne vétuste.

Dans cette perspective, une contribution aurait été appelée annuellement auprès de la commune, équivalente à la réduction des factures de fonctionnement.

Considérant que seules 6 collectivités se sont montrées intéressées par la formule « intracting », une septième se posant encore la question, et que le montant des travaux potentiellement à financer en substitution de ces communes ne serait que d'environ 200 000 € hors taxes (correspondant à 400 000 € hors taxes de travaux), insuffisants pour solliciter la Banque des territoires ;

Considérant l'intérêt pour le Siéml de proposer un dispositif alternatif, dit « offre alternative de financement des travaux de rénovation de l'éclairage public 2019 sans apport initial », pour accompagner ces communes dans leurs travaux de rénovation, reprenant le même principe sans apport initial des collectivités, avec remboursement sur dix ans mais en substituant un autofinancement du Siéml à l'emprunt et en supprimant ainsi toute notion de de taux d'intérêt ;

Considérant les critères d'éligibilité des chantiers de rénovations, définis comme suit :

- la collectivité doit avoir transféré la compétence éclairage au Siéml,
- la collectivité a décidé par délibération du conseil municipal avant le 31 mars 2019 de réaliser un remboursement sur 10 ans des travaux de rénovation réalisées en 2019 sur des lanternes d'éclairage public,
- les travaux sont réalisés sur une commune en lieu et place de laquelle le Siéml perçoit la TCCFE,
- les travaux sont engagés avant le 31 décembre 2019,
- la rénovation doit concerner des lanternes équipées de lampe à ballon fluorescent à vapeur de mercure,
- les prestations incluses sont : étude, dépose lanterne vétuste, fourniture et mise en œuvre d'une lanterne neuve y compris le raccordement et le coffret classe II équipé,
- la lanterne neuve installée sera choisie parmi les 5 références suivantes : Axia, Disgistreet, Isaro Pro et Flow.

Considérant que le Siéml finance l'ensemble des chantiers éligibles dont le coût unitaire est de l'ordre de 600 € hors taxes répartis comme suit :

Etude	11,98 €
Dépose de la lanterne existante	36,00 €
Pose et raccordement de la lanterne neuve	100,00€
Reprise du câblage existant et coffret de protections	125,00 €
Fourniture d'une lanterne leds	285,00€
Éco-contribution	0,16 €
Frais de maîtrise d'oeuvre Siéml 7,5%	41,86 €
Total HT	600,00€

Considérant que les prestations supplémentaires, techniquement indispensables ou réalisées à la demande de la commune, ne pourront être financées au travers de ce dispositif car les économies de fonctionnement engendrées ne permettront plus d'équilibrer sur 10 ans les investissements réalisés;

Considérant que ces prestations non incluses dans le dispositif seront alors financées au travers du mécanisme classique du fonds de concours à 50 %, conformément aux dispositions du règlement financier relatives aux travaux de rénovation des lanternes ballon fluorescent à vapeur de mercure ;

Considérant que le calcul de la contribution annuelle forfaitaire nette de taxe appelée auprès des collectivités concernées est établi en multipliant le nombre de lanternes rénovées en 2019 grâce à ce financement par la contribution annuelle unitaire de 30 € ;

Vu la délibération du comité syndical du 19 décembre 2017 n°61/2017 adoptant la prorogation de la mesure de soutien à la rénovation de l'éclairage public ;

Le comité syndical, à l'unanimité des présents et représentés,

- décide d'accompagner les collectivités adhérentes pour les chantiers de rénovations éligibles à « l'offre alternative de financement des travaux de rénovation de l'éclairage public 2019 sans apport initial » dans la limite d'une enveloppe fixée à 300 k€ HT et révisable lors d'une prochaine délibération budgétaire;
- décide d'autofinancer les travaux de rénovation correspondants;
- décide de procéder auprès des collectivités concernées à des appels à contribution annuels forfaitaires relatifs à ce dispositif établis en multipliant le nombre de lanternes rénovées grâce à ce financement par la contribution annuelle unitaire de 30 €;
- ajoute au règlement financier le paragraphe relatif à cette offre (cf. annexe);
- acte l'effet immédiat de cette règle financière.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Le Président du Syndicat, Jean-Luc DAVY

Nombre de délégués en exercice : 54
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 35
Abstention : 0
Avis défavorables : 0
Avis favorables : 35

<u>Cas particulier de l'offre alternative de financement des travaux de rénovation de l'éclairage public</u> 2019 sans apport initial

Les chantiers de rénovations éligibles par le dispositif « offre alternative de financement des travaux de rénovation de l'éclairage public 2019 sans apport initial » doivent respecter les critères suivants :

- la collectivité doit avoir transféré la compétence éclairage au Siéml ;
- la collectivité a décidé par délibération du conseil municipal avant le 31 mars 2019 de réaliser un remboursement sur 10 ans des travaux de rénovation réalisées en 2019 sur des lanternes d'éclairage public;
- les travaux sont réalisés sur une commune en lieu et place de laquelle le Siéml perçoit la TCCFE;
- les travaux sont engagés avant le 31 décembre 2019 ;
- la rénovation doit concerner des lanternes équipées de lampe à ballon fluorescent à vapeur de mercure;
- les prestations incluses sont : étude, dépose lanterne vétuste, fourniture et mise en œuvre d'une lanterne neuve y compris le raccordement et le coffret classe II équipé ;
- la lanterne neuve installée sera choisie parmi les 5 références suivantes : Axia, Disgistreet, Isaro Pro et Flow.

Dans le respect de ces conditions, le Siéml finance l'ensemble des chantiers dont le coût unitaire est de l'ordre de 600 € hors taxes répartis comme suit :

Total HT	600,00 €
Frais de maîtrise d'oeuvre Siéml 7,5%	41,86 €
Frois do moîtrico disculta Ciámil 7 50/	44.00.6
<u>Éco-contribution</u>	0,16 €
Fourniture d'une lanterne leds	285,00€
Reprise du câblage existant et coffret de protections	125,00€
Pose et raccordement de la lanterne neuve	100,00€
Dépose de la lanterne existante	36,00 €
Etude	11,98 €

Les prestations supplémentaires, techniquement indispensables ou réalisées à la demande de la commune, ne pourront être financées au travers de ce dispositif car les économies de fonctionnement engendrées ne permettront plus d'équilibrer sur 10 ans les investissements réalisés. Ces prestations non incluses dans le dispositif seront alors financées au travers du mécanisme classique du fonds de concours à 50 %, conformément aux dispositions du règlement financier relatives aux travaux de rénovation des lanternes ballon fluorescent à vapeur de mercure.

Le calcul de la contribution annuelle forfaitaire nette de taxe qui sera appelée auprès des collectivités concernées est établi en multipliant le nombre de lanternes rénovées en 2019 grâce à ce financement par la contribution annuelle unitaire de 30 €.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

MODIFICATION DU REGLEMENT FINANCIER POUR PRENDRE EN COMPTE L'OFFRE ALTERNATIVE DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE RENOVATION ECLAIRAGE PUBLIS SANS APPORT INITIAL **DES COLLECTIVITES**

Date de transmission de l'acte : 10/01/2019

Date de réception de l'accusé de

10/01/2019

réception :

Numéro de l'acte : DELCOSY135 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20181218-DELCOSY135-DE

Date de décision :

18/12/2018

Acte transmis par: Françoise VINCENT

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.1. Decisions budgetaires



Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Cosy / n°136 / 2018

Délibération du Comité syndical Séance du 18 décembre 2018

Divers fonds de concours relatifs aux travaux d'électrification et d'éclairage public

L'an deux mille dix-huit, le 18 décembre à 9 h 30, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maineet-Loire, régulièrement convoqué le 12 décembre 2018, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BADEAU Cyril	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
BOISNEAU Jean-Paul LA SEGUINIERE		CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
BOLO Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BROSSELIER Pierre	LOIRE AUBANCE	LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
CAILLEAU Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)	×	
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHUPIN Camille	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAILLEUX-ROMAGON Dominique	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEES)	×	
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
GALON Joseph	SEGRE EN ANJOU BLEU	CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
GELINEAU Jackie	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
GOUBEAULT Jean- Pierre	TERRANJOU	COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
GUEGAN Yann	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTHE	LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
HONORÉ Marie- Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
HUCHON Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
LEFORT Alain	CC REGION DE DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRÉS	LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		×
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEES)	×	
MARTIN Jean-Pierre	CORZE	LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE	×	
MARY Jean Michel, suppléant LAURENDEAU Christian	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		×
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
MOREAU Jean-Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	ü
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
PIERROIS Benoît	LYS-HAUT-LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON (CA DU CHOLETAIS)		×
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
POITOU Rémy	ANGERS LOIRE METROPOLE	SV VINCOUS ROLL SQUARE SAME SAME SAME AS A ROLL OF THE SAME SAME SAME SAME SAME SAME SAME SAM	×	
POT Christophe	CC BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEES)		×
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE (CA DU CHOLETAIS)		×
RENAUD Jacques	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
ROISNE Didier	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
ROUX Jean-Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION POUANCEE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
SAVOIRE Michel	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
VERCHERE Jean-Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
VERNOT Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
VEYER Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×

Jean-Marc VERCHERE, désigné par ANGERS LOIRE METROPOLE à Jean-Luc DAVY, désigné par MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY, circonscription LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE).

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il convient de procéder aux ajustements intervenus dans les différents programmes relatifs aux travaux et à l'éclairage public en raison d'opérations nouvelles, modifiées ou reportées ;

Considérant que le financement de ces différentes listes d'opérations a été prévu au budget 2018 ;

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

- **décide** de solliciter les fonds de concours auprès des communes concernées en matière de travaux et d'éclairage public selon les listes jointes en annexe :
 - o en matière de travaux d'effacement de réseaux :
 - les effacements des réseaux basse tension électrique et d'éclairage public (projets nouveaux et modifiés (annexe 1);
 - o en matière d'éclairage public
 - les extensions des réseaux d'éclairage public (projets nouveaux et modifiés hors lotissements d'habitations et d'activités (annexe 2),
 - les rénovations du réseau d'éclairage public (projets nouveaux et modifiés (annexe 2),
 - les changements de mâts accidentés y compris lanternes (annexe 3),
 - l'entretien curatif dépannages des réseaux d'éclairage public réalisés entre le 1er septembre 2017 et le 31 août 2018 régularisation (annexe 4).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Le Président du Syndicat, Jean-Luc DAVY

Nombre de délégués en exercice : 54
Nombre de présents : 28
Nombre de votants : 35
Abstention : 0
Avis défavorables : 0
Avis favorables : 35

Fonds de Concours

PROJETS NOUVEAUX et MODIFIES

(annulent et remplacent les éventuelles opérations correspondantes des délibérations antérieures)

Effacement de réseaux

Commune	Commune déléguée	N° Opération	Libellé	MONTANT des TRAVAUX (€ Net de Taxe)	Montant du Fonds de Concours demandé à la Commune (€ Net de Taxe)	MONTANT des TRAVAUX (€ Net de Taxe)	Montant du Fonds de Concours demandé à la Commune (€ Net de Taxe)
ANGERS		007.17.07	RUE Pierre Louis LEBAS	66 454,93	55 513,92	66 460,00	55 520,00
CERNUSSON		057.17.03	EFFACEMENT DES RESEAUX RUE DES CEDRES	169 633,73	67 853,50	169 640,00	67 860,00
DURTAL		127.16.03	Rues St Pierre, des Douves	395 225,73	79 045,14	395 230,00	79 050,00
			Pose éclairage public - Avenue d'ANGERS (RD 323)				
DURTAL		127.18.03	2ème tranche (Suite OP_127.13.03)	79 045,54	31 618,21	79 050,00	31 620,00
LE LION D'ANGERS		176.15.10	rue Schuman	463 666,70	92 733,33	463 670,00	92 740,00
LOIRE AUTHION	BRAIN S/ L'AUTHION	307.17.07	rue de la Croix de Bois -Buissons Belles rue de l'Ardoise-	240 403,71	96 161,48	240 410,00	96 170,00
LOIRE AUTHION	St MATHURIN S/LOIRE	307.16.12	ST MATHURIN S/LOIRE Effacement quai Juin 40- levée Jeanne de Laval	108 610,39	43 444,15	108 620,00	43 450,00
LONGUENEE EN ANJOU	PRUILLE	200.16.09	EFFACEMENT DES RESEAUX RUE TREIZE VENTS - PRUILLE	24 741,23	18 555,92	24 750,00	18 560,00
MONTREVAULT SUR EVRE	PUISET DORE	218,17,10	Place Orthion et CR de la Baratonnière	47 250,00	18 900,00	47 250,00	18 900,00
PONTS DE CE (LES)		246.18.03	Effacement des réseaux rue de la gare	7 884,20	6 284,71	7 890,00	6 290,00
			RUE DE L'ANCIENNE GARE ET RUE DE L'ILE: TRAVAUX				
SAUMUR		328.16.03	SUPPLEMENTAIRES	10 243,86	7 682,90	10 250,00	7 690,00
St PHILBERT DU PEUPLE		311.18.01	Rue d'Anjou (côté Vernantes)	22 107,85	4 421,57	22 110,00	4 430,00
VAL DU LAYON	St AUBIN DE LUIGNE	292.17.01	rue du canal de Monsieur (2ème phase) à ST AUBIN DE LUIGNE	178 675,73	35 735,14	178 680,00	35 740,00

Fonds de Concours PROJETS NOUVEAUX et MODIFIES

(annulent et remplacent les éventuelles opérations correspondantes des délibérations antérieures)

Eclairage Public

		ECI	airage Public		
Commune	Commune déléguée	N° Opération	Libellé	MONTANT des TRAVAUX	Montant du Fonds de Concours demandé à
				(€ Net de Taxe)	la Commune (€ Net de
					Taxe)
Extension des Réseaux d'	Eclairage Public Hors Lotisse	ment d'Habita			
BEAUCOUZE		020.17.01	PARKINGS HALLE DE SPORT LA HAYE	27 730,00	20 800,00
BEAUFORT EN ANJOU	GEE	021.18.04	ECO PARC	5 440,00	4 080,00
BEAUPREAU EN MAUGES	POITEVINIERE	023.17.21	Extension Ep rue Perdriau	11 500,00	8 630,00
BECON LES GRANITS		026.15.10	rue de la Dagonnière	23 920,00	17 940,00
CANTENAY EPINARD		055.16.03	CHEMIN DES BARDOULIERES	33 760,00	
CHALONNES S/ LOIRE		063.17.02	Rue Boutreux et Rue du Bignon	7 940,00	5 960,00
OREE D'ANJOU	VARENNE	069.17.19	Extension Eclairage Public du Camping	50 440,00	
OREE D'ANJOU	LIRE	069.18.29	1ère Phase Dépose des candélabres existants	1 290,00	
CHEMILLE EN ANJOU	CHEMILLE	092.18.03	AMENAGEMENT RUE SAINT LEONARD	48 000,00	36 000,00
			Place des Tilleuls et Illumination Eglise et monument aux		
NOYANT VILLAGES	CHIGNE	098.12.02	Morts (CHIGNE)	16 760,00	12 570,00
COURLEON		114.18.01	Lieu dit L'Ecusson, Rue du Capitaine Cyrano et Rue du Manoir	30 770,00	23 080,00
LES BOIS D'ANJOU	FONTAINE GUERIN	138.15.04	LES BOIS D'ANJOU P 7 BOURG	1 900,00	1 430,00
GENNES VAL DE LOIRE	GENNES	149.18.10	ECLAIRAGE DU GIRATOIRE	12 450,00	
LE LION D'ANGERS		176.18.13	VIDEO SURVEILLANCE LE LION D'ANGERS	500,00	380,00
LES HAUTS D'ANJOU	MARIGNE	189.15.01	ALLEE DES NOISETIERS	4 770,00	3 580,00
MAY SUR EVRE		193.18.05	EXTENSION EP PARKING DE L'EGLISE	14 660,00	11 000,00
MONTREVAULT SUR EVRE	FUILET	218.18.04	Eclairage des parkings et accès (tranche 1 et 2)	35 800,00	26 850,00
PLESSIS GRAMMOIRE		241.18.07	DEPLACEMENT CANDELABRES	3 540,00	
MAUGES SUR LOIRE	BOURGNEUF EN MAUGES	244.16.20	ECLAIRAGE DU TERRAIN DE FOOTBALL	17 160,00	12 870,00
MAUGES SUR LOIRE	BOTZ EN MAUGES	244.18.04	Extension EP Allée du Petit Chêne	10 440,00	7 830,00
			PERMUTATION DES PROJECTEURS DU STADE	•	
MAUGES SUR LOIRE	St FLORENT LE VIEIL	244.18.33	D'ENTRAINEMENT + REGLAGE	2 010,00	1 510,00
			Réamenagement Esplanade Claude GENDRON -travaux		
PONTS DE CE (LES)		246.17.03	provisoires-	7 910,00	5 940,00
OMBREE D'ANJOU	COMBREE	248.17.07	salle des sports et station de relevement	17 750,00	13 310,00
ROCHEFORT S/ LOIRE		259.15.01	EXTENSION EP RUE DES LOGES	11 050,00	8 290,00
St CLEMENT DE LA PLACE		271.16.04	ROUTE D'ANGERS	51 670,00	38 750,00
St LAMBERT LA POTHERIE		294.17.02	OPERATION M. ET L. HABITAT Rue de la Mallerie	4 900,00	3 680,00
			EXTENSION ECLAIRAGE PARKING COMPLEXE SPORTIF RUE		
SEVREMOINE	St GERMAIN S/MOINE	301.16.35	LOUIS PASTEUR (CHEMIN PIETON ARRIERE DE LA SALLE	7 290,00	5 470,00
SEVREMOINE	St GERMAIN S/MOINE	301.18.08	EXTENSION EP RUE DU GRAND LOGIS TRANCHE 2	6 640,00	4 980,00
VERRIERES EN ANJOU	St Sylvain d'anjou	323.18.10	Mise en conformité câblage entre candélabre 885-2 et 887-2.	3 080,00	
VERNIENES EN ANJOU			<u> </u>	•	·
SEGRE EN ANJOU BLEU	SEGRE	331.16.05	centre ville (phase 1) deplacement armoire de commande	13 440,00	10 080,00
SOMLOIRE		336.18.03	EXTENSION EP PLACE DE DE L'EGLISE	54 170,00	40 630,00
			EXTENSION DU RESEAU D'ECLAIRAGE CHEMIN DU MOULIN		
LYS HAUT LAYON	TREMONT	373.18.01	D'EAU	8 010,00	6 010,00
			ECLAIRAGE CAREFOUR RUE CHARBONNIERE ET RUE DU		
LYS HAUT LAYON	VIHIERS	373.18.06	DISTRICT	4 690,00	
LYS HAUT LAYON	VIHIERS	373.18.07	Remplacement du candélabre n° 778 Rue Mabilais	2 660,00	2 000,00
Rénovations des Réseaux	d'Eclairage Public	<u> </u>	1	<u> </u>	
BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN VALLEE	021.16.06	43 rue Leclerc	1 170,00	880,00
		1	RENOVATION EP 2018 Rue de Lorraine, des Marias, de la	,,,,,	222,00
BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN VALLEE	021.18.02	petite porte, du Léard, les Halles	29 510,00	14 760,00

Commune	Commune déléguée	N° Opération	Libellé	MONTANT des TRAVAUX (€ Net de Taxe)	Montant du Fonds de Concours demandé à la Commune (€ Net de Taxe)
BRISSAC LOIRE AUBANCE	LUIGNE	050.17.12	Effacement rue Principale	3 630,00	2 720,00
CERQUEUX		058.18.02	Remplacement de 13 Candélabres Rue des CHENES	27 930,00	13 970,00
CHEMILLE EN ANJOU	CHEMILLE	092.18.17	RENOVATION ECLAIRAGE PROGRAMME 2018	89 630,00	44 820,00
LES BOIS D'ANJOU	BRION	138.16.11	Renforcement P16 MAIS NEUVE	32 480,00	16 240,00
PLAINE		240.18.01	RENOVATION DE 11 LANTERNES RUE PIERRE MERAND	17 000,00	8 500,00
BELLEVIGNE EN LAYON	RABLAY S/ LAYON	256.13.04	RENF P10 ROUTE DE CHAMP FACE S	48 660,00	24 330,00

Fonds de Concours

TRAVAUX DE REPARATION PONCTUELS SUR LE RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC Opérations Nouvelles et Modifiées

(annulent et remplacent les éventuelles opérations correspondantes des délibérations antérieures)

OPERATION	COLLECTIVITE	NATURE DE L'OPERATION	Montant travaux HT	Taux Fdc demandé	Montant du Fdc demandé
EP002-18-650	Allonnes	Réparation lanterne n°77 - Rue Albert Pottier	88,13	75%	66,10
		Remplacement candélabre accidenté n°3398 - Rue			
EP015-18-434	ALM (Avrillé)	F. Levaillant	794,74	75%	596,06
		Remplacement candélabre n°2241 -Allée William			
EP015-18-432	ALM (Avrillé)	Turner	1 477,41	75%	1 108,06
EP015-18-413	ALM (Avrillé)	Rempl.et remise en état de 4 bornes - Allée de Toulouse Lautrec	4 101 13	75%	2 075 05
EP015-16-415	Activi (Avrille)	Dépose de 8 bornes et 4 encastrés sol - Av.	4 101,13	75%	3 075,85
EP015-18-431	ALM (Avrillé)	Caillebotte	927,74	75%	695,81
1.010 10 .01	r and (come)	Remplacement lanterne n°2351 - Av. du 11	0_1,,	70,0	000,01
EP015-18-436	ALM (Avrillé)	novembre 1918	605,90	75%	454,43
		Déplacement cand. N° 385-388 acces PMR - Av. des			-
EP020-18-189	ALM (Beaucouzé)	Promeniers	3 516,73	75%	2 637,55
EP035-18-1347	ALM (Bouchemaine)	Remplacement lanterne n°446 - Rue de l'Aumonerie	918,62	75%	688,97
		Remplacement candélabre n°976 - Rue de la			
EP035-18-1346	ALM (Bouchemaine)	Landelière	649,21	75%	486,91
		Pose de 5 prises guirlandes - RP Chantourteau et			
EP035-18-1350	ALM (Bouchemaine)	Harenchères	1 175,46	75%	881,60
ED040 40 70	ALM (BrigHou)	Remplacement mat accidenté n° 95 - Route Bas de	004.00	750/	662.60
EP048-18-79	ALM (Briollay)	Vérigné Remplacement câble PRC entre point n°179 et 178 -	884,80	75%	663,60
EP048-18-81	ALM (Briollay)	Rte du Moulin	579,99	75%	434,99
LF040-10-01	Acim (Brioliay)	Pose d'un module Wiit armoire C31 - Parking Belles	373,33	73/0	434,99
EP129-18-137	ALM (Ecouflant)	Rives	526,92	75%	395,19
1. 120 10 10;	r Levi (200 ananc)	Dépose de 3 illuminations façade église coté - Rue	0_0,0_	.0,0	555,25
EP129-18-136	ALM (Ecouflant)	Abbé Goubard	487,95	75%	365,96
EP241-18-52	ALM (Le Plessis-Grammoire)	Pose d'une BH BOX pour horloges radiolite sur C14	413,47	75%	310,10
EP246-18-303	ALM (Les Ponts-de-Cé)	Remplacement lanterne n°109 - Pont Dumnacus	673,62	75%	505,22
		Remplacement lanternes n°2511-2512-2518 - Pont			i
EP246-18-309	ALM (Les Ponts-de-Cé)	du Louet	1 666,21	75%	1 249,66
50046 40 076		Remplacement lanterne n°250 - Rue du Cdt	4 200 -0	750/	4 0 4 0 4 0
EP246-18-276	ALM (Les Ponts-de-Cé)	Bourgeois Remplacement radiolite dans armoires 8-16-30-39-	1 389,58	75%	1 042,19
EP246-18-301	ALM (Les Ponts-de-Cé)	40-53-54-57-74-77-79	7 924,86	75%	5 943,65
LF 240-10-301	ALIW (Les Fonts-de-Ce)	Remplacement lanterne n°431 - Rue Pierre Marie	7 324,80	73/0	3 943,03
EP214-18-297	ALM (Montreuil-Juigné)	Curie	790,14	75%	592,61
	((can cangua)		100,21		552,52
EP267-18-444	ALM (St-Barthélemy-d'Anjou)	Remplacement lanterne n°799 - Rue du Pressoir	2 116,50	75%	1 587,38
EP267-18-442	ALM (St-Barthélemy-d'Anjou)	Remplacement lanterne n°87 - Route de Beaufort	695,09	75%	521,32
		Remplacement candélabre n°1344 - Rue des			
EP267-18-446	ALM (St-Barthélemy-d'Anjou)	Héraudières	2 231,37	75%	1 673,53
					1
EP289-18-171	ALM (St-Jean-de-Linières)	Remplacement lanterne n°425 - Rue des Garennes	972,29	75%	729,22
ED200 40 65	ALNA (St. Lágon des Deie)	Remplacement candélabre HS n°147 - Rue Paul	700 00	750/	F24 2-
EP298-18-65 EP323-18-218	ALM (St-Léger-des-Bois) ALM (St-Sylvain-d'Anjou)	Cezanne Remplacement armoire C8 - La Foucandière	708,33	75% 75%	531,25
FL372-10-719	ALIVI (31-3yivaiii-u Alijou)	nemplacement armone co - La roucanulere	2 557,31	/370	1 917,98
EP042-18-133	ALM LOIRE AUTHION (Brain-sur-l'Authion)	Remplacement projecteur n°424 - Route de la Loire	872,35	75%	654,26
2.0.2.10.133		non-passement projected in 424 houte de la Loire	3,2,33	, 3/0	034,20
EP042-18-135	ALM_LOIRE_AUTHION (Brain-sur-l'Authion)	Remplacement projecteur n°329-330-331 - Eglise	2 514,38	75%	1 885,79
	ALM_LOIRE_AUTHION (St-Mathurin-sur-	Remplacement candélabre n°207 - Passage jeu de la	, -		,
	Loire)	misère	1 197,53	75%	898,15

OPERATION	COLLECTIVITE	NATURE DE L'OPERATION	Montant travaux HT	Taux Fdc demandé	Montant du Fdc demandé
EP143-18-44	BAUGE_EN_ANJOU (Fougeré)	Repose lanterne n°45 - Rue de la Madeleine	1 096,26	75%	822,20
		Remplacement du point n°107 - Rue de la Croix			
EP021-18-213	BEAUFORT_EN_ANJOU (Beaufort en Vallée)		868,21	75%	651,16
ED034 40 300	DEALIFORT EN ANIQUE/Bookfort on Vollágo	Remplacement du bloc prise guirlande n°151 -	205.42	750/	220.07
EP021-18-200	BEAUFORT_EN_ANJOU (Beaufort en Vallée)	Avenue des Tilleuis	305,42	75%	229,07
EP021-18-201	BEAUFORT_EN_ANJOU (Beaufort en Vallée)	Remplacement du poin n°18 - Rue de l'Hopital	513,57	75%	385,18
		Remplacement cand. N°597 - Rue de la Petite Porte	2 087,56	75%	1 565,67
EP147-18-63	BEAUFORT_EN_ANJOU (Gée)	Remplacement cand. N°25 - Rond point RD59	980,74	75%	735,56
EP022-18-99	Beaulieu-sur-Layon	Remplacement candélabre n°139 - Rue de Bel Air	1 851,02	75%	1 388,27
	,		,		,
EP022-18-109	Beaulieu-sur-Layon	Remplacemnet lanterne n°169 - Rue de la Chapelle	707,45	75%	530,59
FD022 40 440	Baselian and I area	Damada arang dan isaharan 200 3. Jahar da UTalisa	1 446 10	750/	1 004 64
EP022-18-110	Beaulieu-sur-Layon	Remplacement projecteur n°80-2 - place de l'Eglise	1 446,18	75%	1 084,64
EP023-18-130	BEAUPREAU EN MAUGES (Beaupréau)	Remplacement candélabre n°79 - Rue Saint Martin	2 029,19	75%	1 521,89
	BELLEVIGNE_EN_LAYON (Faveraye-				
EP133-18-16	Mâchelles)	Remplacement projecteur n°56 - Place de l'Eglise	836,16	75%	627,12
ED3EC 10 144	DELLEVICATE FALLAVON (Boblev sur Lover)	Dépose du réseau entre les points n°67-68 - Rue de	C02 C2	750/	452.72
EP256-18-141	BELLEVIGNE_EN_LAYON (Rablay-sur-Layon)	Remplacement lanterne n°157 - Place du champ de	603,62	75%	452,72
EP345-18-80	BELLEVIGNE_EN_LAYON (Thouarcé)	foire	719,95	75%	539,96
		Remplacement du 7 blocs optique lanternes led -			
EP030-18-35	Blou	Rue Centrale	3 239,54	75%	2 429,66
ED020 10 27	Blow	Remplacement lanterne du point n°127 - Route de Vernantes	070.10	750/	CEO 20
EP030-18-37	Blou	Remplacement lanternes n°473 - ZA Fromentinière	879,18	75%	659,39
EP520-18-38	CA_DU_CHOLETAIS (cc Bocage)	Maulévrier	1 112,87	75%	834,65
	CC_ANJOU_BLEU_COMMUNAUTE (cc	Remplacement candélabre n°38 - Rue Jean Monet ZI			
EP518-18-132	Segré)	Etriché	1 338,00	75%	1 003,50
EP063-18-182	Chalonnes-sur-Loire	Remplacement candélabre n°461 - Rue Victor	902,76	75%	677,07
EP063-18-183	Chalonnes-sur-Loire	Harang Pose lanterne n°1107 - Rue Chantemerle	949,98	75%	712,49
		Remplacement coffret face n°1647 - Route de			, -
EP092-18-53	CHEMILLE_EN_ANJOU (Chemillé)	Beaupreau	592,37	75%	444,28
		200 200 200 200 200 200 200 200 200 200		/	
EP169-18-54	CHEMILLE_EN_ANJOU (Jumellière (la)) CHEMILLE EN ANJOU (St-Georges-des-	Remplacement lanterne n°36 - Rue des Chataigniers Reprise des scellements lanterne n°9999 - Rue du	897,45	75%	673,09
EP281-18-42	Gardes)	Monastère	386,64	75%	289,98
					,
EP153-18-239	CHEMILLE_EN_ANJOU (Valanjou)	Remplacement lanterne n°152 - Rue de la Varenne	1 122,61	75%	841,96
FD4F2 40 240	CHENAULE EN ANIQUE (Valeries)	David a superior de la company (142 De la de Délica de	1 010 04	750/	764.30
EP153-18-240 EP153-18-241	CHEMILLE_EN_ANJOU (Valanjou) CHEMILLE_EN_ANJOU (Valanjou)	Remplacement lanterne n°143 - Rue du Pélican Remplacement lanterne n°137 - Lotissement	1 019,04 1 077,75	75% 75%	764,28 808,31
2. 255 15 2 71	CHENILLE_CHAMPTEUSSE (Champteussé-	The second content of		, 3,0	555,51
EP067-18-39	sur-Baconne)	Contrôle ensemble des coffrets et prise guirlandes	935,81	75%	701,86
ED005-46-15	CHENILLE_CHAMPTEUSSE (Chenillé-	Pose 4 prise guirlandes sur mâts n°16-17-23/2-20 -	4 665 5-	750/	4 84= 4=
EP095-18-16	Changé)	Le Bourg	1 622,89	75%	1 217,17
EP100-18-16	Cizay-la-Madeleine	Remplacement lanterne n°82 - Rue du Chenevreau	813,99	75%	610,49
		Mise en place mât autonome n°X261 - Abris bus de	12,20		1 13,10
EP110-18-104	Corzé	la Noue	3 421,75	75%	2 566,31
ED140.40.400	Corzá	Mise en place mât autonome n°X260 - Abris bus des	2 424 7-	750/	3 500 31
EP110-18-103	Corzé	Chaussumeries Remplacement horloge astro de l'armoire C6 - La	3 421,75	75%	2 566,31
EP110-18-106	Corzé	Madeleine	800,36	75%	600,27
		Rempl. Panneaux comptage et commande C1 - Rue	, -		,
EP112-18-145	Coudray-Macouard (le)	de Belle Rue	1 361,77	75%	1 021,33
ED112 10 142	Coudray Macouard (Io)	Remplacement du point lumineux n°90 - Village de	046.03	7 E0/	700 53
EP112-18-143	Coudray-Macouard (le)	Bron	946,03	75%	709,52

OPERATION	COLLECTIVITE	NATURE DE L'OPERATION	Montant travaux HT	Taux Fdc demandé	Montant du Fdc demandé
EP132-18-124	Etriché	Remp. câble alimentation L8 en PRC - Village du Moulin d'Ivray	2 055,37	75%	1 541,53
EP140-18-156	Fontevraud-l'Abbaye	Réparation PG candélabre n°51 - Av. du 11 novembre 1918	305,42	75%	229,07
EP140-18-158	Fontevraud-l'Abbaye	Réparaiton borne passage piéton n°434 - Av. des Roches	727,16	75%	545,37
EP140-18-161	Fontevraud-l'Abbaye	Remplacement encastré de sol n°420 - Place Pantagenêts	1 226,73	75%	920,05
EP180-18-381	Longué-Jumelles	Remplacement des points 879-880 - Rue des Capucines	1 852,37	75%	1 389,28
EP192-18-155	Maulévrier	Remplacement lanternes n°472 - Rue Brillat Savarin Remplacement luminaires n°215-216-289 - Rue	1 426,27	75%	1 069,70
EP192-18-154 EP192-18-152	Maulévrier Maulévrier	Jeanne d'Arc Recalage du mât n°196 - Rue de la Fontaine	2 095,45 577,05	75% 75%	1 571,59 432,79
EP192-18-151	Maulévrier	Remplacement du mât n°171 - Rue René Bazin	764,87	75%	573,65
EP192-18-150	Maulévrier	Remplacement du mât n°188 - Av. des 4 Moulins Remplacement du projecteur n°622 sur terrain foot	764,87	75%	573,65
EP192-18-166	Maulévrier	herbe	2 255,14	75%	1 691,36
EP205-18-53	Miré	Remplacement lanterne n°53 - Rue de la Cité	712,81	75%	534,61
EP205-18-52	Miré	Remplacement lanterne n°29 - Rue du Bocage	712,81	75%	534,61
EP215-18-173	Montreuil-Bellay	Echange 8 horloges pour les festivités	3 117,79	75%	2 338,34
EP216-18-37	Montreuil-sur-Loir	Remplacement du point 93 - Rue de la mairie	475,74	75%	356,81
55000 40 00	MONTREVAULT_SUR_EVRE (La Boissière-			750/	
EP033-18-83	sur-Èvre)	Pose PG sur les points n°6-8-9 - Rue des Mauges	522,93	75%	392,20
EP145-18-149	MONTREVALUE SUR_EVRE (Le Fuilet)	Pose PG sur les points n°37-38-15-20	1 827,99	75%	1 370,99
EP252-18-15	MONTREVAULT_SUR_EVRE (Le Puiset- Doré)	Rempl. Horloge C5 en astro - Rue de la Mairie	800,36	75%	600,27
EP218-18-69	MONTREVAULT_SUR_EVRE (Montrevault)	Ré-aménagement des points permanents sur nouvelle commune	8 476,22	75%	6 357,17
LF218-18-09	MONTREVAULT_SUR_EVRE (St-Pierre-	nouvelle commune	8 470,22	73/0	0 337,17
EP313-18-137	Montlimart)	Pose PG sur le point n°1009 - Place Saint Pierre	408,99	75%	306,74
EP313-18-144	MONTREVAULT_SUR_EVRE (St-Pierre- Montlimart)	Rempl. Mat et lanternes du point n+690-2 - Rue de la Frairie	2 909,70	75%	2 182,28
	MONTREVAULT_SUR_EVRE (St-Rémy-en-				
EP316-18-86	Mauges)	Remplacement du mât n°237 - Rue de la Mairie	873,81	75%	655,36
5D246 40 00	MONTREVAULT_SUR_EVRE (St-Rémy-en-	David Lavinia 2405 Davida Assis	047.04	750/	740.00
EP316-18-90 EP221-18-49	Mauges) Mouliherne	Rempl. Luminaire n°185 - Rue des Acacias Remplacement des lampes du stade de foot	947,04 2 048,85	75% 75%	710,28 1 536,64
		Remise en état du point n°29 - Rue Saint Jean			
EP122-18-12	NOYANT_VILLAGES (Dénezé-sous-le-Lude)	Baptiste	955,40	75%	716,55
EP197-18-21	NOYANT_VILLAGES (Meigné-le-Vicomte)	Remplacement candélabre n°22 - Rue des Sports	1 325,43	75%	994,07
EP253-18-60	Puy Notre Dame (le)	Lanterne n°17 à redresser - Rue de la collégiale	386,64	75%	289,98
EP253-18-61	Puy Notre Dame (le)	Lanterne n°195 à redresser - Rue de la collégiale	500,19	75%	375,14
EP253-18-62	Puy Notre Dame (le)	Remplacement lanterne n°18 - Rue de la collégiale	825,95	75%	619,46
EP253-18-64	Puy Notre Dame (le)	Remplacement lanterne n°54 - Rue des Picards Remplacement borne S22 - Rue des	825,95	75%	619,46
EP253-18-65	Puy Notre Dame (le)	Picards/Perdriau	652,08	75%	489,06
EP253-18-66	Puy Notre Dame (le)	Réparation candélabre n°38 - Place Jean Raimbault Remplacement lanterne n°54 - Allée des	784,47	75%	588,35
EP266-18-28	Saint-Augustin-des-Bois	Chataigniers	1 273,07	75%	954,80
EP269-18-111	Saint-Christophe-du-Bois	Pose de prises guirlandes sur rond point n°80 - Rue Libération	876,51	75%	657,38
EP272-18-48	Saint-Clément-des-Levées	Remplacement ballast électro encastrés sol n°238- 239 - ex 272-17-41 - Chapelle Port cunault	788,32	75%	591,24

OPERATION	COLLECTIVITE	NATURE DE L'OPERATION	Montant travaux HT	Taux Fdc demandé	Montant du Fdc demandé
EP272-18-52	Saint-Clément-des-Levées	Remplacement lanterne n°161 - Rue des Bateliers	938,91	75%	704,18
EP283-18-190	Saint-Georges-sur-Loire	Remplacement candélabre n°208 - Rue Louis Jouvert	861,29	75%	645,97
EP283-18-189	Saint-Georges-sur-Loire	Remplacement candélabre n°256 - Rue Antoine Vion	861,29	75%	645,97
EP283-18-187	Saint-Georges-sur-Loire	Remplacement candélabre n°471 - Place Monprofit	640,10	75%	480,08
EP299-18-128	Saint-Léger-sous-Cholet	Pose projecteur sur Totem - Rue de Bretagne Rue de la Vendée	1 897,09		1 422,82
EP187-18-16	SEGRE_EN_ANJOU_BLEU (Marans)	Pose de 3 prises guirlandes points n°5-24-44	740,44	75%	555,33
EP332-18-114	Séguinière (la)	Réparation des encastrés de sol n°912-913-914 - Hotel de Ville	477,84	75%	358,38
EP206-18-73	SEVREMOINE (Montfaucon-Montigné)	Pose prises guirlandes points n°54-56-58-212-214- 216	1 392,97	75%	1 044,73
EP285-18-130	SEVREMOINE (St-Germain-sur-Moine)	Pose prises guirlandes points n°239 - Place du Château	305,42	75%	229,07
EP301-18-100	SEVREMOINE (St-Macaire-en-Mauges)	Remplacement projecteur terrain en herbe point n°H1114	1 427,15	75%	1 070,36
EP350-18-628	SEVREMOINE (Torfou)	Remplacement mât n+330 - Le Sansivier	1 076,96	75%	807,72
EP347-18-177	Tiercé	Arrêt bus pose massif et candélabre prov. N°709 - Rue d'Anjou	1 327,82	75%	995,87
EP352-18-33	Toutlemonde	Remplacement ensemble n°224 - Rue de l'Orée des Bois	1 334,29	75%	1 000,72
EP352-18-35	Toutlemonde	Pose de 4 prise guirlandes sur mâts n°600-602-603- 604	957,95	75%	718,46
EP108-18-42	VAL_D'ERDRE_AUXENCE (Cornuaille (la))	Remplacement candélabre + lanterne n°42 - Rue du Moulin	1 997,42	75%	1 498,07
EP371-18-114	Vezins	Remplacement ensemble n°187 - Impasse Michel Boisdron	1 380,98	75%	1 035,74
EP371-18-120	Vezins	Remplacement du mât n°181 - Rue des Charmes	733,32	75%	549,99
EP371-18-119	Vezins	Remplacement du mât n°262 - Rue Joseph Martineau	804,94	75%	603,71
	<u>1</u>	-11-	150 581,56		112 936,34

Fonds de Concours

DEPANNAGES SUR LES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC

Cumul par collectivité des dépannages réalisés entre le 1er septembre 2017 et le 31 août 2018 (annule et remplace les éventuelles opérations correspondantes des délibérations antérieures)

COLLECTIVITE	Montant Travaux en € TTC	Taux du Fonds de concours demandé	Montant du fonds de concours demandé
CHEMILLE-EN-ANJOU	13 270,76	75%	9 953,07
	,		,
VALLON DE L'ERDRE (Freigné)	2 202,02		1 651,52

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DIVERS FONDS DE CONCOURS RELATIFS AUX TRAVAUX D'ELECTRIFICATION ET D'ECLAIRAGE PUBLIC + ANNEXES

Date de transmission de l'acte : 10/01/2019

Date de réception de l'accusé de 10/01/2019

réception :

Numéro de l'acte : DELCOSY136B (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20181218-DELCOSY136B-DE

Date de décision : 18/12/2018

Acte transmis par : Françoise VINCENT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales

7.8. Fonds de concours



Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Délibération du Comité syndical Séance du 18 décembre 2018

Cosy / n°137 / 2018

Révision de la tarification IRVE

L'an deux mille dix-huit, le 18 décembre à 9 h 30, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maineet-Loire, régulièrement convoqué le 12 décembre 2018, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BADEAU Cyril	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
BOISNEAU Jean-Paul	LA SEGUINIERE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
BOLO Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BROSSELIER Pierre	LOIRE AUBANCE	LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
CAILLEAU Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)	×	
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHUPIN Camille	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAILLEUX-ROMAGON Dominique	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEES)	×	
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
GALON Joseph	SEGRE EN ANJOU BLEU	CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
GELINEAU Jackie	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
GOUBEAULT Jean- Pierre	TERRANJOU	COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
GUEGAN Yann	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTHE	LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
HONORÉ Marie- Christine	CANDE	(ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
HUCHON Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	-
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
LEFORT Alain	CC REGION DE DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRÉS	LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		×
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEES)	×	
MARTIN Jean-Pierre	CORZE	LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE	×	
MARY Jean Michel, suppléant LAURENDEAU Christian	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		×
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
MOREAU Jean-Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
PIERROIS Benoît	LYS-HAUT-LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON (CA DU CHOLETAIS)		×
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
POITOU Rémy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
POT Christophe	CC BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEES)		×
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE (CA DU CHOLETAIS)		×
RENAUD Jacques	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
ROISNE Didier	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
ROUX Jean-Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION POUANCEE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
SAVOIRE Michel	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
VERCHERE Jean-Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
VERNOT Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
VEYER Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	¥	×

Jean-Marc VERCHERE, désigné par ANGERS LOIRE METROPOLE à Jean-Luc DAVY, désigné par MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY, circonscription LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE).

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Le rapporteur rappelle que quatre syndicats d'énergies de la région ont déployé ou sont en cours de déployer des infrastructures de bornes de recharge pour véhicules électriques, à savoir les syndicats d'énergies de Maine-et-Loire, de la Vendée, de la Loire-Atlantique et de la Mayenne.

Une tarification unique du service IRVE a été mise en œuvre sur l'ensemble des quatre départements de la région Pays de Loire disposant d'un réseau IRVE (Maine-et-Loire, Vendée, Loire Atlantique et Mayenne).

Considérant la délibération n° 33/2017 du comité syndical en date du 20 juin 2017 adoptant la nouvelle tarification :

Considérant, à la suite des retours d'expériences des usagers, que les bornes accélérées ne fournissent la pleine puissance qu'aux seuls véhicules équipés de chargeurs 22Kva en courant alternatif ;

Considérant que les utilisateurs qui ne possèdent pas ce type de véhicules ne se rechargent pas sur les bornes accélérées au motif que la charge, basée sur la durée de connexion, présente un coût élevé au regard de l'énergie récupérée;

Considérant la nécessité d'adopter une nouvelle tarification basée sur le kWh délivré ;

Considérant que la gratuité de l'abonnement sera conservée et que le coût initial du badge sera revu à la baisse :

Considérant la nécessité de se prémunir de la facturation indue de sessions de recharge interrompues pour des questions techniques diverses (communication véhicule, com 3G, etc.) en ne comptant que les recharges inférieures à un certain plafond ;

Considérant que seules recharges supérieures à 0,5kWh seront facturées selon les recommandations de l'AFIREV (Association française pour l'itinérance de la recharge électrique des véhicules) :

Considérant les délais de prévenance des opérateurs de mobilité avec lesquels le Siéml a des contrats d'itinérance permettant l'application qu'à compter du 1^{er} avril 2019 ;

Considérant que cette nouvelle tarification sera appliquée sur l'ensemble des réseaux gérés par les Syndicats d'énergie suivants de Bretagne et des Pays de la Loire : Sydela (44), Sydev (85), TE53, SDEF (29), SDE35 et le SDE22 ;

Le comité syndical, à l'unanimité des présents et représentés,

- adopte la tarification suivante pour les bornes de recharge de véhicules électrique de type accélérées 22 kVA et rapides 50 kVA à compter du 1^{er} avril 2019 :
 - pour les bornes accélérées 22kVA (TTC) :
 - o avec abonnement ou pour les abonnés itinérants (opérateurs de mobilité avec lesquels le Siéml dispose d'un contrat d'itinérance) :
 - coût du badge pour les abonnés du réseau du Siéml : 10 € (un seul badge pour les bornes accélérées et rapides);
 - coût au kWh : 0,20€;
 - sans abonnement (avec smartphone et carte bancaire) :
 - coût de la connexion : 1€;
 - coût au kWh : 0,20€;
 - pour les bornes rapides 50 kVA (TTC) :
 - o avec abonnement ou pour les abonnés itinérants (opérateurs de mobilité avec lesquels le Siéml dispose d'un contrat d'itinérance) :

- coût du badge pour les abonnés du réseau du Siéml : 10 € (un seul badge pour les bornes accélérées et rapides) ;
- coût au kWh : 0,30€;
- o sans abonnement (avec carte bancaire) :
 - coût de la connexion : 1€;
 - coût au kWh : 0,30€.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Le Président du Syndicat, Jean-Luc DAVY

Nombre de délégués en exercice : 54

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 35

Abstention : 0

Avis défavorables : 0

Avis favorables : 35

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte: REVISION DE LA TARIFICATION IRVE

Date de transmission de l'acte : 10/01/2019

Date de réception de l'accusé de 10/01/2019

réception :

Numéro de l'acte : DELCOSY137 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20181218-DELCOSY137-DE

Date de décision : 18/12/2018

Acte transmis par : Françoise VINCENT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales

7.1. Decisions budgetaires

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE

Arrondissement d'Angers



Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Délibération du Comité syndical Séance du 18 décembre 2018

Cosy / n°138 / 2018

Subventions au titre du programme FIPEE de l'année 2018

L'an deux mille dix-huit, le 18 décembre à 9 h 30, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maineet-Loire, régulièrement convoqué le 12 décembre 2018, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 34 membres, à savoir :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BADEAU Cyril	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
BOISNEAU Jean-Paul	LA SEGUINIERE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
BOLO Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BROSSELIER Pierre	LOIRE AUBANCE	LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
CAILLEAU Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	*
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)	×	
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHUPIN Camille	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAILLEUX-ROMAGON Dominique	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEES)	×	
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
GALON Joseph	SEGRE EN ANJOU BLEU	CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
GELINEAU Jackie	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
GOUBEAULT Jean- Pierre	TERRANJOU	COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
GUEGAN Yann	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTHE	LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
HONORÉ Marie- Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
HUCHON Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
LEFORT Alain	CC REGION DE DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRÉS	LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		×
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEES)	×	
MARTIN Jean-Pierre	CORZE	LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE	×	
MARY Jean Michel, suppléant LAURENDEAU Christian	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		×
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
MOREAU Jean-Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
PIERROIS Benoît	LYS-HAUT-LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON (CA DU CHOLETAIS)		×
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
POITOU Rémy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
POT Christophe	CC BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEES)		×
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE (CA DU CHOLETAIS)		×
RENAUD Jacques	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
ROISNE Didier	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
ROUX Jean-Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION POUANCEE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
SAVOIRE Michel	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
VERCHERE Jean-Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
VERNOT Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
VEYER Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×

À donné pouvoir de voter en son nom :

Jean-Marc VERCHERE, désigné par ANGERS LOIRE METROPOLE à Jean-Luc DAVY, désigné par MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY, circonscription LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE).

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales ;

Le rapporteur expose :

Vu la délibération du comité syndical du 10 décembre 2008 instituant la mise en place du Fonds d'intervention pour les économies d'énergies appelée « FIPEE 21 » ;

Vu la délibération du comité syndical du 20 novembre 2015 adoptant la révision du règlement financier relatif au FIPEE 21 ;

Vu le dossier déposé un dossier au titre du FIPEE 21 par la commune Val d'Erdre Auxence pour une rénovation thermique d'un bâtiment communal ;

Considérant que la subvention totale à verser à la collectivité demanderesse s'élève à 26 125 € calculée sur la base des critères définis au règlement financier ;

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- donne un avis favorable pour attribuer à la commune Val d'Erdre Auxence une subvention de 26 125 € pour la réalisation de ses travaux d'économies d'énergies mentionnés à l'annexe 1 ;
- autorise le Président à signer la convention financière correspondante (cf. annexe 2).

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Le Président du Syndicat, Jean-Luc DAVY

Nombre de délégués en exercice : 54

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 35

Abstention : 0

Avis défavorables : 0

Avis favorables : 35

Numéro dossier	groupement	Type d'opération subventionnée	Site concerné	Surface chauffée	Energie de chauffage avant	Energie de chauffage après	Economies de tCO2 - isolation/équipemen t par an	Montant subvention calculé (HT)	Montant de l'opération global (€ HT)	Montant opération travaux économie d'énergie (€ HT)	Solution technique mise en oeuvre
2018-15	VAL D'ERDRE AUXENCE	Rénovation thermique et ENR	Bâtiment intergénérationnel	135 m²	Chauffage électrique direct (convecteurs, radiants,)	Pompe à chaleur Air/eau	1,8	26 125 €	192 000 €	104 500 €	Isolation du plafond (240mm d'isolant en laine de bois) des murs (140mm d'isolant en laine de bois) et du sol sur 1/3 de la surface (isolant 120mm), remplacement des menuiseries extérieures, VMC SF, Leds, PAC air/eau avec radiateurs et régulation
	•			•		TOTAL	1,8 TCO2/an	26 125 €			

NNEXE 2



Convention « Maîtrise de l'énergie »

Préambule

Le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire (SIEML) exerce au lieu et place des personnes morales adhérentes au SIEML, la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité. Il exerce aussi au lieu et place de ses membres qui lui en font la demande, la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz.

L'article L.2224-34 du CGCT issu de l'article 17 de la loi du 10 février 2000 modifié par l'article 20 de la loi de programme du 13 juillet 2005 autorise les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale compétents en matière de distribution publique de l'énergie, à réaliser ou faire réaliser des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie.

Le 10 décembre 2008, le SIEML a décidé de mettre en place un programme de maîtrise de l'énergie « FIPEE 21 ».

Il est convenu,

Entre

D'une part, le Syndicat Intercommunal d'Energies de Maine et Loire (SIEML) situé ZAC de Beuzon, 9 Route de la Confluence à Ecouflant - CS 60145 - 49001 ANGERS CEDEX 01, représenté par son Président Jean-Luc DAVY, en vertu de la délibération du Comité Syndical du 1er mars 2016,

et

D'autre part, la commune de représentée par son Maire,

Article 1 - Objet

Le SIEML, conformément aux dispositions de la délibération du comité syndical du 10 décembre 2008 mettant en place un programme pour la maîtrise de l'énergie « FIPEE 21 », à la délibération du Bureau du Syndicat du 10 novembre 2015 révisant le règlement financier du FIPEE 21 et la délibération du Comité Syndical du 2016 acceptant le versement des subventions FIPEE aux collectivités demanderesses,

Vu la demande de la commune de **DECIDE**

- nature de l'opération prise en compte :
- montant de l'opération € HT
- montant de la subvention attribuée : €

Article 2 - Durée

La subvention sera annulée si, dans un délai de trois ans à compter de la signature de la présente convention, elle n'a pas fait l'objet d'un versement.

Article 3 – Efficience

La commune fournira au SIEML, pendant 3 ans à compter de la date d'achèvement des travaux subventionnés, un relevé des consommations annuelles d'énergie dans les bâtiments ayant fait l'objet desdits travaux.

Article 4 - Comptable assignataire

Le comptable assignataire des paiements sera le Trésorier Principal d'ANGERS Municipale, Hôtel de Ville - boulevard de la Résistance et de la Déportation - 49035 ANGERS CEDEX

> le Fait à

Pour la Commune, Pour le SIEML, Le Président, Le Maire

.../...

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte: SUBVENTIONS AU TITRE DU PROGRAMME FIPEE 2018 + ANNEXES

Date de transmission de l'acte : 10/01/2019

Date de réception de l'accusé de 10/01/2019

réception :

Numéro de l'acte : DELCOSY138B (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 049-254901309-20181218-DELCOSY138B-DE

Date de décision : 18/12/2018

Acte transmis par : Françoise VINCENT

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales

7.5. Subventions

DÉPARTEMENT DE MAINE-ET-LOIRE Arrondissement d'Angers



Syndicat intercommunal d'énergies de Maine-et-Loire

Délibération du Comité syndical Séance du 18 décembre 2018

Cosy / n°139 / 2018

Indemnité de fonctions des élus - modification de l'indice terminal

L'an deux mille dix-huit, le 18 décembre à 9 h 30, le comité du Syndicat intercommunal d'énergies de Maineet-Loire, régulièrement convoqué le 12 décembre 2018, s'est réuni en séance ordinaire, au siège du syndicat, 9 route de la Confluence, ZAC de Beuzon à Écouflant (49000), sous la présidence de M. Jean-Luc DAVY, président.

M. Pierre VERNOT a été nommé secrétaire de séance.

Sur les 54 membres en exercice, étaient présents 34 membres, à savoir :

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
BADEAU Cyril	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
BOISNEAU Jean-Paul	LA SEGUINIERE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
BOLO Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
BONNIN Jean-Michel	MONTREUIL BELLAY	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
BOUCHER Yves	BRAIN SUR ALLONNES	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
BROSSELIER Pierre	LOIRE AUBANCE	LOIRE AUBANCE (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
CAILLEAU Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHALET Daniel	CC REGION DU LION D'ANGERS	LE LION D'ANGERS (VALLEES DU HAUT ANJOU)	×	
CHESNEAU André	LES HAUTS D'ANJOU	HAUT ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
CHIMIER Denis	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
CHUPIN Camille	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAILLEUX-ROMAGON Dominique	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DAVY Jean-Luc	MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY	LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
DENIS Adrien	NOYANT VILLAGES	CANTON DE NOYANT (BAUGEOIS VALLEES)	×	
DENIS Michel	BREZE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
DESOEUVRE Robert	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPERRAY Guy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
DUPONT Hubert	LE MAY SUR EVRE	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
GALON Joseph	SEGRE EN ANJOU BLEU	CANTON DE SEGRE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
GELINEAU Jackie	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
GOUBEAULT Jean- Pierre	TERRANJOU	COTEAUX DU LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×

MEMBRES	DÉSIGNÉ(E) PAR	CIRCONSCRIPTION	PRÉSENT(E)	EXCUSÉ(E)
GUEGAN Yann	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
HEIBLE Gabriel	CC LOIR ET SARTHE	LOIR ET SARTHE (ANJOU LOIR ET SARTHE)	×	
HONORÉ Marie- Christine	CANDE	CANTON DE CANDE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
HUCHON Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
JEANNETEAU Annick	CHOLET	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)	×	
LEFORT Alain	CC REGION DE DOUE EN ANJOU	DOUE LA FONTAINE (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
LEPETIT Dominique	SAINT GERMAIN DES PRÉS	LOIRE LAYON (LOIRE LAYON AUBANCE)		×
MAILLET Christian	MAUGES SUR LOIRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MANCEAU Paul	SEVREMOINE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		×
MARCHAND Gérard	BAUGE EN ANJOU	CANTON DE BAUGE (BAUGEOIS VALLEES)	×	
MARTIN Jean-Pierre	CORZE	LOIR (ANJOU LOIR ET SARTHE	×	
MARY Jean Michel, suppléant LAURENDEAU Christian	BEAUPREAU EN MAUGES	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
MENANTEAU Joseph	CHEMILLE EN ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)		×
MIGNOT Eric	CC LOIRE LONGUE	LOIRE LONGUE (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
MOISAN Gérard	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
MOREAU Jean-Pierre	OREE D'ANJOU	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
PAVAGEAU Frédéric	CA DU CHOLETAIS	CHOLETAIS (CA DU CHOLETAIS)		×
PIERROIS Benoît	LYS-HAUT-LAYON	VIHIERSOIS HAUT LAYON (CA DU CHOLETAIS)		×
PIOU Serge	MONTREVAULT SUR EVRE	MAUGES COMMUNAUTE (CA MAUGES COMMUNAUTE)	×	
POITOU Rémy	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
POT Christophe	CC BEAUFORT EN ANJOU	BEAUFORT EN ANJOU (BAUGEOIS VALLEES)		×
POUDRAY Eric	SOMLOIRE	BOCAGE (CA DU CHOLETAIS)		×
RENAUD Jacques	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
ROISNE Didier	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
ROUX Jean-Louis	OMBREE D'ANJOU	REGION POUANCEE COMBREE (ANJOU BLEU COMMUNAUTE)	×	
SAVOIRE Michel	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
SIRE Michel	GENNES VAL DE LOIRE	GENNOIS (SAUMUR VAL DE LOIRE)		×
SOTTY Jean	SAINT SIGISMOND	OUEST ANJOU (VALLEES DU HAUT ANJOU)		×
TASTARD Thierry	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
TOURON Eric	DISTRE	SAUMUR LOIRE DVLPT (SAUMUR VAL DE LOIRE)	×	
VERCHERE Jean-Marc	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×
VERNOT Pierre	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE	×	
VEYER Philippe	ANGERS LOIRE METROPOLE	ANGERS LOIRE METROPOLE		×

À donné pouvoir de voter en son nom :

Jean-Marc VERCHERE, désigné par ANGERS LOIRE METROPOLE à Jean-Luc DAVY, désigné par MORANNES SUR SARTHE DAUMERAY, circonscription LES PORTES DE L'ANJOU (ANJOU LOIR ET SARTHE).

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-12 et R.5211-12 :

Considérant que les indemnités maximales votées par les organes délibérants des syndicats de communes pour l'exercice effectif des fonctions de président ou de vice-président sont déterminées en appliquant les barèmes réglementaires au montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;

Considérant que la mise en œuvre du protocole relatif aux parcours professionnels, aux carrières et aux rémunérations et à l'avenir de la fonction publique (PPCR) tel qu'elle était prévue au titre de l'année 2018 avait fait l'objet d'un report de 12 mois annoncé à la fin de l'année 2017;

Considérant que le PPCR prévoyait notamment une modification de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique à compter du 1^{er} janvier 2018 :

Vu le décret n°2017-1736 du 21 décembre 2017 actant le report d'un an de toutes les mesures du PPCR ;

Considérant qu'au 1er janvier 2019, l'indice terminal brut passera de 1022 à 1027 (indice majoré 830) ;

Considérant que le taux est de 37,41 % pour le président et de 18,70 % pour les vice-présidents ;

Considérant la nécessité d'appliquer au 1^{er} janvier 2019 le nouveau montant des indemnités de fonction des élus qui évolue selon le nouvel indice terminal réglementaire ;

Le comité syndical, à l'unanimité des présents et représentés,

approuve les attributions de fonction suivantes :

o au président : 37,41 % de l'indice brut 1027 ;

o vice-présidents : 18,70 % de l'indice brut 1027.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Le Président du Syndicat, Jean-Luc DAVY

Nombre de délégués en exercice : 54

Nombre de présents : 28

Nombre de votants : 35

Abstention : 0

Avis défavorables : 0

Avis favorables : 35

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS - MODIFICATION DE L'INDICE TERMINAL

Date de transmission de l'acte : 10/01/2019

Date de réception de l'accusé de 10/01/2019

réception :

Numéro de l'acte : DELCOSY139 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte: 049-254901309-20181218-DELCOSY139-DE

Date de décision :

18/12/2018

Acte transmis par : Françoise VINCENT

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

4. Fonction publique

4.5. Regime indemnitaire

